Bulletin du Conseil communal

Nº 22



Lausanne

Séance du 11 juin 2019

Volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance	dп	11	iuin	2019
Seance	uu	т т	Juli	2019

22° séance publique à l'Hôtel de Ville, le 11 juin 2019, à 18 h et à 20 h 30 Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

Sommaire

Comptes de l'exercice 2016. Remuneration des membres de la Mun	icipante
Rapport-préavis Nº 2019/20 du 2 mai 2019	465
Donnout de commission	501
Rapport de commission	
Crédits supplémentaires pour 2019 (1 ^{re} série)	
Préavis Nº 2019/21 du 2 mai 2019	545
Rapport de commission	563
Implémentation d'un nouveau système d'information financier au se	ein de la Ville (SIF)
Préavis Nº 2019/22 du 2 mai 2019	565
Rapport de commission	579
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 544'000 pour l'acq de gestion des séances de Municipalité et des séances du Conseil con	-
Préavis N° 2019/11 du 21 mars 2019	581
Rapport de commission	589
Organisation, compétences et actions communales relatives à la l'amiante Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Amiante – dans l'amiante ».	
Rapport-préavis Nº 2019/10 du 21 mars 2019	591
Rapport de commission	611



Finances et mobilité

Municipalité

Comptes de l'exercice 2018 Rémunération des membres de la Municipalité

Préavis Nº 2019 / 20

Lausanne, le 2 mai 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Les comptes 2018 de la Ville de Lausanne bouclent sur un déficit de CHF 27.7 millions, en ligne avec ce que prévoyait le budget (CHF 30.3 millions, crédits complémentaires inclus). En 2017, la perte s'était montée à CHF 8.6 millions. Cette détérioration s'explique par une hausse nette des charges cantonales (+CHF 7.9 millions en 2018 par rapport à 2017) et une baisse des recettes fiscales (-CHF 10.2 millions en 2018 par rapport à 2017). Hormis ces facteurs externes, la croissance des charges en 2018 est quasiment nulle, ce qui confirme la gestion rigoureuse de la Municipalité.

Le résultat des comptes 2018 rompt avec les exercices précédents qui voyaient leur résultat approcher l'équilibre. Cet exercice se clôture par un excédent de charges de CHF 27.7 millions, légèrement inférieur aux prévisions annoncées dans le budget. La gestion financière mise en place par la Municipalité permet de maîtriser les charges (+1% par rapport à l'exercice précédent). Dans le détail, les charges de personnel augmentent de CHF 5.2 millions ; la facture sociale cantonale, la péréquation et les transports présentent de leur côté une augmentation brute de CHF 19.3 millions par rapport à 2017. Cette évolution est atténuée par des taux d'intérêts faibles qui participent pour CHF 4.6 millions d'amélioration par rapport à l'exercice précédent.

Les mesures du programme structurel d'améliorations financières (PSAF II) atteignent leur objectif avec un impact 2018 à hauteur de CHF 13.1 millions, ce qui permet d'absorber les coûts du programme de législature (CHF 2.7 millions) et la hausse de la masse salariale. Sans la mise en œuvre du PSAF II, le déficit 2018 de la Ville de Lausanne se serait élevé à plus de CHF 40 millions.

Au chapitre des revenus, les comptes présentent une diminution globale de l'ordre de 0.1% (- CHF 1.7 million) par rapport à l'exercice précédent. Les projections sur la baisse des recettes fiscales annoncées lors du budget 2018 se concrétisent. Les revenus issus de l'impôt sur les personnes physiques diminuent de CHF 3.7 millions par rapport aux comptes 2017. Ce phénomène s'explique notamment par le tassement de l'impôt à la source (-CHF 4 millions). Les revenus fiscaux issus des personnes morales suivent le même mouvement avec une diminution de CHF 13.3 millions, dont CHF 2.5 millions liés à l'anticipation de la RIE III cantonale. Cette réforme a d'ores et déjà déployé ses effets sur les sociétés qui bouclent leur exercice entre les 1er et 3e trimestres. Cet effet n'ayant pas été pris en compte par le Canton, il ne sera dès lors pas compensé.

Ces baisses fiscales d'un montant total de CHF 17.0 millions par rapport à 2017 sont atténuées à hauteur de CHF 6.8 millions par la hausse d'impôts conjoncturels, mais très volatiles, comme les droits de mutation et les successions. Les revenus liés à la péréquation augmentent quant à eux de CHF 11.4 millions.

Durant l'année 2018, les investissements réalisés par la Ville se sont poursuivis pour un montant de CHF 115 millions. Le centre sportif de la Tuilière a été inauguré en juin dans les délais prévus. Si le chantier du stade avance, sa livraison est reportée au mois de mai 2020 suite aux demandes complémentaires du FC Lausanne-Sport, sans impact sur les finances communales. Le chantier de l'écoquartier des Plaines-du-Loup a quant à lui débuté.

La Ville a également poursuivi son programme de rénovation et d'entretien de son patrimoine, que ce soit les bâtiments ou les réseaux (voirie, électricité, gaz), pour un montant total de près de 48 millions de francs. La marge d'autofinancement a été, pour la première fois depuis l'année 2012, insuffisante pour couvrir les investissements du patrimoine administratif. La Ville a donc dû recourir à l'emprunt pour un montant de CHF 10.6 millions. La dette nette et la dette brute passent ainsi respectivement à CHF 2'006.1 millions et CHF 2'539.6 millions au 31 décembre 2018.

Les thématiques prioritaires de la législature ont vu leurs moyens se renforcer (+CHF 2.7 millions), depuis 2017, avec la création de 168 places dans le préscolaire et 228 dans le parascolaires. Le domaine de la sécurité a vu, lui, ses effectifs augmenter de 17.1 ept (+9.6 pour les correspondants de nuit et 7.5 policiers).

En conclusion, l'exercice 2018 confirme, d'une part, la difficulté à faire face à la croissance ininterrompue des charges cantonales et, d'autre part, les inquiétudes en lien avec l'évolution des recettes fiscales, obérées également par la mise en œuvre anticipée de la RIE III cantonale. Ce phénomène ne fait que souligner les destins croisés des finances des communes et du Canton qui, lui, enregistre année après année des excédents d'autofinancement très importants alors que la marge d'autofinancement des communes se réduit progressivement.

Plus que jamais, la maîtrise de ses charges de fonctionnement, le développement de nouveaux revenus, l'amélioration de la marge d'autofinancement et la priorisation de ses investissements demeure des objectifs essentiels de la Ville de Lausanne. La Municipalité mènera également un examen sur des mesures complémentaires pour stabiliser la situation et assurer ses investissements tout en conservant des prestations de qualité pour les Lausannoises et Lausannois.

En parallèle aux comptes 2018 et en application de l'article 29 de la loi sur les communes, il s'agit de fixer les indemnités du syndic et des membres de la Municipalité. Cette décision doit être prise en principe une fois au moins par législature. La dernière remontant au 9 décembre 2014, soit à la précédente législature, une nouvelle décision doit donc être prise.

2. Objet du préavis

Conformément à l'article 93, lettre c), de la loi du 28 février 1956 sur les communes, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2018.

3. Table des matières

1.	Résumé	
2.	Objet du préavis	
3.		
4.	Comptes de l'exercice 2018	3
	4.1 Introduction	
	4.2 Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2018	4
	4.2.1 Compte de fonctionnement	4
	4.2.2 Comptes des investissements du patrimoine administratif	17
	4.2.3 Plafond d'endettement	19
	4.2.4 Bilan général	19
5.	Rémunération des membres de la Municipalité	22
6.	Conclusions	23

4. Comptes de l'exercice 2018

4.1 Introduction

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes de 2018 :

Compte administratif

(Comptes de fonctionnement et investissement du patrimoine administratif)

Comptes 2017	BUDGET 2018		Comptes 2018	ECARTS
CHF	(y c. crédits suppl.) CHF		CHF	CHF
		COMPTE DE RESULTAT		
1'906'176'186	1'891'045'000	Total des charges	1'764'004'483.56	-127'040'516
1'897'558'749	1'860'737'100	Total des revenus	1'736'331'376.09	-124'405'724
-8'617'437	-30'307'900	Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-27'673'107.47	2'634'793
127'485'361	129'132'300	Amortissements	125'799'293.91	-3'333'006
		Mouvement sur les provisions,		
13'901'568	-16'629'400	fonds de réserve et de péréquation	6'746'756.38	23'376'156
		Autofinancement du compte		
132'769'492	82'195'000	de fonctionnement	104'872'942.82	22'677'943
-132'504'543	-183'302'000	Investissements nets	-115'490'620.96	67'811'379
264'948	-101'107'000	Excédent (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement du compte de fonctionnement	-10'617'678.14	90'489'322

		COMPTE DES INVESTISSEMENTS		
149'117'577	232'799'000	Total des dépenses	133'195'246.45	-99'603'754
16'613'034	49'497'000	Total des recettes	17'704'625.49	-31'792'375
132'504'543	183'302'000	Investissements nets	115'490'620.96	

4.2 Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2018

4.2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges (-) oudes revenus (+)
Budget initial	1'885'061'200.00	1'855'355'800.00	-29'705'400.00
Crédits supplémentaires	5'983'800.00	5'381'300.00	-602'500.00
Budget final	1'891'045'000.00	1'860'737'100.00	-30'307'900.00
Comptes 2018	1'764'004'483.56	1'736'331'376.09	-27'673'107.47
Ecarts	-127'040'516.44	-124'405'723.91	2'634'792.53
	-6.72%	-6.69%	

Sur ces mêmes bases, le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2018 s'établit comme suit :

Rés	ultat par catégorie	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts (- B2018 - C2	,
	_	CHF	CHF	CHF	CHF	%
3	Charges	1'906'176'186	1'891'045'000	1'764'004'484	-127'040'516	-6.72
30	Charges de personnel	584'916'153	594'078'600	590'124'850	-3'953'750	-0.67
31	Biens, services et marchandises	461'246'928	493'667'200	418'859'791	-74'807'409	-15.15
32	Intérêts passifs	56'503'967	55'240'000	51'931'648	-3'308'352	-5.99
33	Amortissements	172'417'522	150'373'200	151'082'444	709'244	0.47
35	Dédommagements à des collectivités					
	publiques	292'700'651	297'500'700	312'617'913	15'117'213	5.08
36	Subventions accordées	90'041'785	92'942'500	100'327'127	7'384'627	7.95
38	Attributions aux réserves	75'642'594	22'506'700	40'449'468	17'942'768	79.72
39	Imputations internes	172'706'586	184'736'100	98'611'244	-86'124'856	-46.62
4	Revenus	1'897'558'749	1'860'737'100	1'736'331'376	-124'405'724	-6.69
40	Impôts	551'689'002	541'400'000	541'477'519	77'519	0.01
41	Patentes, concessions	3'549'665	3'640'000	3'510'584	-129'416	-3.56
42	Revenus des biens	123'997'347	90'533'400	108'623'977	18'090'577	19.98
43	Taxes, ventes et prestations facturées	692'807'383	704'592'900	643'984'529	-60'608'371	-8.60
44	Part à des recettes sans affectation	7'005'621	5'500'000	8'627'032	3'127'032	56.86
45	Dédommagements de collectivités					
	publiques	280'874'395	287'682'700	293'676'967	5'994'267	2.08
46	Subventions acquises	3'187'724	3'515'900	4'116'814	600'914	17.09
48	Prélèvements sur les réserves	61'741'026	39'136'100	33'702'712	-5'433'388	-13.88
49	Imputations internes RESULTAT	172'706'586	184'736'100	98'611'244	-86'124'856	-46.62
	Excédent de charges (-) ou de revenus	-8'617'437	-30'307'900	-27'673'107	2'634'793	

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

3 CHARGES

30 Charges de personnel

-CHF 4.0 millions ou -0.7%

	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts (+ B2018 - C2	,
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	40'096'971.10	40'634'200	39'717'854.73	-916'345.27	-2.3
Sécurité et économie	159'077'912.85	166'201'700	159'924'440.28	-6'277'259.72	-3.8
Sports et cohésion sociale	70'084'707.86	74'285'100	69'668'746.24	-4'616'353.76	-6.2
Logement, environnement et architecture	69'330'772.00	72'103'900	70'016'281.93	-2'087'618.07	-2.9
Enfance, jeunesse et quartiers	96'855'266.16	100'988'500	100'368'935.58	-619'564.42	-0.6
Finances et mobilité	78'225'819.21	83'030'400	79'270'170.54	-3'760'229.46	-4.5
Services industriels	71'244'704.31	74'634'800	71'158'420.34	-3'476'379.66	-4.7
Sous-total	584'916'153.49	611'878'600	590'124'849.64	-21'753'750.36	-3.6
Rattrapage Equitas	0.00	2'200'000	0.00	-2'200'000.00	-
Correctif de la masse salariale	0.00	-20'000'000	0.00	20'000'000.00	-100.0
Total	584'916'153.49	594'078'600	590'124'849.64	-3'953'750.36	-0.7

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales anticipées d'un montant de CHF 20 millions, corrigées du rattrapage lié à la mise en place du projet Equitas (+CHF 2.2 millions), ont été pleinement réalisées puisque l'on enregistre une économie supplémentaire de CHF 4.0 millions. Par rapport aux comptes 2017, la masse salariale augmente de CHF 5.2 millions.

31 Biens. Services et marchandises

-CHF 74.8 millions ou -15.2%

	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts (+/-) B2018 - C2018	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	16'168'061.28	16'139'600	12'815'272.23	-3'324'327.77	-20.6
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles	153'661'700.16	163'671'200	114'014'769.83	-49'656'430.17	-30.3
Marchandises	16'413'845.99	18'231'200	16'681'263.09	-1'549'936.91	-8.5
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	35'358'307.43	40'207'100	36'988'405.38	-3'218'694.62	-8.0
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	47'374'382.24	49'689'100	48'325'096.56	-1'364'003.44	-2.7
Honoraires et prestations de services	134'958'144.67	149'249'100	136'485'896.86	-12'763'203.14	-8.6
Autres dépenses en biens, services et marchandises Total	57'312'485.87 461'246'927.64	56'479'900 493'667'200	53'549'086.85 418'859'790.80	-2'930'813.15 - 74'807'409.20	-5.2 -15.2

L'importante diminution constatée sous ce poste (-CHF 74.8 millions) est liée, sur recommandation du Contrôle des finances (CFL), à la suppression des achats et des ventes internes d'énergie aux SIL (-CHF 55.2 millions, dont CHF 52.6 millions sous le poste « Achat d'eau, d'énergie et de combustibles » et CHF 2.6 millions sous le poste « Honoraires et prestations de services ») (voir également poste 43 ci-après). Corrigé de ce montant, cette nature aboutit globalement à une économie de charges de CHF 19.6 millions, y compris les achats d'énergie des SIL.

Les économies de charges résultent d'une multitude de montants répartis dans les divers services de l'administration. Les principaux écarts pouvant être relevés sont les suivants :

(en millions de CHF) Service de l'eau - Economie d'énergie -1.0 Service de l'eau - Traitement des eaux usées - Prestations de EPURA S.A. -2.6 -1.4 Service des écoles primaires et secondaires SIL – Eau, énergie et chauffage +8.2 SIL – Achat d'objet mobiliers et d'installations -1.9 SIL - Entretien d'objets mobiliers et d'installations -2.7 SIL – Autres prestation de tiers -1.9 SIL - Impôts, taxes et frais divers -1.7

32 Intérêts passifs

-CHF 3.3 millions ou -6.0%

	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts (+/-) B2018 - C2018	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts des dettes	56'501'564.17	55'200'000	51'930'529.88	-3'269'470.12	-5.9
Autres intérêts passifs	2'403.00	40'000	1'118.15	-38'881.85	-97.2
Total	56'503'967.17	55'240'000	51'931'648.03	-3'308'351.97	-6.0

Des dépenses d'investissements nets moindres que prévu, un autofinancement supérieur à celui budgétisé et des taux d'intérêts toujours très bas ont permis de réaliser cette économie. Par rapport aux comptes 2017, la charge d'intérêt diminue de CHF 4.6 millions.

33 Amortissements

+CHF 0.7 million ou +0.5%

	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts (+/-) B2018 - C2018	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Remises, défalcations et moins-values d'impôts	6'590'560.71	8'000'000	9'959'374.23	1'959'374.23	24.5
Autres pertes, défalcations et moins-values	34'290'187.31	8'177'400	10'782'315.30	2'604'915.30	31.9
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	88'054'809.13	90'176'500	87'516'126.90	-2'660'373.10	-3.0
Amortissements du patrimoine administratif des SIL	39'430'552.16	38'955'800	38'283'167.01	-672'632.99	-1.7
Amortissements du patrimoine financier	4'051'413.00	5'063'500	4'541'460.45	-522'039.55	-10.3
Total	172'417'522.31	150'373'200	151'082'443.89	709'243.89	0.5

Les défalcations d'impôts (chiffre communiqué par l'Administration cantonale des impôts (ACI)) ont été plus importantes que prévu (+CHF 2.0 millions). Les autres pertes, défalcations et moins-value (nature 330) ont globalement dépassé le budget de CHF 2.6 millions et résultent principalement, au Service des finances, des défalcations de frais de contentieux (+CHF 0.9 million) et d'une augmentation de la provision pour risques non assurés (+CHF 0.8 million) et, au Service du logement et des gérances, de la défalcation de loyers dus par la Fondation de Beaulieu (CHF 0.6 million).

La diminution des amortissements du patrimoine administratif de la bourse communale est due principalement, au Service de l'eau, à des corrections d'amortissements dans le cadre du crédit relatif

à la rénovation du réservoir du Calvaire (-CHF 1.4 million), suite à la comptabilisation de recettes non budgétées.

Quant à la diminution des amortissements du patrimoine financier (PF) (rubrique 334) de CHF 0.5 million, celle-ci résulte, au Service du logement et des gérances, de travaux d'assainissement des bâtiments du PF moindre que prévu (-CHF 3.5 millions) (amortissement en fonction des dépenses réelles) et, aux Services industriels, de l'amortissement de la participation dans la société netplus.ch S.A. (+CHF 2.9 millions), en application du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Ce dernier amortissement est compensé par un prélèvement, au Service des finances, d'un montant équivalent dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeur (voir poste 48).

35 Dédommagements à des collectivités publiques

+CHF 15.1 millions ou +5.1%

	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts (+/-) B2018 - C2018	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Contribution au fonds de péréquation					
intercommunal	110'376'432.00	110'600'000	119'785'649.00	9'185'649.00	8.3
Facture sociale	106'684'592.00	106'600'000	112'457'453.00	5'857'453.00	5.5
Participation à des entreprises de transports	51'144'175.20	54'500'000	55'212'586.67	712'586.67	1.3
Participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)	12'549'141.00	13'400'000	12'882'982.00	-517'018.00	-3.9
Réforme policière	7'548'366.00	7'900'000	7'725'379.00	-174'621.00	-2.2
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'411'751.85	2'400'000	2'456'752.40	56'752.40	2.4
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	890'844.50	890'900	907'556.00	16'656.00	1.9
Contribution à la fondation pour l'accueil de jou des enfants (FAJE)	r 685'265.00	692'000	698'120.00	6'120.00	0.9
Autres dédommagements	410'083.31	517'800	491'434.83	-26'365.17	-5.1
Total	292'700'650.86	297'500'700	312'617'912.90	15'117'212.90	5.1

La facture sociale (augmentation de CHF 5.9 millions), la contribution au Fonds de péréquation intercommunal (augmentation de CHF 9.2 millions) et le retour du Fonds de péréquation ainsi que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques (augmentation de revenus de CHF 6.8 millions, voir poste 45) étant des éléments qui doivent être considérés dans leur ensemble, il en ressort une péjoration de CHF 8.2 millions net par rapport au budget.

Par rapport aux comptes 2017, les charges liées à ce même périmètre augmentent de CHF 19.3 millions. Une fois pris en considération les revenus liés à la péréquation (voir poste 45), le coût supplémentaire net assumé par la Ville s'élève CHF 7.9 millions.

S'agissant des frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat, la hausse est due à l'augmentation du volume d'impôts mis en compte.

36 Subventions accordées

+CHF 7.4 millions ou +7.9%

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

2017	Comptes Budget 2017 2018	Comptes 2018	Ecarts (+/-) B2018 - C2018	
CHF	CHF	CHF	CHF	%
45'775'179.30	47'078'900	51'689'527.70	4'610'627.70	9.8
490'340.00	536'800	519'800.00	-17'000.00	-3.2
18'577'039.50	19'379'900	19'252'166.42	-127'733.58	-0.7
1'446'981.00	1'945'000	2'429'627.10	484'627.10	24.9
12'980'825.15	13'153'100	15'997'118.40	2'844'018.40	21.6
10'771'419.71	10'848'800	10'438'887.27	-409'912.73	-3.8
90'041'784.66	92'942'500	100'327'126.89	7'384'626.89	7.9
	45'775'179.30 490'340.00 18'577'039.50 1'446'981.00 12'980'825.15 10'771'419.71	45'775'179.30 47'078'900 490'340.00 536'800 18'577'039.50 19'379'900 1'446'981.00 1'945'000 12'980'825.15 13'153'100 10'771'419.71 10'848'800	45'775'179.30 47'078'900 51'689'527.70 490'340.00 536'800 519'800.00 18'577'039.50 19'379'900 19'252'166.42 1'446'981.00 1'945'000 2'429'627.10 12'980'825.15 13'153'100 15'997'118.40 10'771'419.71 10'848'800 10'438'887.27	45'775'179.30 47'078'900 51'689'527.70 4'610'627.70 490'340.00 536'800 519'800.00 -17'000.00 18'577'039.50 19'379'900 19'252'166.42 -127'733.58 1'446'981.00 1'945'000 2'429'627.10 484'627.10 12'980'825.15 13'153'100 15'997'118.40 2'844'018.40 10'771'419.71 10'848'800 10'438'887.27 -409'912.73

L'importante augmentation constatée sous ce poste (+CHF 7.4 millions) s'explique principalement par la comptabilisation en 2018 de la mise à disposition gratuite de locaux (anciennement rubrique 390) sous la rubrique 365 « Subventions à des institutions » (+CHF 9.8 millions), la contrepartie étant comptabilisée sous la rubrique 423 « Revenus des biens du patrimoine financier (PF) » ou 427 « Revenus des biens du patrimoine administratif (PA) » selon la nature du bien. Ce nouveau mode opératoire faisant suite à une recommandation du Contrôle des finances de la Ville est neutre sur les comptes de la Commune. La diminution réelle de ce poste (-CHF 2.4 millions) s'explique ainsi :

A Culture et développement urbain, une subvention moindre (-CHF 0.6 million) a été versée à la Fondation de Beaulieu pour l'amortissement des travaux de rénovation du théâtre. Le montant de cette subvention est lié à l'évolution du chantier.

A Sports et cohésion sociale, au Service des assurances sociales, les aides individuelles au logement ont été moins importantes que prévu (-CHF 0.2 million).

A Logement, environnement et architecture, au Service du logement et des gérances, les participations aux charges d'intérêts des sociétés immobilières sont globalement restées CHF 0.3 million en dessous des prévisions.

A Finances et mobilité, le déficit d'exploitation de la société Parking Relais Lausannois S.A. couvert par la Ville a été moins important que prévu (-CHF 0.3 million).

38 Attributions aux réserves

-CHF 17.9 millions ou +79.7%

	Comptes 2017		Comptes 2018	Ecarts (+/-) B2018 - C2018	
_	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de régularisation des loyers	115'741.50	118'600	121'347.00	2'747.00	2.3
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	0.00	0	638'766.34	638'766.34	-
Fonds de réserve général du SSL	0.00	0	0.00	0.00	-
Fonds du Service de l'eau	24'861'621.29	11'907'100	25'688'169.67	13'781'069.67	115.7
Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations					
permanentes	3'983'533.90	0	0.00	0.00	-
Fonds pour risques génériques financiers	31'933'738.00	0	0.00	0.00	-
Fonds de réserve Beaulieu	0.00	0	5'000'000.00	5'000'000.00	
Fonds des SIL	14'747'958.89	10'481'000	9'001'184.88	-1'479'815.12	-14.1
Total	75'642'593.58	22'506'700	40'449'467.89	17'942'767.89	79.7

Au Service de l'eau, à l'Unité Eau potable, une attribution moindre au Fonds de renouvellement de l'usine de Saint-Sulpice (-CHF 4.0 millions) et une attribution supplémentaire au Fonds de réserve et de renouvellement eau (+CHF 15.5 millions) ont été effectuées. Aux Unités Evacuation des eaux claires et usées et Traitement des eaux usées, les résultats d'exploitation de ces unités liées à l'épuration des eaux ont entraîné un versement accru au Fonds de péréquation de la STEP (+CHF 2.3 millions).

Au Service de la propreté urbaine, à l'Unité Gestion des déchets urbains, le résultat d'exploitation positif a permis une attribution non budgétée de CHF 0.6 million dans le Fond de réserve pour la gestion des déchets.

Au Service des finances, conformément au rapport-préavis N° 2018/60 en lien avec la restructuration de la Fondation de Beaulieu, une réallocation de CHF 5 millions a été effectuée dans un fonds de réserve Beaulieu suite à la dissolution de la provision pour cautionnement Beaulieu constituée dans le cadre du bouclement des comptes 2017 (voir poste 42 ci-après).

Enfin, aux Services industriels, le principal écart relevé est au Service production qui a procédé à une attribution moindre au Fonds communal de péréquation pour l'éclairage public dû à une diminution de la taxe au 1er janvier 2018 (-CHF 1.6 million).

39 Imputations internes

-CHF 86.1 millions ou -46.6%

L'importante diminution constatée sous ce poste provient de deux éléments : d'une part, suite à une recommandation du Service du contrôle des finances de la Ville, des imputations internes de loyers sont dorénavant comptabilisée sous la rubrique 365 « Subventions à des institutions ». Et, d'autre part, aux Services industriels, suite à la nouvelle organisation mise en place dans le cadre du projet Ariane (organisation par fluides et non plus par services), la refacturation interne des services généraux et des administrations a été supprimée, celle-ci n'ayant plus de sens (-CHF 74.5 millions).

4 REVENUS

40 Impôts

+CHF 0.1 million ou +0.0%

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	Comptes 2017 CHF	Budget 2018 CHF	Comptes 2018 CHF
Total	551'689'001.70	541'400'000	541'477'518.76
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	374'992'465.00	379'300'000	371'318'285.86
- sur le revenu	331'258'805.26	337'200'000	327'681'855.60
- sur la fortune	37'299'702.81	37'000'000	37'875'984.92
- perçu des étrangers	5'799'695.91	4'600'000	5'337'145.84
à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger Produit de l'impôt sur les personnes morales :	634'261.02 103'708'969.25	500'000 94'000'000	423'299.50 90'396'957.20
Produit des autres impôts :	<u>72'987'567.45</u>	68'100'000	79'762'275.70
- foncier	35'300'074.50	35'000'000	37'633'648.25
- complémentaire sur les immeubles	4'752'809.10	5'000'000	5'311'444.30
- Droits de mutation sur les transf. imm.	10'805'595.90	8'500'000	10'237'652.10
Produit de l'impôt :			
- sur les successions et les donations	15'718'211.45	13'500'000	20'038'418.15
- sur les divertissements	6'085'181.50	5'800'000	6'164'662.90
- sur les chiens	325'695.00	300'000	376'450.00

Au chapitre de la fiscalité, il résulte une baisse de CHF 17 millions par rapport aux comptes 2017 essentiellement en lien avec les personnes physiques et morales ; les impôts conjoncturels atténuent cette baisse pour un montant de CHF 6.8 millions. De manière globale, les recettes fiscales diminuent ainsi de CHF 10.2 millions par rapport aux comptes 2017.

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2018 a atteint CHF 371.3 millions, soit une diminution de CHF 8.0 millions (-2.1%) en comparaison du budget, et une diminution de CHF 3.7 millions (-1%) par rapport aux comptes 2017. La diminution de l'impôt sur le revenu (-CHF 9.5 millions) s'explique, d'une part, par le « rôle ordinaire » (-CHF 5.5 millions), par des correctifs de taxation à la baisse plus importants que les années précédentes et par une stagnation de la population lausannoise entre 2017 et 2018 et, d'autre part, par l'impôt à la source qui s'est avéré inférieur aux prévisions (-CHF 4 millions).

Au 31 décembre 2018, l'ACI déclarait que 99.98% des contribuables lausannois étaient taxés pour 2012, 99.93% pour 2013, 99.73% pour 2014, 99.21% pour 2015, 96.12% pour 2016 et 76.91% pour 2017.

Les impôts comptabilisés en 2018 correspondent aux acomptes facturés (ainsi que les impôts à la source) pour dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2017 (chiffres en millions de CHF) :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
2009 et antérieurs	0.8	2.6
2010	0.3	0.6
2011	0.4	0.4
2012	0.9	0.5
2013	1.3	1.5
2014	2.6	1.6
2015	9.8	8.0
2016	41.5	7.2
2017	317.4	40.8
2018	0.0	315.5
	375.0	371.5

Personnes morales

Les recettes fiscales diminuent de CHF 3.6 millions par rapport au budget 2018 et de CHF 13.3 millions par rapport aux comptes 2017. Par rapport au budget, CHF 2.5 millions sont à mettre en lien avec l'anticipation par le Canton des RIE III cantonales sur sol vaudois.

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2017 et en 2018 (chiffres en millions de CHF) additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
2011 et antérieurs	0.2	-0.3
2012	0.1	-0.5
2013	0.9	0.2
2014	0.1	0.3
2015	1.1	0.6
2016	7.3	-2.0
2017	86.6	6.7
2018	7.4	81.4
2019	0.0	4.0
	103.7	90.4

Autres impôts

L'impôt sur les successions et les donations est supérieur de CHF 6.5 millions par rapport au budget et de CHF 4.3 millions par rapport aux comptes 2017. L'impôt foncier, quant à lui, est en hausse de CHF 2.6 millions par rapport au budget.

41 Patentes, concessions

-CHF 0.1 million ou -3.6%

	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts (+/-) B2018 - C20	18
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Patentes, concessions	3'549'664.81	3'640'000	3'510'583.60	-129'416.40	-3.6

Ce chapitre n'amène pas de commentaire particulier.

42 Revenus des biens

+CHF 18.1 millions ou 20.0%

	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts (+/-) - C2018	B2018
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts, prêts et participations	11'016'082.62	7'876'500	10'958'215.04	3'081'715.04	39.1
Revenu des immeubles du patrimoine financier	32'450'847.35	34'569'600	34'469'719.33	-99'880.67	-0.3
Revenu des biens du patrimoine administratif	44'356'199.48	44'082'800	49'224'882.69	5'142'082.69	11.7
Autres revenus	36'174'217.84	4'004'500	13'971'160.42	9'966'660.42	248.9
Total	123'997'347.29	90'533'400	108'623'977.48	18'090'577.48	20.0

Sous le poste « Intérêts, prêts et participations », au Service des finances, plusieurs éléments significatifs sont à relever : le dividende provenant de Gaznat S.A. est supérieur au budget de CHF 1.1 million, un dividende non budgété de EOS Holding de CHF 1 million a été versé en 2018 et les intérêts moratoires sur les taxations des personnes physiques et morales, communiqués par l'ACI, ont été supérieurs au budget de CHF 1.2 million.

Sous le poste « Revenu des immeubles du patrimoine financier (PF) », deux mouvements importants sont à relever, soit la comptabilisation en 2018 de la mise à disposition gratuite de locaux (anciennement rubrique 390) sous la rubrique 365 « Subventions à des institutions » (+CHF 2 millions) et, au Service des parcs et domaines, la baisse du volume des ventes de vin de CHF 1.5 million. S'agissant de ce nouveau mode de comptabilisation, celui-ci fait suite à une recommandation du Contrôle des finances de la Ville (CFL) et est neutre sur les comptes de la Commune (voir postes 36 et 39 ci-avant). Le même mode opératoire ayant été appliqué sous le poste « Revenus des immeubles du patrimoine administratif » (+CHF 7.8 millions), cette hausse est atténuée, au Service de routes et de la mobilité, par une diminution du produit des macarons (-CHF 2.2 millions). Cette dernière est liée à un changement de pratique comptable opéré dans le courant de l'exercice 2018 (application du principe de la délimitation périodique selon une recommandation du CFL).

Sous le poste « Autres revenus », l'importante augmentation de CHF 10 millions résulte principalement de deux éléments : au Service des finances, conformément au rapport-préavis N° 2018/60 en lien avec la restructuration de la Fondation de Beaulieu, de la réaffectation de la provision pour cautionnement Beaulieu constituée dans le cadre du bouclement des comptes 2017 (+CHF 5 millions) et réattribuée dans le Fonds de réserve Beaulieu, et, aux Services industriels, de produits extraordinaires issus de décomptes définitifs des achats de gaz 2017 (+CHF 2.3 millions).

43 Taxes, ventes et prestations facturées

-CHF 60.6 millions ou -8.6%

	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts (+/-) C2018	B2018 -
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Taxes, redevances et prestations de services	304'322'940.40	308'511'700	294'183'097.04	-14'328'602.96	-4.6
Ventes (yc SIL)	314'969'666.45	325'304'500	276'152'722.79	-49'151'777.21	-15.1
Frais facturés à des tiers, remboursements	16'603'562.68	14'599'500	17'804'949.82	3'205'449.82	22.0
Amendes	25'220'509.99	27'000'000	27'449'865.80	449'865.80	1.7
Autres contributions	31'690'703.19	29'177'200	28'393'893.41	-783'306.59	-2.7
Total	692'807'382.71	704'592'900	643'984'528.86	-60'608'371.14	-8.6

L'importante diminution constatée sous ce poste (-CHF 60.6 millions) est liée, sur recommandation du CFL, à la suppression des imputations internes d'achats et de ventes d'énergie aux SIL (-CHF 55.2 millions, dont CHF 52.6 millions sous le poste « Ventes » et CHF 2.6 millions sous le poste « Taxes, redevances et prestations de services ») (voir également poste 31 ci-avant). Corrigé de ce montant, cette nature aboutit globalement à une diminution de revenus de CHF 5.4 millions, y compris les ventes d'énergie des SIL.

Sous le poste « Frais facturés à des tiers, remboursements », l'augmentation est liée à une multitude de revenus supplémentaires dans tous les services de la Ville, principalement en lien avec des remboursements de traitement à la suite de maternité et d'accidents et à une augmentation des taux de cotisation de la part « employé » à l'assurance accident non-professionnels (changement d'assureur LAA au 1^{er} janvier 2018).

Voici encore les principaux écarts qui peuvent être mis en exergue dans ce chapitre :

(en millions de CHF) Service de l'eau - Taxes uniques de raccordement +2.3 +1.5 Service de l'eau - Ventes d'eau et taxes Service de l'eau - Prestation facturées à EPURA S.A. -0.8 Service des assurances sociales - Prestations facturée à la Caisse AVS -1.3 Service social - loyers des appartements sociaux -0.7 SIL - Raccordements au gaz « clé en main » -0.6 SIL – Diminution du montant de la taxe concernant l'éclairage public au 1er janvier 2018 -1.5 -2.5 SIL – Revenus et nombre de clients du téléréseau en baisse SIL – Programme equiwatt – baisse des prélèvements sur le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) en lien avec une surestimation des charges -0.8

44 Part à des recettes sans affectation

+CHF 3.1 millions ou +56.9%

	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts (+/-) B2018 - C20	18
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Impôts sur les gains immobiliers	7'005'620.75	5'500'000	8'627'031.65	3'127'031.65	56.9

L'impôt sur les gains immobiliers, sujet à fluctuation, a dépassé le budget de CHF 3.1 millions.

45 Dédommagements de collectivités publiques

+CHF 6.0 millions ou +2.1%

	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts (+/-) B2018 - C20	018
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de péréquation intercommunal	177'800'968.00	182'400'500	189'219'533.00	6'819'033.00	3.7
Facturation à l'Académie de police de Savatan	1'207'512.50	1'028'000	1'068'825.00	40'825.00	4.0
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	9'806'494.05	9'270'700	9'611'994.80	341'294.80	3.7
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'516'720.37	2'513'000	2'016'618.60	-496'381.40	-19.8
Participation cantonale à l'aide au logement	523'372.50	600'000	504'099.50	-95'900.50	-16.0
Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles, allocations familiales et remboursement des frais médicaux	4'396'187.70	4'235'000	4'005'286.56	-229'713.44	-5.4
Participations diverses aux charges du Service social	27'862'875.95	28'360'600	28'489'264.85	128'664.85	0.5
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	11'402'316.93	13'113'200	13'504'187.13	390'987.13	3.0
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'839'432.95	7'064'500	6'969'820.00	-94'680.00	-1.3
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	10'609'470.95	11'529'400	11'777'521.00	248'121.00	2.2
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers	17'921'389.76	17'706'000	17'017'972.46	-688'027.54	-3.9
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	6'294'055.50	7'221'700	6'157'618.00	-1'064'082.00	-14.7
Autres dédommagements	3'693'598	2'640'100	3'334'226	694'125.92	26.3
Total	280'874'395.23	287'682'700	293'676'966.82	5'994'266.82	2.1

Relevons ici que, s'agissant de la péréquation intercommunale, compte tenu des résultats définitifs de 2017 enregistrés dans l'exercice 2018, le retour du Fonds de péréquation ainsi que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques ont été supérieurs aux prévisions de quelque CHF 6.8 millions (voir chapitre 35).

Au Service de protection et sauvetage, la participation versée par le Service cantonal de la santé publique pour couvrir l'excédent de charges du groupe sanitaire est inférieur de CHF 0.5 million.

Du fait d'un excédent de charges de l'Office régional de placement supérieur aux prévisions, la participation versée par la Confédération a été augmentée de CHF 0.4 million.

Au Service de l'eau, les charges nettes d'exploitation de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des communes.

Finalement, sous le poste « Autres dédommagements », l'augmentation résulte d'un versement de l'Etat de Vaud lié aux coûts des transformations des locaux de l'unité commune ORP-CSR (+CHF 0.5 million).

46 Subventions acquises

+CHF 0.6 million ou +17.1%

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	Comptes 2017	•		Comptes 2018	Ecarts (+/-) B2018 - C2018	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%	
Subventions de la Confédération et du Canton pour les forêts, parcs et domaines	431'364.25	283'000	358'228.70	75'228.70	26.6	
Subventions de l'Etat relatives à la lutte contre le racisme	776'170.00	863'200	750'400.10	-112'799.90	-13.1	
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	227'580.85	389'300	368'309.50	-20'990.50	-5.4	
Subventions de l'Etat pour les travaux sur les routes en traversée de localité	187'897.00	100'000	215'362.20	115'362.20	115.4	
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	1'269'193.42	1'561'100	1'504'695.20	-56'404.80	-3.6	
Subventions de l'Etat pour une campagne de prospection géophysiques de l'aglomération lausannoise	46'296.30	0	0.00	0.00	_	
Subventions de la Confédération pour des projets aux SIL	0.00	0	403'322.19	403'322.19	-	
Autres subventions	249'222.20	319'300	516'496.00	197'196.00	61.8	
Total	3'187'724.02	3'515'900	4'116'813.89	600'913.89	17.1	

Les subventions de l'Etat relative à la lutte contre le racisme sont liées aux conventions de financement signées avec le Canton.

Au Service de protection et sauvetage (SPSL), la diminution de subvention résulte de la signature d'une nouvelle convention avec l'ECA, diminution compensée par la réactualisation des prestations et des participations aux frais du SPSL (+CHF 0.3 million) (voir chapitre 45).

Au Service des routes et de la mobilité, la participation du Canton pour des travaux d'entretien sur les routes en traversée de localité a été supérieure à ce qui avait été prévu.

Au Service social, la diminution de la rétrocession de la part lausannoise à la facture sociale, résulte de l'augmentation de la part financée par le Canton aux frais des hébergements d'urgence.

Aux Services industriels, la société Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. a obtenu la prime de marché prévue comme mesure de soutien fédéral à la grande hydraulique. Des subventions fédérales ont également été versées pour le programme équiwatt.

48 Prélèvements sur les réserves

-CHF 5.4 millions ou -13.9%

	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts (+/ B2018 - C2	•
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds du Service de l'eau	3'887'150.47	4'125'600	3'701'988.71	-423'611.29	-10.3
Fonds de réserve générale du SSL	398'832.49	20'700	961'517.08	940'817.08	4545.0
Fonds de rénovation d'immeubles	7'018'899.35	8'290'800	4'616'329.22	-3'674'470.78	-44.3
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	2'261'872.13	3'368'000	2'385'174.36	-982'825.64	-29.2
Fonds du stationnement	0.00	0	2'000'000.00	2'000'000.00	-
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	614'254.14	2'251'400	0.00	-2'251'400.00	-100.0
Fonds de réserve pour impôts et fonds de péréquation	20'000'000.00	0	0.00	0.00	_
Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs	12'203'000.00	0	2'940'001.00	2'940'001.00	-
Fonds pour risques génériques financiers	0.00	0	2'500'000.00	2'500'000.00	-
Fonds des SiL	15'357'017.45	21'079'600	14'597'701.14	-6'481'898.86	-30.7
Total	61'741'026.03	39'136'100	33'702'711.51	-5'433'388.49	-13.9

Au Service de l'eau, à l'Unité Eau potable, la diminution des dépenses d'investissement des projets relatif à la rénovation du réservoir du Calvaire et aux travaux de réfection du Boulevard de la Forêt entraine des prélèvements moindres dans le Fonds de réserve et de renouvellement du Service.

Au Service du logement et des gérances, la diminution des dépenses d'investissements relatives au projet d'assainissement énergétique et de rénovation des bâtiments du patrimoine financier (préavis N° 2015/50) entraîne un moindre recours au Fonds de rénovation d'immeubles.

Au Service social (SSL), une baisse de la subvention cantonale liée au nombre de dossiers RI traités par le service entraîne une augmentation du prélèvement sur le Fonds de réserve du SSL pour couvrir le déficit du Centre social régional (CSR).

Au Service des écoles primaires et secondaire, un prélèvement moindre de CHF 1.0 million dans la provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires a été effectué afin de compenser les amortissements des dépenses du crédit relatif au préavis N° 2015/45 « Assainissements et créations de classes dans les bâtiments ou sites scolaires ; utilisation de la provision de CHF 8 millions constituée dans le cadre du bouclement des comptes 2013 ».

Au Service des routes et de la mobilité, un prélèvement de CHF 2 millions a été effectué sur le Fonds du stationnement en lien avec le changement de méthode comptable en 2019.

Au Service de la propreté urbaine, à l'Unité Gestion des déchets, le résultat d'exploitation n'a pas entraîné de prélèvement dans le Fonds de réserve pour la gestion de déchets.

Au Service des finances, d'une part, un prélèvement sur le Fonds pour fluctuation de valeur a été effectué afin de compenser l'amortissement (CHF 2.9 millions) de la participation dans netplus.ch S.A. figurant au patrimoine financier des SIL et l'amortissement de la participation dans Vaud-Fribourg TV S.A. Ces deux amortissements ont été effectués en application du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) (voir poste 33 ci-avant). D'autre part, un prélèvement dans le Fonds pour risques génériques financiers de CHF 2.5 millions a été effectué afin de compenser la baisse en 2018 de la fiscalité des entreprises en lien avec l'anticipation par le Canton des RIE III cantonales sur sol vaudois.

Enfin, les Services industriels ont procédé aux opérations suivantes (écarts par rapport au budget) :

(en millions de CHF)

_	Fonds de différence de couverture pour le timbre d'acheminement des clients finaux du gaz	-1.2
_	Fonds de réserve et de renouvellement de l'électricité de Lavey	-0.8
_	Fonds de réserve et de renouvellement Multimédia	+0.9
_	Fonds de différence de couverture pour la fourniture de gaz auprès des clients finaux	-3.1
_	Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité	-4.3
_	Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique	+1.6
_	Fonds de péréquation du chauffage à distance	+0.5

4.2.2 Comptes des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	117'637'802.42	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	8'780'052.06	
Marchandises et approvisionnements (diminution du stock)		301'071.88
Prêts et participations permanentes	2'443'169.56	478'840.00
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente)	4'334'222.41	
Subventions et recettes pour investissements		16'174'280.48
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		750'433.13
Investissements nets		115'490'620.96
Sous-total	133'195'246.45	133'195'246.45
FINANCEMENT		
Investissements nets	115'490'620.96	
Amortissement du patrimoine administratif		125'799'293.91
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	27'673'107.47	
Augmentation des provisions		6'746'756.38
Insuffisance d'autofinancement		10'617'678.14
	143'163'728.43	143'163'728.43

Les investissements du patrimoine administratif se sont élevés à CHF 133.2 millions au brut (CHF 115.5 millions au net), soit CHF 99.6 millions en dessous du chiffre prévu au budget (CHF 232.8 millions). Ceci s'explique par des décalages de projets ou des dépenses annuelles inférieures au plan des investissements.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à un montant de CHF 104.9 millions et ne permet pas de couvrir l'intégralité des investissements de la Ville. Celle doit recourir à l'emprunt pour financer une partie de ses investissements.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2018 :

	Tranche annuelle budgétisée	Dépenses 2018
	(en millions de	e CHF)
Sécurité et économie		
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	7.0	5.4
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics	4.2	2.6
Sports et cohésion sociale		
Vallée de la Jeunesse – Assainissement de la façade et des toitures	3.8	1.9
Logement, environnement et architecture		
Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines	3.5	2.4
Entretien et importants travaux de rénovation de bâtiments du PA et du	PF 0.6	0.9
Musée historique de Lausanne	0.8	1.5
Evolution RECOLTE 2013-2017	0.6	1.5
Projet ORASI	0.9	1.2
Réaffectation et transformation de la Maison du Désert	0.6	1.2
Enfance, jeunesse et quartiers		
Réaffectation et transformation de la Maison du Désert en maison de q Assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites	uartier 0.6	1.2
scolaires	2.3	1.6
Construction du complexe scolaire du quartier des Fiches, école de Riant-Pré	8.5	3.3
Finances et mobilité		
Rénovation et extension de la voirie	9.5	5.6
PALM	4.5	1.1
WC publics, rénovation et modernisation – Etape 1	1.1	1.7
Services industriels		
Remplacements et extensions ordinaires	15.5	13.5
Renouvellement du réseau de distribution électrique (1re et 2e phase)	2.3	5.0
Renouvellement du réseau de distribution électrique (3e phase)	2.4	2.1
Plan lumière Lausanne	2.8	1.8
Rénovation du poste électrique de Romanel-sur-Lausanne	5.6	6.3
Renouvellement du réseau de distribution électrique 2017-2021	12.8	9.1
Métamorphose		
Centre sportif de la Tuilière : création d'un centre de football et d'athlétisme	0.8	13.6
Stade de la Tuilière – construction d'un stade de football	28.4	18.8
Plaines-du-Loup – Prés-de-Vidy – études générales et travaux prépara		1.8

4.2.3 Plafond d'endettement

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2018, la dette brute et l'endettement net évoluent comme suit :

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018	Variation
Dette brute	2'497.4	2'539.6	+ 42.2
Endettement net	1'995.0	2'006.1	+ 11.1

Il s'agit de rappeler que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à CHF 2.4 milliards.

4.2.4 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser

CHF 145'345'231.50

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'ACI, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2018 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2018 mais non encore encaissés au 31 décembre 2018.

115 Débiteurs CHF 166'667'955.82

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2018.

120 Titres CHF 92'625'485.00

La diminution de ce poste de CHF 2.6 millions par rapport à 2017 est due principalement à l'amortissement de la participation dans la société netplus.ch S.A. pour un montant de CHF 2.9 millions, amortissement effectué en application du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Ce montant compensé par un prélèvement d'un montant identique dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes.

122 Prêts CHF 25'029'001.00

Ce montant correspond essentiellement au solde du prêt octroyé à LFO S.A. (Lausanne Fibre Optique) pour le paiement du rachat du réseau de la Ville, présenté distinctement sous ce chapitre dans un but de transparence.

123 Immeubles CHF 337'092'278.43

L'augmentation de ce poste par rapport à 2017 (+CHF 9.3 millions) résulte principalement des acquisitions effectuées en 2017.

13 Actifs transitoires CHF 72'146'067.24

Sont compris dans cette position, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2018 encaissés au début 2019.

 Patrimoine administratif
 CHF
 1'292'092'935.32

 L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de CHF) :
 302'402

 Solde au 1^{er} janvier 2018
 1'302'402

 Investissements bruts
 133'195

 dont à déduire :
 17'705

 Recettes d'investissements
 125'799
 143'504

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

14 Investissements du patrimoine administratif

CHF 1'153'500'198.84

1'292'093

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

15 Prêts et participations permanentes

Solde au 31 décembre 2018

CHF 107'700'543.38

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

16 Subventions d'investissements

CHF 11'875'540.45

L'essentiel de ce poste concerne la subvention pour la modernisation du site du Palais de Beaulieu.

17 Autres dépenses à amortir

CHF

19'016'652.65

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 « Investissements » ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

18 Avances aux financements spéciaux

CHF

3'067'091.36

Ce montant correspond à une avance de CHF 2.6 millions pour le Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité, une de CHF 0.3 million pour le Fond de péréquation pour la vente d'énergie électrique et une de CHF 0.1 million pour le Fonds de différence de couverture pour le timbre d'acheminement des distributeurs aval du gaz.

19 Découvert CHF 1'027'398'995.53

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de CHF) :

Etat au 1er janvier 2018 999'726

Excédent de charges du compte de fonctionnement de 2018 27'673

Etat au 31 décembre 2018 1'027'399

Un potentiel de réserve latente existe sur les immeubles du patrimoine financier qui figurent actuellement au bilan pour CHF 337 millions (voir chapitre 123 du bilan). Un travail d'estimation à la valeur de marché est actuellement en cours de finalisation et permettra prochainement de chiffrer ces réserves de manière plus précise.

PASSIF

20 Engagements courants

CHF 123'539'213.18

L'importante diminution de ce poste est due principalement au remboursement du compte-courant Ville / Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) (-CHF 19 millions), suite à la reprise de la gestion de la trésorerie par la CPCL. Ce remboursement contribue à une augmentation de la dette brute d'autant mais est neutre sur la dette nette.

21 Dettes à court terme

CHF 902'000'000.00

Cette position englobe, d'une part, l'ensemble des prêts à court terme d'une durée inférieure à 12 mois (CHF 762 millions) et, d'autre part, l'ensemble des dettes à moyen et long terme dont le dénouement est prévu à court terme (CHF 140 millions). Parmi ces montants, CHF 550 millions concernent des emprunts à court terme liés à des swaps de taux d'intérêts.

22 Dettes à moyen et à long termes

CHF 1'637'677'500.00

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2018, les opérations suivantes ont été réalisées :

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunt effectué			
Emprunt privé	100'000'000	1.2000	2018 - 2037
Emprunt privé	100'000'000	1.1000	2018 - 2038
Total	200'000'000		
Remboursements			
Emprunt privé	100'000'000	2.9200	2008 - 2018
Emprunt privé	100'000'000	3.3925	2008 - 2018
Amortissement financier	5'000		
Total	200'005'000		
Emprunts échus dans l'exercice suivant et présentés à court terme			
Emprunt privé	100'000'000	3.1460	2007 - 2019
Emprunt privé	20'000'000	2.9850	2009 - 2019
Emprunt privé	10'000'000	3.0000	2009 - 2019
Emprunt privé	10'000'000	2.9500	2009 - 2019
Total	140'000'000		

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique

CHF

28'740'231.77

Les disponibilités de trois fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt.

24 Provisions

CHF

121'663'640.37

La diminution de ce poste (-CHF 6.5 millions) s'explique principalement par plusieurs mouvements : conformément au rapport-préavis N° 2018/60 en lien avec la restructuration de la Fondation de Beaulieu, par la dissolution de la provision pour cautionnement Beaulieu constituée dans le cadre du bouclement des comptes 2017, suite à la réaffectation de cette dernière (-CHF 5 millions), par la dissolution de la provision pour risques de perte sur débiteurs (-CHF 0.8 million) et par un prélèvement de CHF 0.4 million dans la provision pour frais d'émission d'emprunts obligataires. Le reclassement

de la provision pour cautionnement est à mettre en relation avec la création du Fonds Beaulieu (+CHF 5 millions) (voir poste 28 ci-dessous).

25 Passifs transitoires

CHF

80'216'957.20

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2018 ou des recettes perçues d'avance.

28 Fonds de renouvellement et réserve

CHF

273'639'683.98

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après. Les mouvements significatifs enregistrés sous ce poste (+CHF 6.7 millions) sont, au Service des finances, un prélèvement de CHF 2.5 millions dans le Fonds pour risques génériques financiers afin de compenser les impacts liés à l'anticipation de la RIE III cantonale, un prélèvement de CHF 2.9 millions dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes et un versement de CHF 5 millions dans le nouveau Fonds de réserve Beaulieu, au Service des routes et de la mobilité, un prélèvement de CHF 2 millions dans le Fonds du stationnement, au Service de l'eau, une attribution nette de CHF 22 millions dont CHF 2.5 millions dans le Fonds de réserve pour le renouvellement de la station de Saint-Sulpice et CHF 5.5 millions dans le Fonds de péréquation de la STEP et Eaux usées, au Service du logement et des gérances, des prélèvements de CHF 4.6 millions dans le Fonds de rénovation et d'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine financier, au Service des écoles primaires et secondaires, des prélèvements de CHF 2.4 millions dans le Fond pour l'entretien durable des bâtiments scolaires, aux Services industriels, des prélèvements nets de CHF 5.6 millions (pour plus de détails voir poste 38 et 48 ci-dessus).

5. Rémunération des membres de la Municipalité

La loi sur les communes, à son article 29, dispose de ce qui suit :

« Sur proposition de la municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.

Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et. cas échéant. de l'huissier.

Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature ».

A teneur de loi, une décision formelle doit être prise, l'octroi d'un crédit budgétaire autorisant le paiement des montants en cause n'est pas suffisant. Pour la Municipalité, la dernière décision remonte au 9 décembre 2014, soit à la précédente législature. Une nouvelle décision doit donc être prise.

Les traitements annuels bruts fixés en décembre 2014 s'élevaient à CHF 265'976.- pour le syndic et CHF 247'947.- pour les conseillers municipaux. La Municipalité vous propose le statu quo, étant entendu que ces traitements bénéficieront des mêmes indexations que celles qui pourraient être accordées au personnel communal.

6. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2019 / 20 de la Municipalité, du 2 mai 2019 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ; considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'approuver les comptes de 2018 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2019/20, du 2 mai 2019 :
- 2. de fixer comme suit le traitement annuel brut des membres de la Municipalité :

Syndic : CHF 265'976.-Conseillers municipaux : CHF 247'947.-.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Le secrétaire Grégoire Junod Simon Affolter

<u>Annexes</u>: Bilan général Annexe au bilan

Bilan général

		2017	2018
		CHF	CHF
1	ACTIF	3'163'040'764.78	3'168'767'523.73
	Patrimoine financier	855'368'369.71	846'208'501.52
10	Disponibilités	15'108'185.17	6'419'114.53
100	Caisse	267'898.05	266'993.40
101	Comptes postaux	14'106'491.24	5'533'286.67
102	Banques	733'795.88	618'834.46
11	Avoirs	324'994'963.43	312'013'187.32
112	Impôts à encaisser	147'856'957.65	145'345'231.50
115	Débiteurs	177'138'005.78	166'667'955.82
12	Placements	447'867'668.41	455'630'132.43
120	Titres	95'185'079.98	92'625'485.00
122	Prêts	24'000'001.00	25'029'001.00
123	Immeubles	327'766'437.43	337'092'278.43
129	Autres placements	916'150.00	883'368.00
13	Actifs transitoires	67'397'552.70	72'146'067.24
	Patrimoine administratif	1'302'401'608.27	1'292'092'935.32
14	Investissements	1'161'244'494.67	1'153'500'198.84
140	Terrains	5'531'029.97	5'355'536.42
141	Ouvrages de génie civil	743'169'422.45	744'485'380.01
143	Bâtiments	315'549'249.65	308'270'247.85
145	Forêts	12'865'678.40	12'865'678.40
146	Véhicules, machines et matériel	37'847'209.87	37'487'215.53
147	Marchandises et approvisionnements	8'879'214.26	8'578'142.38
149	Autres biens	37'402'690.07	36'457'998.25
15	Prêts et participations permanentes	107'236'213.82	107'700'543.38
	Prêts et participations permanentes	107'236'213.82	107'700'543.38
16	Subventions d'investissements	15'851'127.30	11'875'540.45
17	Autres dépenses à amortir	18'069'772.48	19'016'652.65
	Financements spéciaux		
18	Avances aux financements spéciaux	5'544'898.74	3'067'091.36
19	DECOUVERT	999'725'888.06	1'027'398'995.53

Bilan général

		2017	2018
		CHF	CHF
2	PASSIF	3'163'040'764.78	3'168'767'523.73
	Engagements	2'893'670'029.80	2'895'127'839.75
20	Engagements courants	143'749'085.51	123'539'213.18
200	Créanciers	118'308'919.24	115'239'544.06
206	Comptes courants créanciers	2'467'351.08	1'982'409.32
209	Autres engagements courants	22'972'815.19	6'317'259.80
21	Dettes à court terme	919'700'000.00	902'000'000.00
210	Banques	564'700'000.00	542'000'000.00
219	Autres dettes à court terme	355'000'000.00	360'000'000.00
22	Dettes à moyen et à long termes	1'577'682'500.00	1'637'677'500.00
221	Emprunts à moyen et à long termes	877'682'500.00	737'677'500.00
223	Emprunts par obligations	700'000'000.00	900'000'000.00
23	Engagements envers des entités particulières	30'667'108.82	30'030'529.00
232	Fondations	1'226'046.95	1'290'297.23
233	Fonds spéciaux sans personnalité juridique	29'441'061.87	28'740'231.77
24	Provisions	128'140'384.81	121'663'640.37
240	Provision pour risques de pertes sur débiteurs	50'326'000.00	49'550'000.00
241	Provision pour risques non assurés	4'493'926.10	4'409'429.96
241	Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	1'396'948.71	1'190'700.41
243	Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510.00	35'158'510.00
243	Provision pour risques dans le domaine du multimédia	24'000'000.00	24'000'000.00
249	Provision pour le Centre sportif de Malley	6'165'000.00	6'165'000.00
249	Provision pour cautionnements	5'000'000.00	0.00
249	Provisions diverses	1'600'000.00	1'190'000.00
25	Passifs transitoires	93'730'950.66	80'216'957.20
28	PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	269'370'734.98	273'639'683.98

Annexe au bilan

			31.12.2017	31.12.2018
112 IMPOTS A ENCAISSER Selon une estimation de l'Administration cantonale le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 27 de francs pour 29.6 millions à fin 2017. Ce risque e couvert par une provision figurant au passif du bilai	7.8 millions est entièrement		147'856'957.65	145'345'231.50
115 DEBITEURS			177'138'005.78	166'667'955.82
Dont à déduire le correctif d'actif y relatif :				
240 Provision pour risques de pertes sur débiteurs			-50'326'000.00	-49'550'000.00
(Calculée sur les soldes ouverts ci-dessus des impe Total des Avoirs nets	öts á encaisser et des o	débiteurs)	274'668'963.43	262'463'187.32
	\/ala	Nilona ditua a		
	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018
120 TITRES			95'185'079.98	92'625'485.00
Actions			95'076'779.98	92'136'783.00
Banque Cantonale Vaudoise	10	861	23'677.50	23'677.50
Ecran P & P S.A.	500	63	1.00	1.00
Heliswiss, Hélicoptère Suisse S.A.	500	60	Transfert du PA	1.00
LaZur Energie S.A.	1'000	1'421	1'421'000.00	1'421'000.00
La Vidynette A S.A.	50	2'735	510'079.50	510'079.50
Le Geai S.A.	50	425	21'250.00	21'250.00
LFO S.A.	100'000	100	0.00	0.00
Le Logis Familial S.A.	250	16	4'000.00	4'000.0
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	75	60	Transfert du PA	1.0
Mediaprofil S.A.	100	1'214	Transfert du PA	1.0
Medipol S.A. société radiée	0	0	1.00	0.0
Netplus.ch S.A.	10	11'947	4'181'450.00	1'286'450.0
Romande Energie Holding S.A.	25	33'174	39'145'319.98	39'145'320.0
Sky Event S.A. SILL Sté immobilière lausannoise	1'000	20	Transfert du PA	0.00
pour le logement S.A.	1'000	36'000	36'000'000.00	36'000'000.0
SI-REN S.A.*	300'000	100	13'400'000.00	13'400'000.0
Terminal Combiné Chavornay S.A. (TERCO)	100	91	Transfert du PA	0.0
Transports publics du Chablais S.A.	10	19	Transfert du PA	1.0
Travys - Transports Vallée-de-Joux -				
Yverdon-les-Bains - Ste-Croix S.A.	10	312	Transfert du PA	1.0
Vaud-Fribourg TV S.A. Capital-actions libéré à hauteur de 51.33%	16	21'304	370'001.00	325'000.0
Parts sociales			108'300.00	488'702.00
CODHA Coopérative de l'habitat				
associatif	100	4'887	108'300.00	488'700.00
Compagnie du train à vapeur de la				
Vallée de Joux société coopérative	100	5	Transfert du PA	0.00
Genossenschaft Feriendorf Fiesch	500	40	Transfert du PA	1.00
Château-d'Oex Tourisme en liquidation	250	3	Transfert du PA	1.00
			31.12.2017	31.12.2018
122 PRETS			24'000'001.00	25'029'001.00
LFO S.A créance postposée en 2016			24'000'000.00	24'000'000.00
Vaud-Fribourg TV S.A.			1.00	1.00
LaZur Energie S.A.			0.00	1'029'000.00
Dont à déduire le correctif d'actif y relatif :				
243 Provision pour risques dans le domaine multimédia	1		-24'000'000.00	-24'000'000.00
Prêts nets			1.00	1'029'001.00

				31.12.2017	31.12.2018
123	IMMEUBLES			327'766'437.43	337'092'278.43
	Bâtiments locatifs*			222'092'105.85	227'259'145.85
	Domaines agricoles			3'347'800.00	4'800'191.00
	Vignobles			6'043'900.00	6'043'900.00
	Terrains			46'429'580.59	46'429'580.5
	Droits de superficie			76'828'595.19	77'228'595.19
	Constructions en cours			2'225'590.00	4'532'000.00
	Réserve sur immeubles Valeur ECA à l'indice 125 à fin 2018 : CHF 503'621'663			-29'201'134.20	-29'201'134.20
120	AUTRES PLACEMENTS			916'150.00	883'368.00
129	Les autres placements correspondent à la valeur en sto	ck du vin de la Ville	е.	916 150.00	003 300.00
		Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018
15	PRETS ET PARTICIPATIONS				
15	PERMANENTES			107'236'213.82	107'700'543.38
	Bourse communale Parts sociales			22'307.00	22/205 0
		25	4'000		22'305.00
	Boipac, société coopérative	25 500	4 000 290	1.00 0.00	1.00
	Coopérative Cité Derrière	500	290	0.00	0.00
	Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux société coopérative	100	5	0.00	Transfert au PF
	Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	10	300	1.00	1.0
	Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement (CVC)	10	850	1.00	1.0
	Genossenschaft Feriendorf Fiesch	500	40	1.00	Transfert au Pf
	La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants	000	.0		
	forestiers	250	60	0.00	0.0
	Logacop Société Coopérative Immobilière	100	10	1.00	1.00
	Office du tourisme de Château-d'Oex	250	3	1.00	Transfert au Pf
	Société coopérative d'habitation Lausanne	300	50	0.00	0.0
	Société coopérative de l'Asile du				
	Marchairuz	100	45	0.00	0.0
	Société coopérative des sites et				
	espaces verts de la région lausannoise	100	200	1.00	1.00
	Société Coopérative Immobilière				
	La Maison Ouvrière	100	223	22'300.00	22'300.0
	SODEFOR société coopérative	5'000	15	0.00	0.00
	Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement				
	Société coopérative de construction				
	et d'habitation Domus	300	15	0.00	0.0
	Coopérative Cité Derrière	500	136	0.00	0.00
	COOPELIA Coopérative sociale pour				
	l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100	182	0.00	0.0
	Actions			82'116'812.00	82'116'807.00
	Bâtir A S.A actions ordinaires	250	508	127'000.00	127'000.0
			301	30'100.00	
	Bâtir A S.A actions privilégiées	100			30'100.0
	Biopôle S.A.	10'000	5	0.00	0.0
	Boisy TV S.A.	1'000	1'000	1'000'000.00	1'000'000.0
	Centre Sportif de Malley S.A.	500	21	0.00	0.0
	Centre Sportif de Malley S.A. actions privilégiées	100	6'000	0.00	0.0
		25			
	Groupe CGN S.A.	20	11'634	2.00	2.00

1.00 0.00 20'000.00 20'000.00 1'000.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	31.12.2018] 1.00 0.00 67'199'700.00 20'000.00 6'430'000.00 7'259'000.00 0.00 Transfert au PF Transfert au PF Transfert au PF 50'000.00 Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00 Transfert au PF
0.00 20'000.00 20'000.00 1'000.00 1'000.00 0.00 1.00 1.0	0.00 67'199'700.00 0.00 20'000.00 6'430'000.00 1'000.00 7'259'000.00 0.00 Transfert au PF 0.00 0.00 Transfert au PF Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00 Transfert au PF 50'000.00 1.00
0.00 20'000.00 20'000.00 1'000.00 1'000.00 0.00 1.00 1.0	0.00 67'199'700.00 0.00 20'000.00 6'430'000.00 1'000.00 7'259'000.00 0.00 Transfert au PF 0.00 0.00 Transfert au PF Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00
0.00 20'000.00 20'000.00 1'000.00 1'000.00 0.00 1.00 1.0	0.00 67'199'700.00 0.00 20'000.00 6'430'000.00 1'000.00 7'259'000.00 0.00 Transfert au PF 0.00 0.00 Transfert au PF Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00
0.00 20'000.00 20'000.00 1'000.00 1'000.00 0.00 1.00 1.0	0.00 67'199'700.00 0.00 20'000.00 6'430'000.00 1'000.00 7'259'000.00 0.00 Transfert au PF 0.00 0.00 Transfert au PF Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00 Transfert au PF 50'000.00 1.00
0.00 20'000.00 20'000.00 1'000.00 1'000.00 0.00 1.00 1.0	0.00 67'199'700.00 0.00 20'000.00 6'430'000.00 1'000.00 7'259'000.00 0.00 Transfert au PF 0.00 0.00 Transfert au PF Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00 Transfert au PF 50'000.00 1.00
7'199'700.00 0.00 20'000.00 20'000.00 1'000.00 1'000.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 0.00 1.00 0.00 0.00	67'199'700.00 0.00 20'000.00 6'430'000.00 1'000.00 7'259'000.00 0.00 Transfert au PF 0.00 0.00 Transfert au PF Transfert au PF 0.00 1.00 0.00 Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00
7'199'700.00 0.00 20'000.00 20'000.00 1'000.00 1'000.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 0.00 1.00 0.00 0.00	67'199'700.00 0.00 20'000.00 6'430'000.00 1'000.00 7'259'000.00 0.00 Transfert au PF 0.00 0.00 Transfert au PF Transfert au PF 0.00 1.00 0.00 Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00
0.00 20'000.00 5'430'000.00 1'000.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 0.00 0.00 1.00 0.00	0.00 20'000.00 6'430'000.00 1'000.00 7'259'000.00 0.00 Transfert au PF 0.00 1.00 0.00 Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00
20'000.00 2'430'000.00 1'000.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	20'000.00 6'430'000.00 1'000.00 7'259'000.00 0.00 Transfert au PF Transfert au PF Transfert au PF Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00 Transfert au PF 50'000.00
3'430'000.00 1'000.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 0.00 1.00 0.00 0.00 0.00	6'430'000.00 1'000.00 7'259'000.00 0.00 Transfert au PF 0.00 Transfert au PF Transfert au PF Transfert au PF 50'000.00 1.00 1.00 1.00 1.00 0.00
1'000.00 '259'000.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 0.00 0.00	1'000.00 7'259'000.00 0.00 Transfert au PF 0.00 0.00 Transfert au PF Transfert au PF 0.00 1.00 0.00 Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00
7259'000.00 0.00 1.00 0.00 0.00 1.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 0.00 50'000.00 1.00 0.00	7'259'000.00
7259'000.00 0.00 1.00 0.00 0.00 1.00 1.00 0.00 1.00 0.00 1.00 0.00 0.00 50'000.00 1.00 0.00	7'259'000.00
0.00 1.00 0.00 0.00 1.00 1.00 0.00 1.00 0.00 50'000.00 1.00	0.00 Transfert au PF 0.00 0.00 Transfert au PF Transfert au PF 0.00 1.00 0.00 Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00
1.00 0.00 0.00 1.00 1.00 0.00 1.00 0.00 0.00 50'000.00 1.00	Transfert au PF 0.00 0.00 Transfert au PF Transfert au PF 0.00 1.00 0.00 Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00
0.00 0.00 1.00 1.00 0.00 1.00 0.00 0.00	0.00 0.00 Transfert au PF Transfert au PF 0.00 1.00 0.00 Transfert au PF 50'000.00 1.00
0.00 1.00 1.00 0.00 1.00 0.00 0.00 50'000.00 1.00	0.00 Transfert au PF Transfert au PF 0.00 1.00 0.00 Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00
1.00 1.00 0.00 1.00 0.00 0.00 50'000.00 1.00 0.00	Transfert au PF Transfert au PF 0.00 1.00 0.00 Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00
1.00 0.00 1.00 0.00 0.00 50'000.00 1.00 0.00	Transfert au PF 0.00 1.00 0.00 Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00
0.00 1.00 0.00 0.00 50'000.00 1.00 0.00	0.00 1.00 0.00 <i>Transfert au PF</i> 50'000.00 1.00 0.00
1.00 0.00 0.00 50'000.00 1.00 0.00	1.00 0.00 <i>Transfert au PF</i> 50'000.00 1.00 0.00
0.00 0.00 50'000.00 1.00 0.00	0.00 Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00
0.00 50'000.00 1.00 0.00	Transfert au PF 50'000.00 1.00 0.00
50'000.00 1.00 0.00	50'000.00 1.00 0.00
1.00 0.00	1.00 0.00
0.00	0.00
1.00	1.00
1.00	Transfert au PF
1.00	Transiert au 1 1
1.00	Transfert au PF
1.00	1.00
31 12 2017	31.12.2018
0111212011	0111212010
10.00	10.00
1.00	1.00
1.00	1.00
1.00	1.00
1.00	1.00
1.00	1.00
1.00	1.00
1.00	1.00
1.00	1.00
1.00	1.00
1.00	1.00
0.00	0.00
	1.00
1.00	
	1.00 1.00 1.00 1.00 1.00 1.00 1.00

		Valeur nom.			
				31.12.2017	31.12.2018
15	PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
	Bourse communale (suite)				
	Capitaux de fondations à amortir			3'000'000.00	1'500'000.00
	Fondation de Beaulieu – Fonds droit privé	33'000'000		3'000'000.00	1'500'000.00
	Prêts			18'149'584.82	20'085'571.38
	Compagnie générale de Navigation			1.00	1.00
	Coopérative de construction et d'habitation ECOPOLIS - Ecoquartier des Plaines-du-Loup			1'154.26	18'180.82
	Coopérative d'habitation B612 – Curtat 18-20-22			300'000.00	300'000.00
	Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts)			800'000.00	760'000.00
	Demont Patrick – Domaine des Saugealles			32'500.00	27'500.00
	Fondation Cités Val-Paisible et				
	Val-Fleuri – Mont-d'Or 42			695'000.00	695'000.00
	Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL)				
	Bonne-Espérance 30-32			1'095'617.00	1'071'617.00
	Boveresses			1'562'430.30	1'520'430.30
	Clochatte			1'224'200.00	1'203'200.00
	Florency La Bourdonnette			497'410.45	486'410.45
	Prélaz			3'862'553.86 1'198'779.90	3'692'553.86 1'175'779.90
	Praz-Séchaud 11 à 30			3'450'000.00	3'400'000.00
	Rôtillon îlot B			569'350.00	560'350.00
	St-Roch			224'371.05	218'371.05
	Bérée 66			1'072'204.00	1'050'204.00
	St-Martin 10-18 Fondation Pro Habitat – Av. du Temple			0.00 726'286.00	2'397'793.00 698'348.00
	Fondation Pro Habitat – Av. du Temple Fondation Pro Habitat – Borde 34-44			837'727.00	809'832.00
	Logacop – Ch. Petit-Flon			0.00	0.00
	Logacop — On. 1 cut-1 lon			0.00	0.00
		Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018
	Participations permanentes			3'947'500.00	3'975'850.00
	Société Coopérative VSG ASIG			0 0 47 000.00	0 07 0 000.00
	(parts libérées à 60%)	5'000	14	0.00	0.00
	Cadouest S.A.	1'000	4'000	3'620'000.00	3'620'000.00
	Neo Technologies S.A.	100	9'775	0.00	0.00
	RhônEole S.A.	100	4'500	0.00	0.00
	Securelec-Vaud S.A.	100	478	42'500.00	70'850.00
	Spontis S.A.	10	26'500	265'000.00	265'000.00
	Swisspower S.A.	100	200	20'000.00	20'000.00
			31.12.2017	Variation 2018	31.12.2018
18	AVANCES AUX FINANCEMENTS SPECIAUX		5'544'898.74	-2'477'807.38	3'067'091.36
	Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité		4'967'242.74	-2'339'003.32	2'628'239.42
	Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique A fin 2017, ce fonds est présenté dans la nature 28	•	0.00	338'859.40	338'859.40
	Fonds de différence de couverture pour le timbre d'ache des distributeurs aval de gaz	eminement	577'656.00	-477'663.46	99'992.54

			31.12.2017	31.12.2018
21	DETTES A	COURT TERME	919'700'000.00	902'000'000.00
21	Emprunts à		169'700'000.00	212'000'000.00
	Banques		119'700'000.00	177'000'000.00
	Collectivités	publiques	0.00	0.00
	Autres	,	50'000'000.00	35'000'000.00
	Emprunts à	court terme combinés avec des swaps de taux	550'000'000.00	550'000'000.00
	Banques		445'000'000.00	365'000'000.00
	Collectivités	publiques	0.00	0.00
	Autres		105'000'000.00	185'000'000.00
	Emprunts à	moyen et à long terme échus dans les douze prochains mois	200'000'000.00	140'000'000.00
22		MOYEN ET A LONG TERMES	1'577'682'500.00	1'637'677'500.00
221		moyen et à long termes	877'682'500.00	737'677'500.00
	•	uprès de la FLAT	1'000'000.00	1'000'000.00
	0.750%	2016-2031	1'000'000.00	1'000'000.00
	Emprunts au	ıprès du FIR (Fonds d'investissement rural)	32'500.00	27'500.00
	0.000%	2014-2024	32'500.00	27'500.00
	Emprunts au	uprès de caisses de pensions	326'650'000.00	326'650'000.00
	4.0000%	2009-2039	144'250'000.00	144'250'000.00
	3.5000%	2012-2052	182'400'000.00	182'400'000.00
	Emprunts au	uprès des compagnies d'assurances	30'000'000.00	10'000'000.00
	3.0000%	2009-2019	10'000'000.00	0.00
	2.9500%	2009-2019	10'000'000.00	0.00
	2.7500%	2010-2020	10'000'000.00	10'000'000.00
	Emprunts au	ıprès de banques	520'000'000.00	400'000'000.00
	3.2950%	2006-2020	100'000'000.00	100'000'000.00
	3.1460%	2007-2019	100'000'000.00	0.00
	3.3500%	2008-2021	100'000'000.00	100'000'000.00
	3.1850%	2008-2023	100'000'000.00	100'000'000.00
	2.9850%	2009-2019	20'000'000.00	0.00
	2.8950%	2010-2020	50'000'000.00	50'000'000.00
	2.9250%	2010-2020	50'000'000.00	50'000'000.00
223	Emprunts pa	ar obligations	700'000'000.00	900'000'000.00
	1.6250%	2011-2022	100'000'000.00	100'000'000.00
	1.2500%	2012-2024	100'000'000.00	100'000'000.00
	1.3750%	2013-2023	100'000'000.00	100'000'000.00
	1.5000%	2013-2028	100'000'000.00	100'000'000.00
	1.0000%	2014-2022	100'000'000.00	100'000'000.00
	0.6250%	2015-2030	100'000'000.00	100'000'000.00
	0.8750%	2017-2042	100'000'000.00	100'000'000.00
	1.2000%	2018-2037	0.00	100'000'000.00
	1.1000%	2018-2038	0.00	100'000'000.00
23		NTS ENVERS DES ENTITES		
222	PARTICU	LIERES	30'667'108.82	30'030'529.00
232	Fondations	louard et Hortense Pache	1'226'046.95	1'290'297.23
		louard et Hortense Pacne Isannoise d'aide par le travail	390'541.81 835'505.14	463'980.44 826'316.79
222		·		
∠33	Culture et de	aux sans personnalité juridique éveloppement urbain	29'441'061.87	28'740'231.77
	Fonds :	tiguas de la commune de Laucanne	4201707.04	4401700.04
		tiques de la commune de Lausanne	430'707.84	442'792.91
	de l'art brut	is de desima	83'547.93	136'077.88
	Mudac, musé		39'461.03	32'565.18
	wusee Histor	ique de Lausanne	23'010.33	52'936.12

			31.12.2017	31.12.2018
233	Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite) Sports et cohésion sociale			
	Sécurité et économie Fonds :			
	pour l'équipement touristique de la région lausannoise		1'161'822.24	1'205'926.55
	d'études et mesures en faveur des commerces lausannois		345'618.05	340'618.05
	Contribution de remplacement pour les constructions de protection civ	vile	1'982'387.65	1'982'387.65
	Formation professionnelle	VIIC	66'667.55	66'667.55
	"Solidarité internationale eau"		907'200.70	886'407.41
	Fonds:			
	Culturel des communautés étrangères		92'603.00	122'603.00
	Lausannois d'intégration		113'049.50	66'393.85
	Commun promotion piscines rég.		27'022.35	15'539.85
	d'action sociale DSCS		1'557'680.15	1'501'355.00
	Grumbach		53'092.75	2'126.90
	pour projets spéciaux DSCS		118'860.58	99'277.58
	lausannois du 700 ^e anniversaire de la Confédération		632'687.45	646'650.90
	Logement, environnement et architecture Fonds:			
	du développement durable		14'889'293.74	15'101'664.98
	compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés		253'663.56	243'060.91
				30'000.00
	Légende d'Automne		30'000.00	30 000.00
	Enfance, jeunesse et quartiers Fonds :			
	Soutien projets d'ados + jeunes adultes		76'002.65	97'102.65
	Salvatore Marino		517'283.55	497'324.35
	JJ. Faure		58'000.00	56'000.00
	d'aide à la formation post-obligatoire		106'421.90	100'521.90
	de soutien aux ludothèques		130'868.30	114'727.48
	Ecran		27'858.25	19'993.35
	Giovanni Gialdini		3'181.85	351.25
	des écoles secondaires		48'714.77	33'714.77
	de création et de développement des prestations d'accueil en faveur		40714.77	33714.77
	des enfants lausannois		77'630.46	69'230.46
	Finances et mobilité Fonds :			
	Raphael Garbiras		34'652.00	33'802.40
	·	.\	826'582.02	766'579.87
	de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie pour l'entrée des jeunes dans la vie active	;)	17'656.55	17'656.55
	Services industriels			
	Fonds:	• EEE/	4'707'833.17	3'958'174.47
	pour l'utilisation rationnelle de l'électricité (pour l'efficacité énergétique	e-rcc)	4707 633.17	3 936 174.47
		31.12.2017	Variation 2018	31.12.2018
28	PROVISIONS ET FONDS DE			
	RENOUVELLEMENT	269'370'734.98	4'268'949.00	273'639'683.98
	Fonds de risques du Théâtre de Vidy	366'677.00	0.00	366'677.00
	Fonds de régularisation des loyers	574'576.00	121'347.00	695'923.00
	Fonds du stationnement	2'000'000.00	-2'000'000.00	0.00
	Compte tenu du déficit cumulé du stationnement à fin 2018 et du nouveau			
	périmètre de calcul du résultat du stationnement actuellement à l'étude, il a été décidé de prélever à fin 2018 un montant de CHF 2 millions sur le fonds du station	noment		
	Fonds de réserve lié à la gestion des déchets urbains	5'075'680.88	638'766.34	5'714'447.22
	<u> </u>			
	Fonds de réconue général RDI ASV	57'500'000.00	2'500'000.00	60'000'000.00
	Fonds de réserve général PDLASV	499'322.08	-312'938.20	186'383.88
	Fonds d'égalisation des résultats	778'731.35	-648'578.88	130'152.47
	Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires Fonds de différence de couverture pour la fourniture de gaz auprès	5'230'103.79	-2'385'174.36	2'844'929.43
	des clients finaux (ex-Fonds de péréquation du gaz)	10'317'732.21	-70'623.10	10'247'109.11
	Fonds de péréquation du chauffage à distance	7'000'000.00	-500'000.00	6'500'000.00
	Fonds de péréquation du Chaunage à distance Fonds de péréquation du Service de l'électricité	1'642'040.50	0.00	1'642'040.50
	. S. 25 25 poroquation du Octivos de l'olectrolle	1 072 040.00	0.00	. 0-2 0-0.00

		31.12.2017	Variation 2018	31.12.2018
28	PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT (SUITE)			
	Fonds communal de péréquation pour l'éclairage public	4'961'361.43	211'569.42	5'172'930.85
	Fonds de rénovation et assainissement énergétique des bâtiments			
	du patrimoine financier	30'135'360.36	-4'616'329.22	25'519'031.14
	Fonds de réserve et de renouvellement du service de l'eau	19'431'602.46	13'943'657.82	33'375'260.28
	Fonds de péréquation STEP et Eaux usées	6'287'477.22	5'542'523.14	11'830'000.36
	Fonds de réserve et de renouvellement gaz	12'072'785.42	-24'034.54	12'048'750.88
	Fonds de réserve et de renouvellement chauffage à distance Fonds de réserve et de renouvellement distribution d'électricité	5'233'560.73 4'746'004.41	168'739.89 -1'264'916.27	5'402'300.62 3'481'088.14
	Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Lavey	30'142'586.29	-1264 916.27	29'975'885.95
	Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Lavey	30 142 300.29	-100700.34	29 97 3 003.93
	production d'électricité autres productions	2'167'918.06	381.23	2'168'299.29
	Fonds de réserve et de renouvellement multimédia	3'442'880.25	-2'400'000.00	1'042'880.25
	Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique	2'253'320.60	-2'253'320.60	0.00
	A fin 2018, ce fonds est présenté dans la nature 18 à l'actif			
	Fonds de péréquation du Service du multimédia	3'877'889.72	-3'877'889.72	0.00
	Fonds de différence de couverture pour le timbre d'acheminement des clients finaux du gaz (ex-Fonds de péréquation pour le	410001004.00	5751000.45	4100 41400 75
	timbre d'acheminement du gaz)	1'806'934.20	-575'803.45	1'231'130.75
	Fonds de réserve et de renouvellement pour les activités de contracting	84'225.85	-338.40	83'887.45
	Fonds de réserve pour la production de chaleur	04 223.03	-550.40	03 007 .43
	renouvelable pour le chauffage à distance			
	et pour la maintenance de l'installation des Saugealles	5'996'679.19	2'678'612.24	8'675'291.43
	Fonds de réserve pour la Fondation de Beaulieu	0.00	5'000'000.00	5'000'000.00
	Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes	13'811'546.98	-2'940'001.00	10'871'545.98
	Fonds pour risques génériques financiers Le Fonds pour risques génériques financiers a été constitué en 2017 afin de couvrir les risques financiers potentiels tels que ceux liés aux cautionnements et garanties.	31'933'738.00	-2'500'000.00	29'433'738.00
			31.12.2017	31.12.2018
Gar Seld	GAGEMENTS HORS BILAN antie de découvert de la CPCL (art. 72c, LPP) on les nouvelles dispositions légales pour les institutions orévoyance de droit public en capitalisation partielle :			
	en répartition :		1'206'408'932.00	non disponible
	rmations complémentaires sur la CPCL :			
	legré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2		69.4%	non disponible
- L	legré de couverture global selon plan de recapitalisation		62.6%	63.7%
Le	découvert de la CPCL au 31.12.2018 n'était pas disponible lors de la publi	cation des comptes 2	2018.	
			31.12.2017	31.12.2018
	tionnements et garanties tionnements de prêts avec		506'519'955.27	550'520'943.62
g	nomements de preis avec aranties hypothécaires naine :		194'139'994.65	191'334'029.25
	logement		160'495'024.65	160'091'059.25
	enseignement		12'420'000.00	10'100'000.00
	sport		3'693'000.00	3'611'000.00
-	économie		17'531'970.00	17'531'970.00
Cau	tionnements de prêts sans			
	aranties hypothécaires		312'379'960.62	359'186'914.37
	naine :			
	sport		71'466'666.66	113'266'666.66
	économie transports		209'206'866.75 31'706'427.21	215'673'533.75 30'246'713.96
			01100721.21	00 2 70 7 10.90
Мо	ntant initial des cautionnements et garanties octroyés		558'504'918.96	605'604'682.96

Leasing en cours

A fin 2018 les contrats de leasing en cours étaient les suivants (montants Hors Taxes) :

Nature de l'objet		D			0
Nature de l'objet		Date de	Echéance	Redevance	Cumul des
	Valeur à neuf	conclusion	du contrat	annuelle	redevances à payer
2	451005.00	04.00.40	04.05.40	71000.00	01000.00
Deux VW Caddy Fourgon	45'925.90	01.06.12 01.06.12	31.05.19 31.05.19	7'029.60 4'100.40	2'929.00 1'708.50
Jn VW caddy Trendline	26'787.05	01.06.12	31.05.19		1'724.75
Jn VW caddy Trendline Deux balayeuses 5000 XL	27'043.50 462'187.85	01.06.12	30.06.20	4'139.40 58'881.00	88'321.50
,		01.07.13	31.12.20	35'362.80	70'725.60
Sept VW Caddy + Deux Renault Kangoo Quinze balayeuses	233'398.15 1'868'597.25	01.07.14	30.06.20	290'075.40	435'113.10
Quatorze aspirateurs de rue	371'000.00	01.07.14	30.06.19	68'655.60	34'327.80
Jn aspirateur de rue	26'500.00	01.07.14	31.12.19	4'904.40	4'904.40
rois camionnettes lveco	947'940.00	01.02.16	31.01.23	139'246.80	568'591.10
rois carriorinettes iveco /ingt-deux porte-outils	3'625'179.75	01.10.16	30.09.24	454'245.60	2'611'912.20
Jne camionnette Iveco	283'780.00	01.01.17	31.12.23	41'548.20	207'741.00
Quatorze aspirateurs de rue	328'792.00	01.01.17	31.07.22	59'138.40	211'912.60
Jne HP Designjet T2530ps	9'000.00	24.08.17	22.08.20	4'104.60	6'749.80
The FIF Designjet 12000ps	8'256'131.45	24.00.17	22.00.20	1'171'432.20	4'246'661.35
				31.12.2017	31.12.2018
				Montant	Montant
Risques liés aux procédures juridiques	- engagement cor	nditionnel		957'000.00	1'467'000.00
certain risque qui pourrait à terme avoir des quantifiables à ce stade. Le risque demeur Situation des heures supplémentaires, o	e inchangé par rapp	oort à l'année derni	ère.	33'507'762.00 (623'352 heures)	32'104'601.00 (595'693 heures)
_a méthode de calcul des heures pour l'ani					(000 000 1100100)
a situation des soldes de vacances ouverts neures supplémentaires, optionnelles, et de On constate à la fin 2018 une diminution de représentant en francs une baisse de CHF à fin 2018 représente 5.44% du total des cl	s à fin 2018, ainsi q es jubilaires acquis e 27'659 heures par 1.403 million. Le m	ue du soldes des et en cours d'acqu r rapport au 31.12.2 iontant de CHF 32.	isition. 2017 1 millions		(000 000 11001.00)
a situation des soldes de vacances ouverts neures supplémentaires, optionnelles, et do On constate à la fin 2018 une diminution de représentant en francs une baisse de CHF à fin 2018 représente 5.44% du total des cl CHF 590 millions)	s à fin 2018, ainsi q es jubilaires acquis e 27'659 heures par 1.403 million. Le m harges de de perso	ue du soldes des et en cours d'acqu r rapport au 31.12.2 iontant de CHF 32.	isition. 2017 1 millions	29'364'150.00	, ,
a situation des soldes de vacances ouvert- neures supplémentaires, optionnelles, et do On constate à la fin 2018 une diminution de représentant en francs une baisse de CHF à fin 2018 représente 5.44% du total des cl CHF 590 millions) Opérations à terme d'achats d'électricité Les achats à terme d'électricité sont effectu des besoins en énergie à un coût minimal e fluctuation des prix du marché liés aux pos conservés jusqu'à leur échéance et toute o est autorisé l'achat à terme de garanties d'o ohysique d'électricité. Les quantités et prix	s à fin 2018, ainsi que jubilaires acquis e 27'659 heures par 1.403 million. Le manages de de perso de selon une strate et la gestion des ris itions ouvertes. Ils spération è caractérorigine et de produi	ue du soldes des et en cours d'acquir rapport au 31.12.3 contant de CHF 32. nnel pour l'exercica égie associant la coques de volume air sont conclus dans le spéculatif est prots donnant lieu à ui	sisition. 2017 1 millions 2 2018 buverture sisi que de e but d'être scrite. Seul	29'364'150.00	, ,
a situation des soldes de vacances ouverts eures supplémentaires, optionnelles, et de On constate à la fin 2018 une diminution de représentant en francs une baisse de CHF à fin 2018 représente 5.44% du total des cl (CHF 590 millions) Opérations à terme d'achats d'électricité sent effect. Les achats à terme d'électricité sont effect des besoins en énergie à un coût minimal effuctuation des prix du marché liés aux pos conservés jusqu'à leur échéance et toute o est autorisé l'achat à terme de garanties d'obhysique d'électricité. Les quantités et prix Opérations à terme de ventes d'électrici.	s à fin 2018, ainsi que sibiliaires acquis e e 27'659 heures par 1.403 million. Le marges de de perso de selon une strate et la gestion des risitions ouvertes. Ils epération à caractèrorigine et de produi sont contractuellen té	ue du soldes des et en cours d'acquir rapport au 31.12.3 contant de CHF 32. nnel pour l'exercice égie associant la coques de volume air sont conclus dans le spéculatif est prots donnant lieu à unent fixés.	sistion. 2017 1 millions e 2018 buverture si que de e but d'être scrite. Seul ne livraison	29'364'150.00 0.00	67'217'694.00 -29'604'167.00
a situation des soldes de vacances ouverts neures supplémentaires, optionnelles, et do Dn constate à la fin 2018 une diminution de représentant en francs une baisse de CHF à fin 2018 représente 5.44% du total des cl CHF 590 millions) **Dpérations à terme d'achats d'électricité en sachats à terme d'électricité sont effect des besoins en énergie à un coût minimal é fluctuation des prix du marché liés aux pos conservés jusqu'à leur échéance et toute o est autorisé l'achat à terme de garanties d'outer de les des des des des des des des des des d	s à fin 2018, ainsi que sibiliaires acquis e 27'659 heures par 1.403 million. Le marges de de perso de la gestion des ristitons ouvertes. Ils sipération à caractèr porigine et de produi sont contractuellem té uses dans le but d'êtire spéculatif est proponnant lieu à une lives des juitiliaires que la financia de la finan	ue du soldes des et en cours d'acqu r rapport au 31.12.3 contant de CHF 32. nnel pour l'exercice gige associant la coques de volume air sont conclus dans le spéculatif est prots donnant lieu à unent fixés. Tre conservées jusquescrite. Seule vraison	sistion. 2017 1 millions e 2018 buverture si que de e but d'être scrite. Seul ne livraison		67'217'694.00

31.12.2017	31.12.2018
Montant	Montant

Opérations à terme sur devises

Les opérations à terme sur devises sont destinées à couvrir partiellement le risque de change sur les achats de gaz des SIL effectués en Euros, achats qui sont compris dans les opérations à terme ci-dessus. La stratégie de couverture pour le gaz à été mise en place pour la première fois en 2017 avec la mise en place d'un approvisionnement structuré pour le gaz.

53'120'780.00 63'704'490.00

Autres informations

Péréquation - comptes 2018

Les comptes intègrent les acomptes de l'année 2018 ainsi que l'écart entre les acomptes et le décompte final de l'année 2017. Cette méthode est appliquée depuis la mise en œuvre de la péréquation intercommunale et le sera jusqu'à la prochaine révision des mécanismes péréquatifs.

Garanties octroyées par des sociétés détenues à 100% :

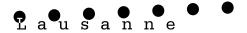
SI-REN S.A. 3'102'200.00 2'626'500.00

Certificats d'émission CO₂

Le certificat d'émission correspond à un droit d'émission de ${\rm CO_2}$ autorisé par le Système d'Echange de Quotas d'Emission de ${\rm CO_2}$ (SEQE) (remboursement de la taxe ${\rm CO_2}$ - utilisation de certificats) en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Ces certificats sont destinés à inciter les entreprises à augmenter leur part d'énergie renouvelable (biocombustible, géothermie, etc.).

Nombre de certificats détenus : 161'142.00 143'419.00

Ententes intercommunales		
Association de communes et ententes intercommunales	Forme juridique	Organe de révision / contrôle
Transports eaux usées	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (intégrés dans les comptes de la Ville)
Collecteur d'eau	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (intégrés dans les comptes de la Ville)
Entente intercommunale relative à la réalisation de collecteurs communs + Entente intercommunale relative au transit des eaux usées	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (intégrés dans les comptes de la Ville)
Entretien de collecteurs	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (intégrés dans les comptes de la Ville)
Evacuation des eaux usées	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (intégrés dans les comptes de la Ville)
Organisation Régionale de Protection Civile de Lausanne district	- Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (intégrés dans les comptes de la Ville)
Conventions relatives à la construction, l'entretien et la surveillance de collecteurs d'évacuation des eaux usées	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (intégrés dans les comptes de la Ville)
CSM - Centre sportif de Malley (anciennement Centre intercommunal de Glace de Malley)	Société anonyme	e BfB Fidam révision S.A. à Renens
Exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy	e Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne
Communauté touristique de la région lausannoise / Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	Entente	Néant / Contrôle des finances de la Ville de Lausanne
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Bassin Supérieur Talent	Association	FRI Fiduciaire, Révision et Informatique S.A.
Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	Association	Fidinter S.A. à Lausanne



CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Rapport de la Commission permanente des finances sur le préavis N° 2019/20 du 2 mai 2019 « Comptes de l'exercice 2018 — Rémunération des membres de la Municipalité »

Composition de la commission :

Vincent Brayer (Président)	Rapporteur	COFIN
Fabrice Moscheni		Sous-commission CD
Stéphane Wyssa	Rapporteur	Sous-commission CD
Benjamin Rudaz		Sous-commission SE
Joël Teuscher	Rapporteur	Sous-commission SE
Alain Hubler	Rapporteur	Sous-commission SCS
Valentin Christe (1er vice-président)		Sous-commission SCS
Jean-François Cachin	Rapporteur	Sous-commission LEA
Axel Marion		Sous-commission LEA
Aude Billard		Sous-commission EJQ
Daniel Dubas	Rapporteur	Sous-commission EJQ
Latha Heiniger	Rapportrice	Sous-commission FIM
Philippe Miauton		Sous-commission FIM
Johann Dupuis (2 ^e vice-président)		Sous-commission SIL
Romain Felli	Rapporteur	Sous-commission SIL

Municipalité : Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité

Administration: M. Emmanuel Bourquin, Chef du Service des finances

Mme Myriam Jorio, Cheffe de la comptabilité générale, de la trésorerie et des

projets comptables

Mme Elisabeth Huber, Adjointe administrative.

Date des séances : 9, 16 et 22 mai 2019

Lieux : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville et salle de conférences FIM à

Chauderon

Table des matières

1.	Trava	ail de la Commission	2
2.	Reme	erciements	2
		ptes 2018	
		Introduction	
		Considérations générales	
		Charges et revenus apurés	
		Plafond d'endettement	
	3.5.	Comptes des investissements 2018	4
		Analyse des directions	
4.		res des municipaux	
		lusions finales	
	- 0114		

1. Travail de la commission

Ce préavis a été traité par la Commission des finances dans le courant du mois de mai 2019, avec trois séances plénières et de nombreuses visites.

Les Commissaires aux finances, organisés en sept sous-commissions, ont visité l'ensemble des directions de la Ville afin d'obtenir les informations utiles à l'analyse des comptes et à l'établissement de leurs rapports. Ils ont pu analyser l'ensemble des données à leur disposition et poser les questions relatives à leurs interrogations.

La Commission des finances a pris connaissance de ces rapports lors de ses séances plénières et les a approuvés un par un. Les rapports ayant tous été approuvés par la Commission, les observations retranscrites ne seront pas votées en plénum.

La Commission des finances a travaillé dans un esprit de sérieux et avec une grande application. Dans le même esprit, ce rapport souhaite retransmettre au Conseil communal la minutie du travail des souscommissaires dans chacune des directions de la Ville.

2. Remerciements

La Commission des finances tient à remercier tous les intervenants de l'administration qui ont été auditionnés et qui ont pu apporter l'ensemble des réponses demandées, mais tout particulièrement M. Emmanuel Bourquin, Chef du Service des finances, ainsi que Mme Elisabeth Huber et Mme Myriam Jorio. Elle adresse également ses vifs remerciements à Mme la Directrice Florence Germond.

3. Comptes 2018

3.1. Introduction

La Commission des finances atteste avoir reçu le résultat de l'audit effectué par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) concernant les comptes, le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, et l'annexe, intégrant notamment la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

3.2. Considérations générales

Les comptes 2018 affichent sur un déficit de 27.7 millions, en hausse par rapport aux comptes 2017 de 19.1 millions mais en-dessous du budget 2018 de 2.6 millions.

Les charges de fonctionnement sont en hausse de 19.1 millions (1%) par rapport aux comptes 2017. Cette augmentation provient essentiellement de la hausse de la facture sociale et de la péréquation (+15.2 millions) et de l'augmentation de la participation à des entreprises de transports (+4.1 millions).

Les comptes 2018 présentent une diminution de 1.7 million (-0.1%) de revenus par rapport aux comptes 2017. Les mouvements importants sont par une réduction des impôts de 10.2 millions et une augmentation du retour du Fonds de péréquation de 11.4 millions.

Les impôts des personnes physiques ont atteint 371.3 millions en 2018, soit une diminution de 8 millions (-2.1%) en comparaison du budget, et une diminution de 3.7 millions (-1%) par rapport aux comptes 2017. L'impôt à la source est resté en deçà du budget de 4 millions.

Les recettes fiscales des personnes morales sont en diminution de 3.6 millions par rapport au budget 2018 et de 13.3 millions par rapport aux comptes 2017. Par rapport au budget, 2.5 millions sont à mettre en relation avec l'anticipation par le Canton des RIE III cantonales sur sol vaudois.

L'analyse des comptes 2018 confirme la pertinence des mesures de gestion financière mises en œuvre par la Municipalité pour maîtriser son budget mais profite également de l'embellie conjoncturelle.

Au niveau des investissements, ceux-ci atteignent 133.2 millions au brut et 115.5 millions au net, soit 67.8 millions en dessous du chiffre brut prévu au budget.

3.3. Charges et revenus apurés

Charges apurées

Charges (en millions de CHF)	C2017	C2018	Variation	En%
Charges de fonctionnement publiées	1'906.2	1'764.0	-142.2	-7.5%
- Diminution des imputations internes (gr. 39 /gr. 49) et transfert de subventions (gr. 39 sur 365)		64.3		
- Diminution des achats d'énergie (entièrement refacturés)		41.3		
- Variation de provisions dans le cadre des activités de bouclement (neutre sur le résultat)	-64.5	-8.8		
Total des charges apurées	1'841.7	1'860.8	19.1	1.0%

Revenus apurés

Revenus (en mios de CHF)	C2017	C2018	Variation	En%
Revenus de fonctionnement publiés	1'897.6	1'736.3	-161.3	-8.5%
- Diminution des imputations internes (gr. 39 /gr. 49) et transfert de subventions (gr. 39 sur 365)		64.3		
- Diminution des ventes d'énergie (entièrement refacturés)		39.6		
- Variation de provisions dans le cadre des activités de bouclement (neutre sur le résultat)	-64.5	-8.8		
Total des revenus apurés	1'833.1	1'831.4	-1.7	-0.1%

3.4. Plafond d'endettement

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2018, la dette brute et l'endettement net évoluent comme suit :

En million de CHF	31.12.2017	31.12.2018	Variation	Diff %
Dette brute	2'497.4	2'539.6	+ 42.2	+1,69 %
Endettement net	1'995.0	2'006.1	+ 11.1	+0,56 %

Il s'agit de rappeler que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à 2.4 milliards.

3.5. Comptes des investissements 2018

Les investissements du patrimoine administratif se sont élevés à 67.8 millions en dessous du budget prévu. Ceci s'explique par des décalages de projets ou des dépenses annuelles inférieures.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à 104.9 millions et permet de couvrir 91% des investissements de la Ville (CHF 115.5 mios).

3.6. Analyse des directions

3.6.1. Culture et développement urbain (CD)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de M. Fabrice Moscheni et M. Stéphane Wyssa (rapporteur).

Introduction

La sous-commission a siégé entre le 30 avril et le 7 mai 2019.

Les comptes 2018 de la Direction de la culture et du développement urbain (CD) restent très stables et sans surprises.

Charges

Les comptes sont bouclés avec une différence de 2,86% de charges supplémentaires et de 3,67% de revenus par rapport au budget. Le résultat se termine sur un excédent de charge de 244,5 millions soit une augmentation de 2,27% par rapport au budget.

Revenus

L'écart d'excédent de charges final par rapport aux comptes 2017 (+5,11%) est principalement lié à une augmentation importante de la participation à des charges cantonales.

Remarques

- 1. La pratique actuelle de comptabilisation des rentes des Municipaux, des rentres de conjoints survivants et des cotisations LPP ainsi que leur remboursement par la CPCL n'est pas idéal. Cette remarque a été prise en compte par la comptabilité du département et un changement de pratique doit avoir lieu pour les comptes 2019.
- 2. Une économie substantielle pourrait être réalisée sur le poste 1103.318 concernant les frais d'affranchissement et de paiement sur les CCP. Nous attirons l'attention de la Municipalité sur ce point et souhaiterions voir des mesures incitatives mise en place pour les envois électronique ainsi que pour favoriser les paiements sans passer par le CCP. En outre la remarque des souscommissaires aux comptes 2017 n'a pas été prise en compte (Observation de la sous-commission aux comptes 2017 : Il n'est pas clair pourquoi les rubriques 1103.351 / 1103.451 / 1104.351 figurent dans le budget et les comptes du secrétariat municipal et non pas du service des finances. Ce dernier serait mieux à même de vérifier ces charges et recettes liées à la péréquation financière)
- 3. Le budget de 100'000 CHF reporté chaque année au niveau des ventes des musées, au point 1401.435, devrait être adapté pour une meilleure budgétisation des revenus.
- 4. L'introduction d'un code pour les impressions devrait être généralisé comme pratique à travers tous les départements. Il permet, au-delà d'une économie intéressante, plus de confidentialité sur les documents imprimés.

Mesures PSAF 2

- 1. Mise en place des e-invitations et de publications en ligne Réalisée
- 2. Suppression de 2 postes huissiers + 1 poste secrétaire (2019) Réalisée
- 3. Augmentation des loyers des places de parcs (PML) Réalisée
- 4. Subvention des loyers aux institutions Réalisée
- 5. Nouveaux revenus liés aux DDP et retour sur investissements de la Commission immobilière de 1,5% de loyers en plus Non réalisé
- 6. Gel du soutien accrus aux art visuels et médiation 250'000 CHF au total Réalisée

- 7. Augmentation du budget des audits externes de 150'000 Non réalisée
- 8. Réduction du budget de 70'000 CHF pour les frais d'avocats Réalisée
- 9. Réduction de 0,5 EPT d'un dessinateur Réalisée

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la direction CD.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la direction CD à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.2 Sécurité et économie (SE)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de M. Benjamin Rudaz (co-rapporteur) et M. Joël Teuscher (co-rapporteur).

Introduction

La sous-commission a siégé entre le 25 avril et le 8 mai 2019.

Les comptes 2018 sont en ligne avec le budget 2018, si on y inclut les crédits supplémentaires. Budgété à 83.6 millions, l'excédent de charges est finalement de 80.3 millions. On peut donc en déduire que la Direction a pu optimiser sa gestion d'environ 3.3 millions (soit 1.2%) par rapport à ses charges (soit 277 millions).

Par rapport aux comptes de l'année 2017, les charges et les revenus sont stabilisés.

En 2018, les crédits supplémentaires sont de moins de 240'000 CHF pour les charges et les revenus. La planification budgétaire a donc un taux de déviance négligeable de moins de 0.1% pour les charges et les revenus.

Charges

On constate pour presque tous les services des charges moins élevées que le budget, sauf pour le service 291 (Service de l'eau) comme en 2017. Pour ce service, l'augmentation des charges est compensée par une augmentation des produits. L'origine de cette augmentation vient d'un revenu plus important que budgétisé et en conséquence d'attributions aux réserves plus importantes. En effet, le Service de l'eau ne peut pas, selon la loi, être bénéficiaire. Dès lors, il doit afficher un résultat d'exploitation en équilibre entre les charges et les recettes. Afin de parvenir à cet équilibre, tout excédent de recette est donc mis dans des fonds de réserves, qui sont affectés. La surveillance est effectuée par M. Prix.

Revenus

Côtés revenus et sans revenir sur le cas de 291, on constate que les comptes sont en ligne avec le budget avec l'exception de 2000 (Secrétariat général), 2501 (Protection civile), 2502 (Groupe sanitaire), 2503 (Pompes funèbres officielles).

Remarques

- 1. Les sous-commissaires ont entendu de manière assez générale la faible marge de manœuvre budgétaire offerte aux services, notamment pour créer des postes. L'essentiel qui pouvait être économisé sur le personnel l'a été ces dernières années. Il y a donc une capacité de réserve ou d'élasticité très réduite, notamment pour accompagner pour des changements de mission, des évolutions de contexte (juridiques, politiques), ou pour participer à des projets pouvant à terme mener à des améliorations du fonctionnement interne. Ces besoins internes ou externes sont actuellement abordés avec des moyens constants, ce qui a un effet usant sur le personnel.
- 2. Ce type de situation a été clairement identifié au Service de l'économie, pour lequel nous identifions un risque d'augmentation des charges de personnel afin de garantir la qualité des prestations fournies.

- 3. Le service du contrôle des habitants a montré une grande proactivité dans le suivi quantitatif de ses prestations et en conséquence à adapter ses procédures pour notamment réduire le nombre de passages au guichet afin de stabiliser les ressources et la qualité de ses prestations. Ces réflexions continuent en vue de créer des synergies entre les différents guichets (suisses, permis C et autres étrangers).
- 4. La caserne des pompiers date des années 1950. Son emplacement a été confirmé comme pérenne, adéquat aux plans d'intervention. Des investissements seront alors nécessaires à sa rénovation et son évolution future.
- 5. La mise en service de la nouvelle STEP va augmenter considérablement le prix du m³ traité (typiquement d'un facteur 2). La mise en service de la nouvelle usine de pompage de St-Sulpice verra également une augmentation des frais d'exploitation dus aux nouveaux processus de traitement de l'eau. Par contre, l'investissement aura un impact maîtrisé grâce à un haut taux d'autofinancement via les fonds de réserve. Un rattrapage d'investissement sur le réseau d'évacuation est également à prévoir. Ces données sont parfaitement intégrées dans la réflexion.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction SE.

Vote de la CoFin

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes ce cette direction SE à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.3 Sports et cohésion sociale (SCS)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Alain Hubler (rapporteur) et Valentin Christe.

Introduction

Les charges sont inférieures de 3.12% par rapport aux prévisions du budget 2018 et s'élèvent à fr. 136'095'542.04 et les revenus supérieurs de 0.86% et s'élèvent à fr. 74'943'073.61. L'excédent global des charges est de fr. 61'152'468.43 ou 7.60% inférieur au budget 2018 (fr. 66'179'500.00).

Durant l'année 2018, 14 demandes de crédits supplémentaires concernant le budget de fonctionnement ont été effectuées par les services de la direction pour un montant de fr. 135'600.00 concernant les charges et fr. 153'700.00 pour les recettes, voir aussi Préavis 2018/18 et 2018/49 (crédits supplémentaires 1ère et 2ème série).

Charges

Les charges sont en augmentation au Service du travail (+ fr. 1'071'165.40) et en diminution au Secrétariat général (- fr. 322'681.39), au Service des sports (- fr. 397'727.01), au Service des assurances sociales (- fr. 1'583'855.30) et au Service social (- fr.3'155'159.66).

L'augmentation des charges au Service du travail est due à la mise sur pieds dans sa version finale de l'unité commune ORP-CSR (centre 3933) dont l'ensemble des coûts sont couverts par des versements de l'Etat de Vaud.

La diminution des charges au Secrétariat général s'explique principalement par la renonciation à des travaux d'impression et à divers projets en relation avec le Bureau lausannois pour les immigrés suite à la vacance du poste de délégué à l'intégration ; au Service des sports par la facturation interne des intérêts inférieure aux prévisions suite aux dépenses moins importantes que prévues principalement dans le cadre du projet Métamorphose pour le stade et le centre sportif de la Tuilière ; au Service des assurances sociales par des économies sur les traitements de postes restés vacants une partie de l'année en raison de la réorganisation du service effectuée en partenariat avec la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCVD) et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ; au Service social par les économies sur les traitements (vacances de postes entre deux engagements), par la baisse des loyers et des charges d'électricité et de chauffage en lien avec le nombre de logements sociaux et par celle des subventions accordées à des institutions (ouverture reportée de l'Espace de consommation sécurisé).

Revenus

Les revenus sont en légère augmentation au Service des sports (+ fr. 24'056.32), au Service social (+ fr. 740'270.35) et au service du Travail (+ fr. 1'536'484.11). Ils diminuent au Secrétariat général (- fr. 147'579.27) ainsi qu'au Service des assurances sociales (- fr. 1'514'457.90).

L'augmentation des recettes s'explique principalement au Service des sports par la hausse de la fréquentation des piscines à ciel ouvert en regard des conditions climatiques favorables ; au Service social par le prélèvement sur le fonds de réserve pour couvrir le déficit du CSR dû à la baisse de la subvention cantonale en lien avec la diminution du nombre de dossiers RI et au Service du travail principalement par le remboursement effectué par les services de l'emploi (SDE) et de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) de l'Etat de Vaud, via la Confédération, en fonction des charges effectives (cf « charges par service ») et par l'avance cantonale du coût de transformations des locaux de l'unité commune ORP-CSR sise à la rue du Port-Franc 22.

La diminution des recettes s'explique au Secrétariat général par la baisse de la subvention relative à la Convention racisme 2018-2021 en lien avec la diminution du budget fédéral et par le fait qu'il n'y a pas eu de demande de subventionnement supplémentaire effectuée au titre de deuxième « cours de langues » ; au Service des assurances sociales par les indemnisations des partenaires cantonaux moins importantes que budgétées en fonction des charges effectives du service (cf. « charges par service »).

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la direction SCS.

Vote de la CoFin

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la direction SCS à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.4 Logement, environnement et architecture (LEA)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de M. Axel Marion et de M. Jean-François Cachin (rapporteur).

Introduction

La sous-commission a siégé entre le 16 avril et le 29 avril 2019.

Charges

L'examen des comptes de la Direction Logement, environnement et architecture nous permet de constater que le total des charges est en diminution de Fr. 7'020'408.54 par rapport au budget 2018 et en en diminution de Fr. 212'268.55 par rapport aux comptes 2017.

L'examen des comptes du service général et cadastre nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en diminution de Fr. 676'159.81 par rapport au budget 2018 et en augmentation de Fr. 177'319.72 par rapport aux comptes 2017. La diminution des charges pour un montant de Fr. 755'302.50 résulte de vacances de postes et d'adaptation de fraction d'ept.

L'examen des comptes du service d'architecture nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en diminution de Fr. 364'344.35 par rapport au budget 2018 et en augmentation de Fr. 107'927.03 par rapport aux comptes 2017. La diminution des charges peut être expliquée en partie par un montant de Fr. 160'486.94 résultant de vacances de postes, et par un montant de - 167'798.85 résultant de diminutions des charges dues à des investissements à amortir.

L'examen des comptes du service parcs et domaines nous permet de constater que le niveau des charges est en diminution de Fr. 1'855'375.75 par rapport au budget 2018 et en augmentation de Fr. 983'317.13 par rapport aux comptes 2017. Cette diminution est due en parti à une vacance de poste.

L'examen des comptes du service du logement et des gérances nous permet de constater que le niveau des charges est en diminution de Fr. 3'743'446.10 par rapport au budget 2018 et en diminution de Fr. 2'431'795.20 par rapport aux comptes 2017.

L'examen des comptes du service d'organisation et d'informatique nous permet de constater que le niveau des charges est en diminution de Fr. 381'082.53 par rapport au budget 2018 et en augmentation de Fr. 950'962.77par rapport aux comptes 2017.

Revenus

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en diminution de Fr. 5'751'230.69 par rapport au budget 2018 et en diminution de Fr. 3'248'843.62 rapport aux comptes 2017.

Les revenus du service général et cadastre sont en augmentation de Fr. 644'346.53 par rapport au budget 2018, et en augmentation de Fr. 475'314.37 par rapport aux comptes 2017.

Les revenus du service d'architecture sont en augmentation de Fr. 6'796.20 par rapport au budget 2018, et en augmentation de Fr. 7'881.62 par rapport aux comptes 2017.

Les revenus du service parcs et domaines sont en diminution de Fr. 1'332'521.27 par rapport au budget 2018, et en augmentation de Fr. 399'710.45 par rapport aux comptes 2017. Nous constatons une diminution des recettes liées aux loyers et produit des vignes de Fr. 1'588'783.23. Cet écart s'explique en partie par une surévaluation de la récolte et une baisse des ventes.

Les revenus du service du logement et des gérances sont en diminution de Fr. 5'040'333.81 par rapport au budget 2018, et en diminution de Fr. 4'465'365.70 par rapport aux comptes 2017.

Les revenus du service d'organisation et d'informatique sont en diminution de Fr. 29'518.34 par rapport au budget 2018, et en augmentation de Fr. 333'345.64 par rapport aux comptes 2017.

Remarques

Selon les explications données par le chef de service du SPADOM, le résultat de la diminution de la vente des vins de Lausanne en 2018 ont des causes multiples :

- 1. Des conditions de marché très difficiles (baisse de la consommation de vins suisses et augmentation des volumes de vins suisse disponibles sur le marché).
- 2. Une concurrence importante dans le domaine Horeca (hôtel, cafés, restaurants).
- 3. Une forte diminution des ventes de la gamme classique au travers de notre courtier principal (concurrence importante sur le marché et report de ventes en 2019). Nous avons maintenu nos prix alors que d'autres vignerons les ont baissés.
- 4. Des nouveaux partenariats avec des grossistes spécialisés dans la vente de vin biologique ont été signés, les effets sont attendus pour 2019.
- 5. Un manque de ressources humaines en 2018 pour assurer les ventes, l'engagement d'une adjointe promotion des ventes fin 2018 permettra de renforcer la présence des vins de Lausanne sur un marché très concurrentiel. Plusieurs mesures sont prévues pour 2019 et suivantes afin de pallier à cette situation.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction LEA.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes LEA à l'unanimité. Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.5 Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de Mme Aude Billard et M. Daniel Dubas (rapporteur).

Introduction

La sous-commission a siégé les 29 et 30 avril 2019.

La direction EJQ boucle ses comptes 2018 avec un excédent de charges de CHF 146'941'597, inférieur de CHF 1'585'803 au budget 2018. Les charges sont bien maîtrisées avec un montant inférieur de 1.23% par rapport au budget, et les revenus sont inférieurs de 1.62% par rapport au budget.

Charges

Les Services qui contribuent de la façon suivante aux charges : Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) pour 48.56%, Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) pour 28.46%, Secrétariat général pour 16.09%, Service de santé et de prévention pour 3.52%, Service de psychologie scolaire pour 3.37%.

Les charges de personnel sont inférieures au budget de près de 0.61% mais en augmentation de 3.63% par rapport aux comptes 2017, ce qui est essentiellement dû à la priorité politique donnée à l'accueil du jour. Les modifications par l'EIAP du taux d'encadrement des enfants en 5 à 6P qui passe d'un encadrant pour 12 enfants à un encadrant pour 15 enfants n'affecte pas Lausanne, compte tenu que l'essentiel des' structures d'accueil Lausannoise sont mixtes et accueillent les enfants de 1P à 6P. Dans ce cas, le taux de référence de la catégorie d'enfant la plus jeune prévaut, et le taux de 12 enfants pour un encadrant est donc préservé pour toutes les catégories d'enfants. Une diminution du taux d'encadrement ne correspond donc ni à la volonté politique, ni au cadre légal.

Le service de psychologie scolaire continue d'être le parent pauvre avec tout juste 2.3 EPT pour 1'000 enfants, un taux un peu plus bas que la norme cantonale de 2.5 EPTs/1000 enfants, dont il dépend. Ceci se traduit en des périodes parfois de plusieurs mois d'attente pour une prise en charge, et des transferts de fonctions, les infirmières et enseignants prenant le relais des psychologues, qui officient sur rendez-vous, pour s'occuper des urgences. Nous saluons le fait que la Ville contribue à hauteur de 3 postes, et nous nous réjouissons de la mise en place du concept 360 du Conseil d'Etat vaudois, qui devrait revoir à la hausse les normes cantonales.

Revenus

On observe un faible écart de 1.6% dans les recettes de 2018, comparés aux recettes escomptées. On constate donc une bonne gestion de la prévision des recettes. Le Service de Santé et prévention accuse la plus grande différence, avec -9% dans les recettes de l'Office dentaire, dues en partie à l'absence d'un collaborateur, et la fermeture partielle de son cabinet pendant l'année.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction EJQ.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes EJQ à l'unanimité. Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.6 Finances et mobilité (FIM)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de Mme. Latha Heiniger (rapportrice) et M. Philippe Miauton.

Introduction

La sous-commission a siégé entre le 29 avril et le 7 mai 2019.

L'examen des comptes 2018 nous permet d'indiquer que les charges ont été plus importantes de CHF 15'888'240 par rapport au budget 2018.

En ce qui concerne les revenus de la direction, ceux-ci sont en augmentation de CHF 15'619'398 par rapport au budget 2018.

En résultat, l'excédent de charges pour l'exercice 2018 est de CHF 268'843.- pour la Direction Finances et Mobilité.

Charges

Les charges 2018 du secrétariat général sont inférieures de CHF 271'431 par rapport au budget 2018. La diminution des charges provient d'une facturation des prestations internes de SPADOM pour l'entretien des places de jeux inférieure au budget.

Les charges 2018 du service achat et logistique ville sont inférieures de CHF 1'040'996 par rapport au budget 2018. Le Service a accepté d'intégrer la gestion des assurances de la Ville (hors assurances SPEL et immeubles). Il est à noter que les intempéries ont fait beaucoup de dégâts (entre 1,5 et 2.5 millions) et certains de ceux-ci ne sont pas encore détectés. En effet, les dégâts souterrains ne se sont encore pas tous connus. Les coûts sont en partie absorbés par le Service et une partie par l'ECA. Refonte du fond des risques « pas assurables » ou « pas assurés » (ex. les dégâts liés aux véhicules utilitaires légers pourraient être couverts par ce fond car ils ne sont pas assurés par un tiers externe). Pour l'heure, ce fond est intact. Le Service est actuellement en train d'analyser les meilleurs moyens à sa disposition pour gérer le portefeuille des assurances de la Ville (internalisation, externalisation, mixité). Les compétences du Service sont de plus en plus connues et sollicitées par les autres services de la Ville. Mais on est encore loin du réflexe de faire appel à eux dès que la demande d'achat se manifeste. Toutefois, le Service pondère ce constat en étant aussi conscient qu'il ne pourrait pas répondre à toutes les demandes sans moyens supplémentaires (temps et compétences).

Les charges 2018 du service des finances sont supérieures de CHF 5'586'741 par rapport au budget 2018. Les variations principales entre les comptes de l'exercice 2018 et le budget 2018 sont dues à une année particulière sur la fiscalité avec des impacts et des écarts concernant les impôts conjoncturels. Les écarts proviennent du décalage entre le versement des acomptes et la réalité de la taxation. Il faut également prendre en compte l'évolution démographique entre 2017 et 2018 qui a été très faible sur Lausanne avec également un tassement au niveau des impôts à la source avec moins d'arrivées de personnes étrangères. Les charges 2018 du service du personnel sont inférieures de CHF 744'609.- par rapport au budget 2018. Le service est dans une optique de stabilisation. Les postes vacants sont en train de se renouveler petit à petit. De manière générale, il est constaté que la Ville peine à recruter car elle est en concurrence avec le secteur privé et le marché de l'emploi est plutôt dans une période favorable avec un taux de chômage bas. Le service souhaite développer des projets, notamment, dans la mobilité professionnelle au sein de la Ville. Concernant Equitas, il est noté qu'un tiers des recours ont été traités pour l'instant.

Les charges 2018 du service des routes et de la mobilité sont inférieures de CHF 4'003'650.- par rapport au budget 2018. Le service est satisfait de sa gestion financière car le budget a été respecté bien que quelques petits écarts soient à constater dus notamment à des modifications de la pratique comptable et de décisions prises par le service des finances. Cette bascule sera stabilisée pour les comptes 2019.

Les charges 2018 du service de la propreté urbaine sont inférieures de CHF 1'437'817.- par rapport au budget 2018. Excellente maitrise des comptes 2018. Toutefois, il ne devrait plus être possible de procéder à de nouvelles mesures d'économie sans péjorer la qualité dans les prestations, selon ce service. Le service peine à repourvoir certains postes car on est dans une situation de quasi « plein emploi » dans certains secteurs d'activité. Bien que cette situation soit problématique, le service utilise à bon escient le personnel auxiliaire (durée déterminée et pour des tâches spécifiques). Le bilan des WC payants est satisfaisant. Par contre, il y a toujours beaucoup de déprédations dans les WC gratuits.

Revenus

Les recettes 2018 du secrétariat général sont supérieures de CHF 316'592 par rapport au budget. S'agissant du revenu exceptionnel, il provient de la dissolution du reliquat de la provision comptable pour l'année 2016 relative au droit à la Subvention 80 pour l'exercice 2016 qui s'est éteint au 31 décembre 2018. 97.5% des ayants-droit ont bénéficié de cette subvention en 2016. Il est à noter qu'en 2018, les jetons de présence de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) ont été versés pour la première fois.

Les recettes 2018 du service achat et logistique ville sont inférieures de CHF 677'619 par rapport au budget 2018.

Les recettes 2018 du service des finances sont supérieures elles de CHF 16'337'047 par rapport au budget 2018

Les recettes 2018 du service du personnel sont supérieures de CHF 949'189 par rapport au budget 2018.

Les recettes 2018 du service des routes et de la mobilité sont supérieures de CHF 54'165.- par rapport au budget 2018. Le revenu des stationnements a tendance à baisser. L'hypothèse est faite que le report modal est en augmentation et que la hausse des tarifs du stationnement a pu compenser cette perte. Il est à noter que le service n'a pas pour but de générer des bénéfices concernant le stationnement. Le nombre de macaron de parcage distribué reste stable. Le service a décidé de déclarer systématiquement tous les sinistres même les plus petits afin d'être remboursé.

Les recettes 2018 du service de la propreté urbaine sont inférieures de CHF 1'359'978.- par rapport au budget 2018.

Remarque

Le dépassement sur les frais d'impression sont dus principalement aux travaux du Conseil communal. En effet, le nombre d'objets à traiter et la redondance de certains sujets occasionnent non seulement des charges du type impression mais aussi du temps de travail de la part de l'administration. Cette remarque n'a pas pour but de contrarier le travail de l'organe législatif qui est indépendant mais fait figure de constat.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction FIM.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes FIM à l'unanimité. Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.7 Services industriels (SIL)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Romain Felli (rapporteur) et Johann Dupuis.

Introduction

La sous-commission a siégé le 18 avril 2019.

La réorganisation des Services industriels (« Ariane ») déploie encore ses effets cette année – ce qui pèse à la fois sur certains éléments du résultat et sur la manière de l'analyser. Pour la première fois dans le rapport sur les comptes, nous adoptons la nouvelle structure qui rend impossible une comparaison terme à terme avec l'année précédente. Pour mémoire, les SIL ne sont désormais plus organisés par produits ou fluides (électricité, gaz, etc.) mais par domaines professionnels (réseaux, patrimoine, commercial, etc.). Ainsi un même « produit » (e.g. l'électricité) est désormais lié financièrement à l'ensemble des services (production, patrimoine, réseaux, commercial, etc.) et non plus à une entité relativement intégrée (service de l'électricité).

Pour remédier aux difficultés de compréhension qu'induit la nouvelle organisation Ariane, les services partagés proposent désormais, en plus des comptes des services, de fournir un tableau des résultats « analytiques » produit par produit. Nous l'avons introduit au point 4 de notre rapport car il permet de comprendre rapidement les gains ou pertes de chacun des produits proposés par les SIL — mais il faut le lire avec précaution car la méthode de production de ce tableau n'est pas encore complètement stabilisée (elle implique, par exemple, que les monteurs de réseaux imputent leurs heures de travail sur des comptes internes qui relèvent soient du gaz soit du chauffage à distance pour permettre la bonne répartition des coûts entre ces différents produits).

Par ailleurs, un autre changement substantiel vient compliquer la lecture des comptes. Depuis la publication du budget 2019, le Contrôle des finances de la ville de Lausanne (CFL) a demandé un changement dans la présentation des comptes et du budget des SIL. Auparavant, les ventes et achats internes apparaissaient dans les comptes. Désormais le CFL demande à supprimer ces transactions internes. Par exemple, autrefois le service de l'électricité vendait (comptablement) l'électricité produite au service commercial qui se chargeait ensuite de la vendre effectivement aux clients des SIL. Désormais cette vente interne disparait des comptes – ceci implique de très grosses fluctuations, d'environ 55 millions, entre le budget 2018 (qui intégrait ces ventes internes) et les comptes 2018 (qui les ont

¹ Il s'agit notamment de la vente interne SiL de la production hydroélectrique, la vente interne SiL de la production photovoltaïque, la vente interne SiL de certificats de garanties d'origine issus de la production d'énergie renouvelable, l'élimination de la valorisation interne des pertes de distribution de l'électricité, les ventes d'internes SiL du gaz pour la production de chaleur (prod. usines thermiques), la vente interne SiL de la chaleur produite au chauffage à distance, les locations internes de prises citycables du réseau hors Lausanne (Lausanne = LFO). Cependant les SIL n'ont pas éliminé les consommations internes d'électricité, de gaz ou de chauffage à distance des immeubles ou autres équipements des SiL (chauffage des immeubles et la consommation électrique principalement).

supprimés). Pour mémoire, l'exercice précédent avait vu la disparition – pour les mêmes raisons, des imputations internes (de l'ordre de 65 mio./an).

Les SIL continuent de dégager environ 50 millions de recettes nettes par an pour la commune de Lausanne. Sur le fond, au-delà des modifications organisationnelles et comptables, nous notons une grande stabilité dans l'évolution des marges bénéficiaires du gaz et de l'électricité. L'années 2018 pour le chauffage à distance aura été marquée par la révision de l'usine TRIDEL, ce qui a obligé à trouver d'autres sources de chaleur plus couteuses, et par un climat relativement doux, péjorant légèrement le résultat de ce produit.

Les résultats du multimédia continuent d'être préoccupants (perte de 5 mio CHF).

Le résultat 2018 des SIL se solde par un excédent de revenus de fr. 49'107'390.- légèrement en dessous du budget -2,8 mio.) mais aussi en légère hausse par rapport à 2017.

Charges et revenus

Les principaux écarts absolus entre compte et budget 2018 portent sur les charges de personnel (ce qui s'explique par les effets d'Ariane), par des prélèvements sur les réserves moindres que budgétés et par les rubriques 31 (aux charges) et 43 (aux revenus) : achats et ventes.

Sur ce dernier point (31 et 43), il faut chercher la différence substantielle dans la transformation des normes comptables. Comme expliqué en introduction la suppression des achats et ventes internes d'énergie produit un écart (entièrement symétrique) de 55 mio. à la baisse des recettes et des charges. Il est à noter que cette suppression des ventes internes dans les comptes fait suite à la suppression, l'an dernier, des imputations internes, elle aussi sur demande du CFL. La logique de ces demandes semble être de supprimer au maximum les éléments « analytiques » au sein du budget et des comptes — au risque toutefois d'une plus faible lisibilité des activités effectives des différents services.

L'importante différence au 42 (revenus des biens) entre le budget et les comptes (+2,8 mio de revenus) s'explique par des recouvrements effectués en 2018 par le service commercial.

Les importantes différences de prélèvement sur les recettes (-5,6 mio de prélèvements par rapport au budget) relèvent essentiellement du gaz, secteur dans lequel la prévision des prix (pricing) et des coûts (costing) est complexe.

L'exercice se boucle sur une baisse importante du nombre d'employé-e-s des SIL (-29.1 EPT) par rapport au budget. Cette image prise au 31.12.2018, mesure essentiellement les effets de la réforme Ariane qui implique une redéfinition des postes et de nouveaux engagements – qui ne s'effectuent pas immédiatement, y compris à cause de goulets d'étranglement administratifs. Cette baisse est donc temporaire.

Fonds de réserve

L'état des fonds de réserve des Services industriels est au 31.12.2018 le suivant :

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Fonds de réserve et de renouvellement :	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF
- gaz	12 049	12 073	11 843	12 473	13 137	14 433	13 291	12 213
- chauffage à distance	5 402	5 234	4 840	5 681	7 674	10 104	10 077	9 084
- production d'électricité de Lavey	29 976	30 142	30 219	29 178	28 284	30 283	27 204	23 713
- autres production d'électricité	2 168	2 168	2 167	2 167	2 167	2 165	2 164	2 162
- distribution d'électricité	3 481	4 746	4 366	4 175	3 993	3 921	3 790	3 758
- multimédia	1 043	3 443	3 560	3 460	3 360	3 260	4 549	4 262
- production de chaleur renouvelable CAD	8 675	5 997	3 966	2 134	1 452	0	0	0
- activités « Contracting »	84	84	87	91	0	0	0	0
Fonds de péréquation :								
- diff. couverture gaz clients finaux	10 247	10 318	18 400	18 400	16 378	16 378	16 378	16 378
- chauffage à distance	6 500	7 000	7'000	10 548	10 548	11 548	11 548	10 048
- électricité	1 642	1 642	2 492	2 756	2 318	2 318	928	0
- timbre d'acheminement EL	-2 628	-4 967	-8 841	-1 602	5 052	4 234	6220	9359
- vente d'énergie électrique	-339	2 253	1 396	682	-173	3 913	0	0
- éclairage public	5 173	4 961	2 904	1 247	-679	-1 853	-1 512	-827
- multimédia	-	3 878	6'558	12 217	20 217	25 848	0	0
- timbre d'acheminement gaz	1 231	1 807						
- diff. couverture gaz fournisseurs aval	-	-	-147	533	4 064	0	0	0
- diff. couverture distributeurs aval du gaz	-100	-578						
Total	84 605	90 201	90'810	104 140	117 792	126 552	94 637	90 150

L'état des différents fonds n'appelle pas de commentaires particuliers – si ce n'est en ce qui concerne le multimédia pour noter que suite aux prélèvements effectués en 2018 le fonds de péréquation est désormais vide et le fonds de réserve et de renouvellement substantiellement diminué. Ce vidage du fonds de péréquation (issu des résultats de la vente du réseau à la société LFO (en mains de la ville)) était prévu au budget et il vient améliorer le résultat du multimédia (+3,8 mio, auquel s'ajoute un prélèvement de +2,5 mio sur le fonds de réserve et de renouvellement). (Voir nos commentaires à propos des résultats du produit multimédia, ci-dessous).

Résultats analytiques

SiL [CHF]	Electricité	Gaz	CàD	Multimédia	Prest. tiers Hors expl.	TOTAL
Chiffres d'affaires	154 751 178	114 393 332	-42 566 376	-31 068 528	-16 096 182	358 875 597
Achats / -ventes internes	-	-6 052 801	6 052 801	-		-
Coûts directs	95 268 169	77 293 008	20 009 945	27 710 337	13 078 633	233 360 091
Marge	-59 483 009	-43 153 126	-16 503 629	-3 358 191	-3 017 550	- 125 515 506
Coûts indirects	9 679 549	3 455 844	923 312	7 533 475	7 240 318	28 832 498
Amortissements et financement	33 239 015	10 894 381	8 376 382	851 128	2 067 320	55 428 225
Résultat opérationnel	-16 564 446	-28 802 901	-7 203 936	5 026 412	6 290 088	-41 254 782
Mouvements sur les fonds	-991 753	-192 798	-331 260	-6 277 890	-59 447	-7 853 147
Résultat annuel	-17 556 199	-28 995 699	-7 535 196	-1 251 477	6 230 641	-49 107 930

Comme expliqué en introduction le tableau présenté ici ne relève pas strictement de l'examen des comptes – car il s'agit d'une comptabilité analytique, néanmoins son inclusion se justifie parce qu'il permet de comprendre plus clairement les résultats des SIL que ceux qui sont désagrégés par services dans le budget et les comptes. Rappelons tout de même que, s'agissant de comptabilité analytique et d'une nouvelle manière de procéder, la méthode n'est pas encore entièrement stabilisée (e.g. imputation des heures de travail interne à différents produits, répartition des prestations des services partagés entre les produits, etc.).

Les résultats de l'électricité et du gaz restent dans leur ampleur habituelle et conformes au budget.

Comme mentionné en introduction, le CAD a connu une relativement mauvaise année (arrêt de TRIDEL et climat chaud en hiver) – à terme il est prévu de prévoir un mécanisme de fixation des prix plus en phase avec les fluctuations de demandes (pricing) afin de permettre un lissage des marges entre années.

Le produit « prestations de tiers » est (presque) par nature déficitaire puisqu'il comporte des services que les SIL offrent au titre de leur mission de service public (programme equiwatt, participation en nature (électricité, éclairage) aux manifestations sportives ou culturelles, télégestion des bâtiments scolaires, etc.). Il comporte également les revenus que les SIL tirent de leurs activités en-dehors de la vente de fluide (e.g. intervention sur le réseau électrique d'une commune voisine ; activité de contracting, etc.).

Si le résultat du multimédia est légèrement excédentaire – c'est avant tout à un prélèvement sur les fonds qu'il le doit (6,3 mio.). Notons toutefois que les coûts indirects pour le multimédia (7,5 mio, équivalent à l'électricité ou le double du gaz) sont relativement élevés par rapport aux autres produits. Ceci s'explique par la nécessité de mobiliser beaucoup de personnel pour aller chercher de nouveaux clients ou pour accompagner les clients existants dans une activité fortement concurrentielle. On observe depuis quelques années une érosion de la clientèle qui induit des résultats structurellement déficitaires pour ce produit.

Le tournant amorcé par la participation à la société netplus et la commercialisation de ses produits doit permettre de changer cette dynamique. À noter que l'amortissement extraordinaire de la participation de la ville à la société netplus a été effectué au Secrétariat général (et versé analytiquement dans les prestations de tiers -et non directement au multimédia).

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction SIL.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes SIL par 11 oui et 3 abstentions.

Elle vous recommande d'en faire de même.

4. Salaire des Municipaux

L'indexation sur le coût de la vie pour le salaire des Municipaux a été discutée mais aucun amendement au préavis n'a finalement été déposé bien que débattu, cet élément étant prévu à l'article 32 du Règlement pour la Municipalité. Les conclusions du rapport séparant la question des salaires des Municipaux et l'acceptation des comptes il reste possible de contester par voie de référendum si souhaité.

5. Conclusions finales

La Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les points suivants :

1) d'approuver les comptes de 2018 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2019/20 :

Vote de la Commission:

Oui: 9 Non: 0 Abstention: 2

2) salaire des municipaux

<u>Vote de la Commission</u>:

Oui: 12 Non: 0 Abstention: 0

Vincent Brayer, président

Annexes : Rémunération de la municipalité et directives d'application



Directive relative au remboursement des frais professionnels et de représentation des conseillers municipaux

Du: 21.03.2018

Entré en vigueur le : 01.01.2018

Etat au: 21.03.2018

Art. 1 - Objet de la directive

- ¹ La présente directive détermine les modalités de remboursement ou de prise en charge par les directions et services des frais professionnels et de représentation des membres de la Municipalité.
- ² Toute dépense prise en charge directement par les directions et services est soumise aux dispositions de la présente directive.

Art. 2 – Indemnité forfaitaire pour frais de représentation

Une indemnité forfaitaire annuelle de CHF 10'000.- est versée aux conseillers municipaux au titre de participation aux frais de représentation. Conformément à la directive de l'Administration cantonale des impôts relative aux déductions fiscales octroyées aux membres des exécutifs des communes vaudoises, cette indemnité forfaitaire fait partie intégrante du revenu imposable.

Art. 3 - Frais de déplacements professionnels

- ¹ En cas de déplacement professionnel, les frais suivants sont remboursés aux conseillers municipaux sur présentation de factures ou de justificatifs analogues, ou pris en charge par les directions et services :
 - a) l'abonnement demi-tarif des CFF ou un montant équivalant en cas de détention d'un abonnement général ;
 - b) les billets de train ou de transports publics en Suisse sur la base d'un billet 1^{re} classe demi-tarif;
 - c) en cas de déplacement à l'étranger, les billets de train en 1^{re} classe ; les billets d'avion en classe économique pour les trajets de moins de 6 heures, escales comprises : les billets d'avion en classe économique supérieure ou classe au moins équivalente pour les trajets de 6 heures et plus, escales comprises. Les surclassements sont à la charge des conseillers municipaux.
- ² Aucun remboursement n'est octroyé pour l'utilisation d'un véhicule privé à titre professionnel ;
- ³ Aucun remboursement n'est octroyé pour la location de véhicules ou pour des courses de taxi en Suisse ou à l'étranger, sauf exception dûment justifiée et impossibilité de se déplacer autrement.

Art. 4 - Frais de repas

Aucun remboursement n'intervient pour les frais de repas en Suisse ou à l'étranger, sauf exception justifiée et acceptée par la Municipalité.

Art. 5 - Frais d'hôtels

Les frais d'hôtels sont remboursés sur présentation de factures ou de justificatifs analogues, ou pris en charge par les directions et services. Sauf exception justifiée (notamment logement imposé ou offre limitée), les voyages s'effectuent en catégorie 3 ou 4 étoiles.

Art. 6 – Frais de vêtements

Aucun frais de vêtements ni de pressing ne sont remboursés.

Art. 7 - Justificatifs

Les notes de frais seront établies sur un formulaire désigné par la Municipalité et accompagnées des justificatifs correspondants, tels que des quittances, des reçus de facture ou de carte de crédit, des tickets de caisse, des justificatifs de frais de transports.

Art. 8	- Entrée	en vigueur
--------	----------	------------

La présente directive entre en vigueur le 1er janvier 2018.

Pour la Municipalité :

Le syndic: *G. Junod*

Le secrétaire : S. Affolter



Directive municipale d'application de l'article 100a de la loi sur les communes (interdiction d'accepter ou de solliciter des libéralités ou d'autres avantages)

Du: 15.11.2018 Entré en vigueur le : 15.11.2018 Etat au : 15.11.2018

Directive municipale d'application de l'article 100a de la loi sur les communes (interdiction d'accepter ou de solliciter des libéralités ou d'autres avantages)

Art. 1 - But et objet

La présente directive met en œuvre l'article 100a de la loi sur les communes concernant l'interdiction d'accepter ou de solliciter des libéralités, des cadeaux ou d'autres avantages. Elle précise notamment la notion de libéralité ou avantage usuel et de faible valeur et fixe les principes à respecter en la matière.

Art. 2 - Champ d'application

- ¹La directive s'applique aux membres de la Municipalité y compris le syndic agissant en lien avec leur fonction.
- ² La directive ne s'applique pas lorsque les libéralités, cadeaux et autres avantages ne sont pas directement ou indirectement liés à l'exercice de la fonction des membres de la Municipalité (domaine privé).

Art. 3 – Prévention et gestion des situations de conflits d'intérêts

- ¹ Le Secrétariat municipal analyse les situations de conflits d'intérêts potentiels ou réels qu'il a identifiées ou qui lui sont annoncées. Il fait part de son analyse au membre de la Municipalité concerné et au besoin au syndic, respectivement au vice-syndic. La Municipalité prend en dernier ressort les mesures appropriées pour les éviter, respectivement y mettre un terme.
- ²Les dispositions relatives à la récusation des membres de la Municipalité, en particulier l'article 65a de la loi sur les communes, sont réservées.

Art. 4 - Libéralités et autres avantages (cadeaux, invitations, etc.) : principes et procédure

- ¹ Dans l'exercice de leur mandat, les membres de la Municipalité ne peuvent accepter des dons et autres avantages (invitations, cadeaux, voyages, ...) qu'à la condition qu'ils soient conformes aux usages sociaux et de faible importance. Sont des avantages de faible importance ceux dont la valeur marchande n'excède pas un montant de l'ordre de CHF 300.- par situation.
- ² Sont réservées les situations dans lesquelles l'acceptation d'un avantage est inhérente aux règles de politesse et aux obligations inhérentes à la fonction.
- ³ Il est interdit aux membres de la Municipalité d'accepter des dons en espèces, quel que soit leur montant et quelles que soient les circonstances.
- ⁴ L'acceptation de cadeaux ou d'invitations ne doit d'aucune matière restreindre l'indépendance, l'objectivité et la liberté d'action des membres de la Municipalité ni créer un risque de partialité.
- ⁵ Lorsque les avantages ne sont pas de faible importance, mais ne peuvent pas être refusés pour des raisons de politesse ou inhérentes à la fonction, les membres de la Municipalité sont tenus de s'en référer directement au Secrétariat municipal qui se prononce sur leur destination. Le syndic, respectivement le vice-syndic, en est informé.
- ⁶ Le Secrétariat municipal tient la liste des objets qu'elle recueille en dépôt.

Art. 5 - Voyages des membres de la Municipalité

- ¹ Les membres de la Municipalité annoncent préalablement au Secrétariat municipal les voyages officiels à l'étranger d'une durée de deux jours et davantage auxquelles ils participent.
- ² Les voyages officiels sont les voyages auxquels les membres de la Municipalité participent en tant que directeur et/ou membre de la Municipalité.

- ³ Tout voyage officiel est annoncé préalablement à la Municipalité. Celle-ci est seule compétente pour décider qu'un de ses membres représente la Municipalité au cours d'un voyage. Le remboursement des frais inhérents aux voyages officiels est réglé par la directive de la Municipalité relative aux remboursements des frais professionnels et de représentation des conseillers municipaux.
- ⁴ La Ville prend en charge les frais de transports et d'hébergement lorsqu'elle organise un voyage officiel. Le Secrétariat municipal peut autoriser la prise en charge des frais d'hébergement et exceptionnellement des frais de transport par l'entité qui organise le voyage ou qui invite pour autant que celle-ci soit une entité publique ou assimilée, d'utilité publique ou sans but lucratif, ou encore une société en mains publiques, et que celle-ci ne poursuive pas d'activité de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité du membre de la Municipalité concerné.
- ⁵ Les voyages à titre privé sont les voyages auxquels les membres participent en tant que personne privée et non en qualité de directeur et/ou membre de la Municipalité.
- ⁶ Les frais inhérents à un voyage à titre privé ne sont pas à la charge de la Commune. Lorsque le voyage à titre privé précède ou suit directement un voyage officiel, les frais de séjour ne sont pas non plus à la charge de la Commune.

Pour la Municipalité :	
Le syndic :	Le secrétaire :
G. Junod	S. Affolter



Finances et mobilité

Municipalité

Crédits supplémentaires pour 2019 (1^{re} série)

Préavis Nº 2019 / 21

Lausanne, le 2 mai 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2019, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

			Revenus de fonctionnement	Impact net
A.	Budget de fonctionnement	CHF	CHF	CHF
	Total des crédits supplémentaires	764'900.00	-576'000.00	188'900.00
	(détail en page 2 du préavis)		Recettes	
В.	Autorisations d'achats			
	Total des crédits supplémentaires	118'400.00	-40'000.00	78'400.00
	(détail en page 13 du préavis)		Recettes d'investissement	
c.	Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
	Total des crédits complémentaires	88'600.00	-30'000.00	58'600.00
	(détail en page 15 du préavis)			

2. Détail des demandes

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

						DIRECTIONS	S			
			Culture et développement urbain	Sécurité et économie	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Finances et mobilité	Services industriels	TOTAL PAR NATURE
	301 Traitements			28'800				76'800	221'000	326'600
	303 Cotisations aux assur	rances		2'500				7'100	21'000	30'600
	304 Cotisations à la caiss pensions	se de		1'700				2'200	17'000	20'900
	305 Assurance-accidents								4'000	4'000
	311 Achats d'objets mobil d'installations	liers et		-10'200			51'800	68'900	-15'100	95'400
	313 Marchandises			-80'000						-80'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installa	tions							85'000	85'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation	3					14'500		0	14'500
NATURE	318 Autres prestations de	e tiers			78'700	15'000	-5'800			87'900
NAT	319 Impôts, taxes et frais	divers		80'000						80'000
	365 Subventions à des in	stitutions			100'000					100'000
	Total des charges		0	22'800	178'700	15'000	60'500	155'000	332'900	764'900
	423 Revenus des immeul patrimoine financier	bles du						-96'000		-96'000
	Redevances et presta facturées	ations					-32'700		-85'000	-117'700
	436 Dédommagements d	e tiers						-40'800	-200'000	-240'800
	439 Autres recettes					-15'000	-27'800			-42'800
	451 Participation du Cant charges	on aux			-78'700					-78'700
	Total des revenus		0	0	-78'700	-15'000	-60'500	-136'800	-285'000	-576'000
	TOTAL PAR DIREC	CTION	0	22'800	100'000	0	0	18'200	47'900	188'900
	Page du préavis	s	page 3	page 3	page 5	page 6	page 7	page 9	page 11	

1. CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Néant.

2. SECURITE ET ECONOMIE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			SERV	/ICES	
			Service du contrôle des contrôle des habitants	Corps de police 60	TOTAL PAR NATURE
	301	Traitements	28'800		28'800
	303	Cotisations aux assurances sociales	2'500		2'500
ш	304	Cotisations à la Caisse de pensions	1'700		1'700
NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		-10'200	-10'200
Z	313	Marchandises		-80'000	-80'000
	319	Impôts, taxes et frais divers		80'000	80'000
		Total des charges	33'000	-10'200	22'800
	TO	OTAL SECURITE ET ECONOMIE	33'000	-10'200	22'800
		Page du préavis	page 3	page 4	

2300 Service du contrôle des habitants

			Duaget	Cit	cuit suppi.
2300.301	Traitements	CHF	3'507'300	CHF	28'800
2300.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	321'800	CHF	2'500
2300.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	472'500	CHF	1'700
		-			

Budget

Engagement d'un-e auxiliaire pour pallier une absence longue durée pour cause de maladie

En raison d'absence maladie de longue durée de deux collaborateurs (une absence depuis août 2018 mais avec un retour à 50% en mode reprise thérapeutique et une absence jusqu'à fin mai 2019) au sein de la même entité, il en résulte une situation difficile pour les collaborateur-trice-s en place. L'aide d'un-e auxiliaire de remplacement à 80% durant six mois est nécessaire afin de remplir la mission de service public sans en péjorer la qualité.

L'Unité santé et sécurité au travail a sollicité l'Al pour d'éventuelles mesures d'accompagnement. Il se pourrait que l'Al verse des indemnités qui permettraient, cas échéant, de venir compenser le montant du crédit supplémentaire mais, par principe de prudence, cet éventuel revenu supplémentaire n'a pas été intégré.

Crádit cunni

2410 Corps de police

			Buaget	Credit suppi.
2410.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	607'500	CHF -10'200
17 177 17	D A (' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '	1010 0 :		4 101 6 41

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 4910 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Logiciel d'aide à la gestion administrative ».

			Buaget	C	reait suppi.
2410.313	Marchandises	CHF	1'682'000	CHF	-80'000
2410.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	511'700	CHF	000'08

D. . . I

Frais des mesures techniques d'enquêtes policières

Dans le cadre de ses enquêtes, le Corps de police fait appel à des mesures techniques dans le domaine des télécommunications. Il peut s'agir de géolocalisation d'appareils, d'historiques de connexions, de mise sous écoute ou encore d'identification de détenteurs de numéros de téléphone.

Ces mesures peuvent être mises en œuvre lors d'enquêtes préliminaires, en respect des dispositions légales, à la demande des Autorités judiciaires, ainsi que lors de disparitions inquiétantes.

Le 1^{er} mars 2018, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a introduit de nouvelles taxes fixes dans le domaine en question, ainsi que mis en œuvre des augmentations de tarif importantes.

Parallèlement, le Ministère public cantonal, également touché par ces augmentations de tarifs, a changé sa politique de prise en charge des coûts, induisant un report sur les services de police.

L'imprévisibilité des dépenses en question, vu leur nouveauté et l'impossibilité de renoncer aux mesures, sauf à mettre en péril des enquêtes de police importantes, voire la vie de personnes dans les cas de disparition, nécessite d'adapter le budget en conséquence. L'effet des hausses de tarif étant très difficile à évaluer, le budget 2019 n'a pas pu être adapté suffisamment lors de son élaboration.

3. SPORTS ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			SERV	/ICES	
			3920	3923	
			np	et illes	TOTAL
			atior ice	ions vidue	PAR
			Administration du service	Subventions et aides individuelle	NATURE
	318	Autres prestations de tiers	78'700		78'700
Ш	365	Subventions à des institutions		100'000	100'000
NATURE		Total des charges	78'700	100'000	178'700
2	451	Participation du Canton aux charges	-78'700		-78'700
		Total des revenus	-78'700	0	-78'700
	TOTA	L SPORTS ET COHESION SOCIALE	0	100'000	100'000
		Page du préavis	page 5	page 5	

392 <u>Service social Lausanne - CSR</u>

3920 Administration du service

			Budget	С	rédit suppl.
3920.318	Autres prestations de tiers	CHF	77'500	CHF	78'700
3920.451	Participation du Canton aux charges	CHF	-289'800	CHF	-78'700

Financement du mandat d'évaluation de l'Espace de consommation sécurisé

Conformément au point 6.3.1. du rapport-préavis N° 2016/41 « Politique communale en matière de drogues », un mandat d'évaluation du projet-pilote d'Espace de consommation sécurisé (ECS) est confié à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).

La Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA) du Canton a accordé un soutien financier au Service social Lausanne pour couvrir la totalité des frais relatifs au mandat d'évaluation de l'ECS.

3923 Subventions et aides individuelles

				Budget	Cr	édit suppl.
	3923.365	Subventions à des institutions	CHF	10'708'300	CHF	100'000
F	inancemer	nt de l'accueil de nuit Le Répit, de janvier à avril	2019	(salaires des ve	eilleurs	et de la cheffe
(d'équine)					

Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Lausanne, conformément aux promesses faites au Conseil communal, a souhaité financer le projet pilote d'accueil de nuit Le Répit, géré par la fondation Mère Sofia, dans le but de compléter le dispositif d'hébergement d'urgence nocturne existant. La structure n'offre pas de lits, mais permet aux personnes sans abri de passer la nuit au chaud entre 22h et 8h sous la supervision de deux veilleurs de nuit.

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES	
		4100	
		néral e	TOTAL
		rétariat gén et cadastre	PAR
		Secrétariat généra et cadastre	NATURE
		Sec	
	318 Autres prestations de tiers	15'000	15'000
NATURE	Total des charges	15'000	15'000
NAT	439 Autres recettes	-15'000	-15'000
	Total des revenus	-15'000	-15'000
	TOTAL LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	0	0
	Page du préavis	page 6	

4100 Secrétariat général LEA et cadastre

			Budget	Ci	eart suppi.
4100.318	Autres prestations de tiers	CHF	174'000	CHF	15'000
4100.439	Autres recettes	CHF	-28'500	CHF	-15'000

Promotion de la santé pour la Ville de Lausanne

Un mandat de CHF 20'000.- a été attribué à l'Université de Genève, faculté de médecine, pour la réalisation d'un bilan en vue de la préparation d'une stratégie et d'un plan d'actions de promotion de la santé pour la Ville de Lausanne. Le montant de ce mandat est grandement pris en charge par Promotion Santé Suisse qui a effectué un versement de CHF 15'000.- en date du 4 janvier 2019. Le solde de CHF 5'000.- est pris en charge par le budget du service.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			SERVICES	
			Lieux d'accueil de g. jour municipaux 8	TOTAL PAR NATURE
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	51'800	51'800
	316	Loyers et redevances d'utilisation	14'500	14'500
ш	318	Autres prestations de tiers	-5'800	-5'800
NATURE		Total des charges	60'500	60'500
Z	434	Redevances et prestations facturées	-32'700	-32'700
	439	Autres recettes	-27'800	-27'800
		Total des revenus	-60'500	-60'500
	TOT	TAL ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	0	0
		Page du préavis	page 7	

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

5900 <u>Lieux d'accueil de jour municipaux</u>

			Budget	Cre	édit suppl.
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	300'300	CHF	24'000
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	2'812'900	CHF	14'500
5900.318	Autres prestations de tiers	CHF	4'270'100	CHF	-38'500

Numérisation des outils de travail en APEMS

La gestion administrative des 25 APEMS et leurs 53 lieux d'accueil s'appuie sur plusieurs outils et n'est plus efficiente. Les pratiques et outils différents (logiciels informatiques, listes papier, etc.) génèrent des dédoublements de données, des risques de pertes de données et enfin une faible réactivité. Une extension du logiciel de gestion a été développée avec un module fonctionnant sur des appareils mobiles. Ailleurs dans le canton, d'autres réseaux d'accueil du canton y ont déjà recours et le test pilote conduit à fin 2018 sur deux lieux APEMS a donné satisfaction. Ainsi, il est proposé d'étendre l'implantation du module de gestion sur smartphone à l'ensemble du secteur parascolaire des APEMS. Le crédit supplémentaire porte sur les comptes 311 (achat des smartphones et étuis) et 316 (location des licences) pour un montant total de CHF 38'500.- intégralement compensé par le report de projets du schéma directeur informatique du service et par la fin du contrat de prestation pour la formation aux outils iCare (compte 318).

			Budget	С	rédit suppl.
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	300'300	CHF	27'800
5900.439	Autres recettes	CHF	-265'400	CHF	-27'800

Création et fabrication de mallettes pédagogiques autour de l'alimentation durable MIAM'ici

Miam'ici est un projet qui vise, par différents jeux, à initier et sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge aux bonnes habitudes alimentaires et à éduquer les citoyens et consommateurs de demain sur l'alimentation durable, de proximité et de saisonnalité. Ce projet s'inscrit dans les préoccupations exposées dans le rapport-préavis N° 2014/36 sur la restauration collective. Il est prévu la fabrication de cent mallettes pédagogiques destinées aux CVE municipaux, privés subventionnés et aux APEMS. Elles seront réalisées par des entreprises régionales à vocation sociale. Ce projet, devisé à CHF 75'600.- est financé paritairement par le Canton et par le Fonds du développement durable (FDD). La première partie du projet, à charge du Canton, a été réalisée en 2017. En 2018, le projet s'est poursuivi mais n'a pas pu être achevé dans les temps. Il est prévu de finaliser ce projet dans le courant du 1er semestre 2019 avec le soutien du FDD.

			Budget	Cı	rédit suppl.
5900.318	Autres prestations de tiers	CHF	4'270'100	CHF	50'000
5900.434	Redevances et prestations facturées	CHF	-16'183'100	CHF	-32'700
5900.318	Autres prestations de tiers	CHF	4'270'100	CHF	-17'300

Offre de repas de midi aux élèves du cycle secondaire de 9S-11S des établissements de l'Elysée et d'Entre-Bois

En raison de l'engorgement du réfectoire du Centre pluriculturel d'Ouchy qui arrive juste à répondre aux demandes des élèves en cycle primaire 7P-8P, l'établissement scolaire (ES) de l'Elysée a ouvert une nouvelle prestation de repas chaud durant la pause de midi destinée et adaptée aux élèves du secondaire. Depuis décembre 2018, une phase test de livraison de repas par un prestataire externe est menée. L'évaluation de cette première phase pilote est bonne. Ainsi, le Service d'accueil de jour de l'enfance, appuyé par le Service des écoles primaires et secondaires, propose de pérenniser l'expérience et, au surplus, de l'étendre aux élèves de l'ES d'Entre-Bois dès Pâgues 2019.

Globalement, les dépenses pour les repas livrés en 2019 sont estimées à CHF 50'000.- pour les deux sites. Les repas en réfectoire sont facturés aux élèves à CHF 8.-/unité ; les recettes attendues en 2019 se montent à CHF 32'700.-. Objet de la présente demande de crédit supplémentaire, la charge nette pour les réfectoires de la Ville s'élève au final à CHF 17'300.-, entièrement compensée.

6. FINANCES ET MOBILITE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

				SERVICES					
			Service achat et 9 logistique Ville 6	Service des 6 finances 6	Gestion des 69 déchets urbains 65	TOTAL PAR NATURE			
	301	Traitements		76'800		76'800			
	303	Cotisations aux assurances sociales		7'100		7'100			
	304	Cotisations à la caisse de pensions		2'200		2'200			
NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	96'000		-27'100	68'900			
NAT		Total des charges	96'000	86'100	-27'100	155'000			
	423	Revenus des immeubles du patrimoine financier	-96'000			-96'000			
	436	Dédommagement de tiers		-40'800		-40'800			
		Total des revenus	-96'000	-40'800	0	-136'800			
	Т	OTAL FINANCES ET MOBILITE	0	45'300	-27'100	18'200			
		Page du préavis	page 9	page 10	page 10				

6700 Service achat et logistique Ville

			Buaget	Ci	reait suppi.
6700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	21'500	CHF	96'000
6700.423	Revenus des immeubles du patrimoine financier	CHF	0	CHF	-96'000

Acquisition de moyen logistique pour exploiter la halle à containers de Boussens

Afin de couvrir l'achat de 48 containers maritimes 20 pieds prévu cette année pour exploiter correctement la halle de Boussens, il est demandé un crédit supplémentaire de CHF 96'000.- sur la rubrique 311.

Ces charges seront entièrement compensées par le loyer versé par le locataire actuel de la halle. En effet, ce loyer n'a pas été prévu aux recettes du budget 2019 car le locataire devait quitter les locaux à la fin décembre 2018. Toutefois, il a prolongé son bail jusqu'au 31 décembre 2019.

6900 Service des finances

			Budget	Cr	édit suppl.
6900.301	Traitements	CHF	4'171'900	CHF	76'800
6900.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	382'700	CHF	7'100
6900.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	560'600	CHF	2'200
6900.436	Dédommagement de tiers	CHF	0	CHF	-40'800

Besoins en auxiliaires – Unité contentieux

Au Service des finances, le nombre d'absences (maternité et maladie) est important en ce début d'année 2019 avec notamment deux absences pour congé maternité ainsi qu'une absence longue durée maladie à l'Unité contentieux. Afin d'assurer les différentes missions, il est indispensable de pouvoir bénéficier de l'apport d'auxiliaires. Il est ainsi prévu l'engagement de deux auxiliaires d'une durée de cinq mois à un taux d'activité de 100% pour les congés maternités et d'un auxiliaire pour une durée de six mois à un taux d'activité de 100% pour l'arrêt maladie longue durée. Une recette concomitante, d'environ CHF 40'800.-, sera enregistrée en 2019 sous la rubrique 6900.436 « Dédommagements de tiers », au titre des allocations pour perte de gain versées par la Caisse de compensation pour les deux congés maternité.

693 Service de la propreté urbaine

6932 Gestion des déchets urbains

			Budget	Cı	rédit suppl.
6932.31	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	186'800	CHF	-27'100

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 6932 « Gestion des déchets urbains », demande « Remplacement des deux bornes de pesage du Centre intercommunal de gestion des déchets ».

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

				SERVICES					
			Patrimoine C	Réseaux 0227	Secrétariat général 8 0	TOTAL PAR NATURE			
	301	Traitements			221'000	221'000			
	303	Cotisations aux assurances sociales			21'000	21'000			
	304	Cotisations à la caisse de pensions			17'000	17'000			
	305	Assurance-accidents			4'000	4'000			
ш	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		-15'100		-15'100			
NATURE	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	85'000			85'000			
Z	316	Loyers et redevances d'utilisation	-4'200'000	4'200'000		0			
		Total des charges	-4'115'000	4'184'900	263'000	332'900			
	434	Redevances et prestations facturées	-85'000			-85'000			
	436	Dédommagements de tiers			-200'000	-200'000			
		Total des revenus	-85'000	0	-200'000	-285'000			
		TOTAL SERVICES INDUSTRIELS	-4'200'000	4'184'900	63'000	47'900			
		Page du préavis	page 11	page 12	page 12				

7210 Patrimoine

				Budget	Cr	édit suppl.
	7210.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	4'300'600	CHF	-4'200'000
١	oir détail s	ous la rubrique 7220 « Réseaux », demande « L	overs	pour la mise à c	disposit	ion de terrains

Voir détail sous la rubrique 7220 « Réseaux », demande « Loyers pour la mise à disposition de terrains par la Ville ».

				Budget	Cı	rédit suppl.
	7210.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	68'000	CHF	85'000
	7210.434	Redevances et prestations facturées	CHF	-91'626'100	CHF	-85'000
_		1/ 1				, ,, ,,

<u>Travaux de déplacement provisoire de la liaison 50kV Morand-Lutry dans le cadre de la rénovation du tunnel CFF de Bertholod</u>

Les CFF doivent assainir leur tunnel de Bertholod au chemin du même nom à Lutry. La variante d'intervenir en excavant l'intégralité l'ouvrage est nécessaire. Ceci a un impacte important pour le

réseau électrique HT des Services industriels (SIL) car la liaison 50kV Morand-Lutry traverse la zone des travaux. Afin de garantir la sécurité d'approvisionnement de la partie Est du réseau électrique, cette liaison sera provisoirement déplacée au printemps 2019. Puis remise sur son tracé initial à la fin des travaux en 2021. Ces travaux seront refacturés aux CFF.

7220 Réseaux

			В	udget	Cr	édit suppl.
	7220.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	1'941'800	CHF	-15'100
١	/oir détail	sous B. Autorisations d'achats, rubrique 7220	« Réseau	ıx ». demano	de « Ac	auisition d'un

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 7220 « Réseaux », demande « Acquisition d'un gerbeur (élévateur électrique) ».

			Budget	С	rédit suppl.
7220.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	567'600	CHF	4'200'000
Lovere nous la mise à disposition de terraine per la Villa					

Loyers pour la mise à disposition de terrains par la Ville

Lorsque la Direction des services industriels (SIL) a revu son organisation au 1^{er} janvier 2018 les éléments constitutifs du budget 2018 ont été redécoupés selon la nouvelle structure. Les loyers pour la mise à disposition de terrains par la Ville aux SIL ont été prévus dans le budget du Service patrimoine sous la rubrique 7210.316. Ces frais sont en réalité à la charge du Service réseaux, s'agissant des loyers des postes de transformation électriques sous la rubrique 7220.316. Les informations nécessaires à ce changement n'étaient pas encore connues lors de l'élaboration du budget 2019.

Voir aussi sous 7210 « Patrimoine ».

7260 <u>Secrétariat général</u>

			buaget	Ci	eait suppi.
7260.301	Traitements	CHF	3'472'600	CHF	221'000
7260.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	318'800	CHF	21'000
7260.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	414'800	CHF	17'000
7260.305	Assurance-accidents	CHF	79'200	CHF	4'000
7260.436	Dédommagements de tiers	CHF	-200'500	CHF	-200'000

Dudaat

Cuádit aumal

Financement de 1.8 ept prévu par préavis pour le programme équiwatt et de deux auxiliaires pour le C-FOR!

A. 1.8 ept prévu par préavis

Le préavis N° 2018/21 « Financement du programme d'efficacité énergétique équiwatt pour la période 2019 à 2022 » a été adopté par le Conseil communal le 2 octobre 2018 pour assurer la poursuite de ce programme débuté en 2016 avec 1.8 ept (préavis N° 2014/65). Ce programme est financé par le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE). Les contrats des collaborateurs (1.8 ept) en charge de mettre en œuvre ce programme ont bien sûr également été prolongés. Le financement de ces postes ne figure pas au budget puisque au moment de la préparation du budget, le financement de la poursuite du projet n'était pas encore assuré. Le coût total de ces deux postes se monte à CHF 196'000.-, entièrement compensé par le FEE.

B. Auxiliaires pour le C-FOR!

Un auxiliaire (ancien apprenti du C-FOR) a été engagé en 2018 pour remplacer un formateur automaticien durant le temps de son école de recrue. Le collaborateur en question a été retenu pour grader fin 2018 et son absence est prolongée. Le contrat de l'auxiliaire a été prolongé d'autant, soit jusqu'en juin 2019, sitôt cette nouvelle situation connue. Sous rubrique 305 figure le versement attendu de l'allocation de l'assurance perte de gain (APG).

En outre, le formateur des apprentis constructeurs d'appareil industriel (CAI) va subir début février prochain une intervention chirurgicale impliquant une convalescence de 4 à 5 mois. En outre, un des collaborateurs de l'atelier, qui intervient également dans la formation, est en arrêt maladie de longue durée, avec un traitement durant une année. Sa capacité à reprendre son travail en cours de traitement n'est pas connue à ce jour. Pour soutenir l'encadrement des apprentis CAI et la production de l'atelier, il est nécessaire d'engager un auxiliaire. Un ancien apprenti CAI est disponible et pourrait commencer dès le mois de février pour 6 mois.

La SUVA a été sollicitée pour couvrir l'intervention chirurgicale, mais n'est pas encore entrée en matière. Cas échéant, 80% du salaire de ce collaborateur serait pris en charge durant son absence. Ce montant étant encore incertain, il n'est pas porté au budget.

Le coût total de ces deux auxiliaires se monte à CHF 67'000.-.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

		DIRECTIONS						
	Culture et développement urbain	Sécurité et économie	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Finances et mobilité	Services industriels	TOTAL PAR NATURE
Véhicules, machines et matériel				50'200		27'100	41'100	118'400
Véhicules, machines et matériel - Recettes				-40'000				-40'000
Total	0	0	0	10'200	0	27'100	41'100	78'400
	page	page	page	page 13	page	page 14	page 14	_

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

4510 Service des parcs et domaines

			Budget	C	Credit suppl.
4510.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	1'370'000	CHF	40'000
4510.1463.1	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF	0	CHF	-40'000

Achat de deux machines dans le cadre du projet « Soigner les plantes par les plantes »

La Charte d'entretien des espaces verts, validée en 2015 par le préavis N° 2015/32, définit les principes d'entretien des espaces verts effectués par le Service des parcs et domaines. Cette Charte précise entre autres qu'il est renoncé à l'utilisation de produits phytosanitaires ou d'engrais de synthèse.

Afin de réaliser cette action, une demande de fonds de CHF 50'000.- (CHF 40'000.- en 2019 et CHF 10'000.- en 2020) a été présentée au comité du Fonds communal pour le développement durable (FDD) qui l'a acceptée.

Dès lors, la présente demande de crédit supplémentaire concerne l'acquisition d'une mélangeuse à terreau et accessoires (CHF 21'000.-) ainsi que d'une pompe à traiter (CHF 19'000.-) portée sur tracteur.

4910 Service d'organisation et d'informatique

				Budget	Crédi	t suppl.
	4910.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	1'656'541	CHF	10'200
L	ogiciel d'aid	e à la gestion administrative				

Le Corps de police fait face à des défis importants dans le cadre de sa gestion administrative. Les outils actuellement à sa disposition ne permettent plus de garantir une gestion optimale des dossiers. L'augmentation du volume ainsi que la complexification des procédures nécessitent d'avoir un meilleur suivi des affaires ainsi qu'une clarification rigoureuse des processus pour s'assurer d'un suivi professionnel de l'ensemble des dossiers. L'examen des produits à disposition sur le marché et des outils déjà utilisés à la Ville en collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique ont montré que le logiciel Optimiso remplissait le cahier des charges.

Bien que le Corps de police n'ait pas inscrit ce besoin au budget des autorisations d'achats informatiques 2019, il est souhaité acquérir cette année encore 20 licences du produit susmentionné afin de pouvoir l'implémenter dans les meilleurs délais dans une volonté d'obtenir les améliorations nécessaires au bon fonctionnement du service.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 2410 « Corps de police ».

6. FINANCES ET MOBILITE

693 Service de la propreté urbaine

6932 Gestion des déchets urbains

6932.1462.1 Véhicules, machines et matériel CHF 801'400 CHF 27'100.				Budget	Crédit	suppl.
Verificates, macrimes et materier	6932.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	801'400	CHF	27'100

Remplacement des deux bornes de pesage du Centre intercommunal de gestion des déchets

La déchèterie de Malley dispose d'un système destiné à peser les véhicules lors de leur entrée sur le site (véhicule chargé) puis lors de leur sortie (véhicule vide) afin de permettre une facturation précise aux entreprises. Initialement, le remplacement du système de pesage devait être financé par un crédit d'investissement à présenter en 2019 concernant l'accessibilité aux déchèteries fixes et mobiles. Toutefois, cet équipement tombant régulièrement en panne, contraignant le personnel à suspendre momentanément les accès à la déchèterie des entreprises pour permettre la réinitialisation du logiciel, deux nouvelles bornes ont été commandées dans l'urgence fin 2018 afin de se prémunir d'une défaillance plus importante. Les deux bornes ont été récemment livrées par le fournisseur à la société chargée de paramétrer le logiciel de gestion.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 6932 « Gestion des déchets urbains ».

7. SERVICES INDUSTRIELS

7220 Réseaux

			Budget	Cre	edit suppl.
7220.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	231'300	CHF	15'100
\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \					

Acquisition d'un gerbeur (élévateur électrique)

Afin d'optimiser la place de stockage à Pierre-de-Plan, l'Unité raccordement thermique a besoin d'un élévateur électrique pour ranger et stocker les compteurs et matériel en hauteur.

Cet appareil n'a pas été prévu au budget des Autorisations d'achats 2019. Mais cet achat est nécessaire pour garantir la sécurité et la santé des collaborateurs dans le déplacement de charges lourdes.

L'achat de cet appareil sera compensé avec la rubrique n° 7220.311 « Achats d'objets mobiliers et d'installations ».

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 7220 « Réseaux ».

7250 Services partagés

				Budget	Cr	édit suppl.	
	7250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	0	CHF	26'000	
г	Devente a manufacture a california						

Remplacement d'une voiture accidentée

Dans l'exercice de sa fonction un collaborateur du Service production a eu un accident avec le véhicule de piquet. Après expertise du véhicule, ce dernier est à considérer en dégât total.

Ce véhicule doit être remplacé afin que le service de piquet puisse être assuré en 2019. Besoins spécifiques du véhicule :

- break afin de pouvoir transporter du matériel (caisse à outils, pièces de rechange, ...);
- système mains libres afin de pouvoir répondre aux appels des clients ;
- véhicule 4x4 afin de pouvoir intervenir dans toute la zone de desserte de nos prestations (Morges, Yverdon, Château d'Oex – Le Planemard, Blonay – Les Chevalleyres, ...).

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

2. SECURITE ET ECONOMIE

250 Service de protection et sauvetage

2501 Protection civile

Crédit voté Crédit compl.

2501.565.2469 | Construction bâtiment multi-usage RAMA II | CHF | 160'000.- | CHF | 58'600.- |
Initialement porté à CHF 3'200'000.- lors de l'estimation sommaire de l'avant-projet, le devis général établi par les architectes du projet Rama II laisse apparaître une augmentation des coûts de construction de CHF 624'000.-. Trois raisons expliquent principalement cet écart :

- les travaux préparatoires (CFC 1) s'avèrent plus importants du fait que l'implantation du bâtiment nécessite le déplacement de tous les réseaux souterrains. Cet aspect n'avait pas été pris en compte lors de l'estimation de l'avant-projet;
- les travaux du bâtiment (CFC 2) ont été sous-estimés dans le calcul des fouilles en pleine masse et des travaux de béton armé, l'ouvrage devant être déplacé d'un mètre pour respecter les limites de forêt;
- les travaux d'aménagement extérieurs (CFC 4) ont dû être remaniés afin de créer une place équipée de murs de soutènement de manière à pouvoir manœuvrer les camions.

Le devis général à +/-10% a été établi par les mandataires lauréats de l'appel d'offre sur la base du projet mis à l'enquête publique. Toutes les mesures d'économies ont été prises pour abaisser le coût de ce devis en conservant le cahier des charges du bâtiment. Il en ressort malgré tout un dépassement de 19.5% du montant de l'estimation des coûts sommaire à +/-20% établie lors de l'avant-projet.

Ces surcoûts sont répartis entre la Ville de Lausanne et l'ECA. La charge supplémentaire pour la Ville de Lausanne s'élève à CHF 58'600.-, raison pour laquelle un crédit complémentaire s'avère indispensable afin de pouvoir couvrir la totalité des charges incombant à la Ville de Lausanne.

Toutefois, afin de respecter l'enveloppe prévue au plan des investissements, la Direction de la sécurité et de l'économie, par l'intermédiaire du Service de l'eau, s'engage à réaliser une économie correspondante.

291 Service de l'eau

2910 Eau potable

			(Crédit voté	Cı	rédit compl.	
	2910.503.4543	Rénovation et agrandissement du laboratoire de					
		Lutry	CHF	1'100'000	CHF	95'000	
[Dépassement du crédit d'investissement des locaux du laboratoire du Service de l'eau dans le cadre						
(<u>du préavis N° 2015/21</u>						

Le Service de l'eau dispose d'un laboratoire d'analyse situé à Lutry. Ce laboratoire, spécialisé dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées, dispose de larges compétences en matière d'analyses microbiologiques, physico-chimiques et de micropolluants.

L'accroissement important du nombre de méthodes d'analyse durant ces dernières années, notamment en raison des micropolluants, et la fusion en une seule entité de l'ancien laboratoire du Service d'assainissement et de celui d'eauservice a eu pour effet de rendre les locaux du site de Lutry trop exigus et peu adaptés aux nouvelles exigences.

Un des objets de ce préavis a été la sollicitation, d'une part, d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'100'000.- (conclusion n° 13 du préavis N° 2015/21) destiné à couvrir les frais d'agrandissement et d'aménagement du laboratoire du Service de l'eau de Lutry, et, d'autre part, d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 400'000.- (conclusion n° 8 du préavis N° 2015/21) destiné à l'accompagnement de l'introduction du nouveau mode de taxation.

Les travaux de rénovation et d'agrandissement du laboratoire du Service de l'eau de Lutry se déroulent pour partie dans la salle des pompes, aujourd'hui désaffectée, de l'ancienne usine de pompage de Lutry.

A l'heure actuelle, il est constaté un dépassement budgétaire de CHF 95'000.- pour mener les travaux à terme.

Le dépassement budgétaire de la conclusion n° 13 du préavis N° 2015/21 qui concerne l'agrandissement du laboratoire sera intégralement compensé par le budget prévu à la conclusion n° 8 du même préavis et qui concerne l'accompagnement de l'introduction du nouveau mode de taxation.

Voir aussi sous rubrique 2911 « Evacuation eaux claires et usées ».

2911 Evacuation eaux claires et usées

		Cré	dit voté	Créc	lit compl.
2911.503.4539	Accompagnement de l'introduction du nouveau mode de taxation	CHF	400'000	CUE	-95'000

Voir détail sous 2910 « Eau potable », demande « Dépassement du crédit d'investissement des locaux du laboratoire du Service de l'eau dans le cadre du préavis N° 2015/21 ».

5. ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

501 Secrétariat général EJQ

5010 Administration du service et institutions subventionnées

		Cré	dit voté	Cré	dit compl.
5010.509.5102	Lancement d'une campagne d'éducation aux Lausannoises et Lausannois sur le thème du respect	CHF	350'000	CHF	30'000
5010.61009.5102	Recettes d'investissements	CHF	0	CHF	-30'000

Une fondation intéressée par la campagne d'éducation « Le respect, c'est la base! » 2018-2019 a proposé une aide de CHF 30'000.- à mettre au bénéfice de projets lausannois. Cette aide augmente le crédit initial et permettra d'accepter de nouveaux projets. Cette somme sera portée en recette dudit crédit, ce qui n'engendrera pas d'impact financier.

3. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2019 / 21 de la Municipalité, du 2 mai 2019 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ; considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2019, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

			Revenus de fonctionnement	Impact net
A.	Budget de fonctionnement	CHF	CHF	CHF
	Total des crédits supplémentaires	764'900.00	-576'000.00	188'900.00
	(détail en page 2 du préavis)			
			Recettes	
В.	Autorisations d'achats			
	Total des crédits supplémentaires	118'400.00	-40'000.00	78'400.00
	(détail en page 13 du préavis)			
			Recettes d'investissement	
	0 (11 11 11 11 11 11		a investissement	
c.	Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
	Total des crédits complémentaires	88'600.00	-30'000.00	58'600.00
	(détail en page 15 du préavis)			

Au nom de la Municipalité

Le syndic Grégoire Junod Le secrétaire Simon Affolter

Conseil communal de Lausanne

Crédits supplémentaires pour 2019 (1ère série)

Préavis N° 2019/21

La commission des finances a traité, sous la présidence de M. Vincent Brayer 21 demandes figurant dans le préavis mentionné en titre.

Depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de leur demandes de crédits supplémentaires ce qui a été le cas, à quelques exceptions près.

La Commission des finances préavise sur les demandes supérieures à CHF 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures à ce montant, ressortant de la compétence de la Municipalité.

Sur le total des demandes, 10 étaient de compétence déléguée. Sur l'ensemble, on relève 5 autorisations d'achats et 3 crédits d'investissements.

La répartition entre les directions est la suivante:

	Budget fonctionnement	dont compétence déléguée	Autorisations d'achats	dont compétence déléguée	Crédits d'investissements	Totaux
CD						
SE	2	1	1	1	2	5
SCS	2					2
LEA	1	1	1	1		2
EJQ	3	3			1	4
FIM	2		1	1		3
SIL	3		2	2		5
Totaux	13	5	5	5	3	21

La répartition des montants nets est la suivante:

	Budget	Autorisations Crédits		
	fonctionnement	d'achats	d'investissements	Totaux
CD				
SE	22'800		58'600	81'400
SCS	100'000			100'000
LEA		10'200		10'200
EJQ				
FIM	18'200	27'100		45'300
SIL	47'900	41'100		89'000
Totaux	188'900	78'400	58'600	325'900

Séance No 22 du 11 juin 2019 - Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant
Globalement, relativement peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations.
Aucune demande n'a été refusée, ni amendée. Les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 4/5 de votes favorables. Il n'y a eu aucune demande particulière.
Autorisations d'achats
Pas de commentaires
Crédits d'investissements du patrimoine administratif
Pas de commentaires
A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis et propose au Conseil d'en faire de même.
Philippe Miauton , rapporteur

Lausanne, le 9 mai 2019

ੴ Ville de Lausanne

Finances et mobilité

Municipalité

Implémentation d'un nouveau système d'information financier au sein de la Ville (SIF)

Préavis Nº 2019 / 22

Lausanne, le 2 mai 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'000'000.- destiné à financer et à implémenter le nouveau système d'information financier (SIF) au sein de la Ville, en remplacement du logiciel de gestion GEFI. En effet, après des années de bons et loyaux services (1997-2019) ce dernier arrive au bout de son cycle de vie (obsolescence technologique, limitations fonctionnelles et difficultés de maintenance et de développement de l'application).

2. Objet du préavis

Les différentes études menées par la Ville ont conduit au choix du logiciel Abacus, dans la perspective de ce changement, compte tenu de son adéquation en termes de fonctionnalités et coûts références. Le logiciel Abacus est largement utilisé par les communes vaudoises (Yverdon, Morges, Pully), ou encore la Ville de Neuchâtel.

La refonte du système d'information financier doit être l'occasion pour la Ville d'uniformiser les traitements comptables et les processus de gestion, ainsi que d'assurer le déploiement des futurs changements normatifs, tels que les MCH2.

D'autre part, il sera possible d'implémenter progressivement un système de contrôles internes et de gestion du risque standardisé au sein de la Ville, ceci en adéquation avec les normes et pratiques comptables modernes, tout en favorisant l'émergence d'une comptabilité analytique performante et le développement du contrôle de gestion par le biais d'un même outil.

3. Table des matières

1.	Rés	umé	1
2.	Obj	et du préavis	1
3.	Tab	le des matières	2
4.		orique GEFI	
5.		lémentation du nouveau système d'information financier (SIF) au sein de la Ville	
		Cartographie – couverture du programme	
	5.2	Organisation du projet	5
	5.3	Mise en œuvre du programme SIF – implémentation d'Abacus	6
		Calendrier d'implémentation d'ABACUS	
		Mise en œuvre du programme SIF – projets connexes	
	5.6	, y	
	5.7	Cohérence avec le développement durable	11
6.		dences sur le budget d'investissement	
	6.1	Compte d'attente	12
	6.2	Présentation des besoins nécessaires à l'implémentation du SIF	12
7.	Inci	dences sur le budget de fonctionnement	13
		Charges d'amortissements et d'intérêts	
		Charges d'exploitation	
	7.3	Ressources humaines	13
	7.4	Tableau récapitulatif des conséquences financières	13
8.	Cor	clusions	14

4. Historique GEFI

La Ville de Lausanne a acquis dans le contexte du franchissement de l'an 2000 un logiciel de gestion comptable et financier pour gérer les comptes de la Ville.

Son objectif premier est de satisfaire à la tenue d'une comptabilité générale et budgétaire conforme aux exigences de MCH1. Ce logiciel a par la suite connu un développement important au cours des années 1997 à 2019 en permettant notamment à une quarantaine d'applications de gestion de fonctionner en parallèle à GEFI. On peut notamment citer les logiciels paracomptables gérant des thématiques telles que les places portuaires, les amendes d'ordre ou les poursuites.

Enfin GEFI est utilisé également pour réaliser, de manière intégralement séparée, la comptabilité d'entités telles qu'EPURA S.A. ou encore l'Union mondiale des villes olympiques.

GEFI après des années de bons et loyaux services arrive au bout de son cycle de vie.

Les raisons sont les principalement les suivantes :

- obsolescence technologique. La solution technique (atelier de programmation) sur laquelle s'appuie GEFI est Oracle 8 (1997). De fait, la maintenance et l'évolution de la technologie sont difficiles et présentent un risque lié à la sécurité des systèmes et à la maintenabilité des environnements;
- disparition des compétences de développement de la solution. Le développeur a annoncé un changement de son modèle d'entreprise depuis 2013 déjà pour se centrer sur un métier d'intégrateur de solutions plutôt qu'un métier de développement de solutions informatiques ; les compétences techniques nécessaires à la maintenance de GEFI se raréfient dès lors progressivement. Il en est de même au niveau du Service d'organisation et d'informatique de la Ville de Lausanne où les techniciens capables de maintenir et gérer la solution sont plus rares ;
- limitations fonctionnelles. L'environnement de la Ville de Lausanne évolue en permanence. Pour exemple, la place bancaire suisse a adopté en 2018 un nouveau standard pour gérer le trafic des paiements. En 2020, le BVR va évoluer avec le BVR QR Code, le moyens de paiement évoluent (paiement par internet, Twint, ...). Tous ces changements technologiques et de pratiques seront difficilement implémentables avec GEFI.

En synthèse, GEFI ne peut plus s'adapter à ces mutations. Dès lors, il est nécessaire d'envisager un programme de refonte du système d'information financier, et plus largement encore, de reconsidération de l'ensemble du fonctionnement de la gestion financière de la Ville de Lausanne afin de permettre l'adaptation continue de ses processus et organisation aux contingences externes, qu'elles soient normatives ou implicites.

5. Implémentation du nouveau système d'information financier (SIF) au sein de la Ville

La Ville de Lausanne de par sa taille et la diversité de ses tâches est une organisation complexe, aux multiples facettes, fournissant à ses habitants une grande richesse de prestations.

De cette complexité découle une organisation qui a été définie et mise en œuvre avec les moyens informatiques des années 90. Cette organisation comptable et financière peut bénéficier des améliorations apportées par les technologies plus récentes avec des notions de gestion de processus métiers, d'indicateurs de gestion, d'aide à la saisie et à la numérisation des documents.

Le programme SIF, dénommé « Projet SIF-2020 », a été officiellement lancé en mai 2016. Un compte d'attente de CHF 340'000.- a été validé par la Commission des finances (COFIN) afin de financer les travaux permettant d'établir le cahier des charges ainsi que les analyses nécessaires pour la phase d'étude, notamment l'analyse des besoins fonctionnels et dès lors de la solution informatique à implémenter. Tel qu'évoqué au préalable, l'évolution du système d'information financier de la Ville de Lausanne est nécessaire afin de faire face à l'obsolescence du logiciel GEFI (maintenance applicative), ainsi la nécessité de disposer d'un outil préformant permettant :

- d'uniformiser, simplifier, optimiser et dans la mesure du possible dématérialiser les processus financiers et comptables;
- de profiter des nouvelles technologies pour fiabiliser et faciliter la gestion comptable et financière ;
- d'uniformiser et automatiser les processus de gestion et de suivi budgétaire pour les services ;
- de renforcer le contrôle de gestion et l'implémentation d'un système de contrôle interne (SCI) standardisé au sein de la Ville;
- de respecter les obligations légales, notamment s'agissant de la mise en œuvre du futur plan comptable MCH2;
- optimiser le nombre de systèmes et d'application utilisés dans le système d'information financier.

La refonte du système d'information financier doit être l'occasion pour la Ville d'uniformiser les traitements comptables et les processus de gestion en les simplifiant, les automatisant dans la mesures du possible, tout en les rendant plus robustes et contrôlables. Cela permettra également de simplifier la gestion, améliorer l'efficacité et limiter les erreurs en dématérialisant progressivement les processus.

D'autre part, il sera possible, d'implémenter progressivement un systèmes de contrôles internes et de gestion du risque standardisé au sein de la Ville, en adéquation avec les normes et pratiques comptables modernes, tout en favorisant l'émergence d'une comptabilité analytique performante et le développement du contrôle de gestion par le biais d'un même outil. En effet, les fonctions limitées de GEFI ont nécessité la mise en place de nombreuses applications « financière et de gestion » dans différents services de la Ville.

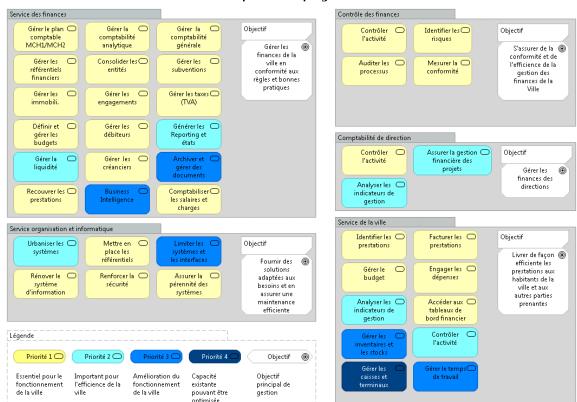
On peut citer les solutions de gestion des stocks de produits, les logiciels de facturation divers, le suivi financier des grands travaux, voire des comptabilités gérées dans des petits progiciels.

La multiplication des applications a entraîné celle des interfaces entre ces applications, avec des coûts de mise en place, de maintenance et d'évolution associés. L'approche du programme et un de ses objectifs est donc de simplifier et optimiser autant que faire se peut le nombre et la variété des systèmes, de supprimer certains d'entre eux si l'opportunité se présente afin de développer un système informatique plus performant.

De cet objectif découle une cartographie des systèmes plus homogène et réduisant la variété des logiciels utilisés.

5.1 Cartographie – couverture du programme

La cartographie suivante montre l'objectif en termes de capacités que le programme SIF devra fournir aux services de la Ville.



Carte des capacités du programme SIF

Cette carte permet d'identifier les principales parties prenantes internes de la Ville et ce que le programme doit livrer en termes de capacités de gestion, en adéquation aux objectifs.

Service des finances

Le Service des finances doit pouvoir obtenir les capacités essentielles à son objectif de gestion des finances de la Ville.

Ces capacités sont la gestion des deux modèles de comptes harmonisés (1 et 2), la comptabilité générale, analytique, auxiliaire (débiteurs et créanciers), la gestion budgétaire et la gestion des engagements, la comptabilisation des salaires et traitements provenant en majeure partie de Peoplesoft. La gestion de la liquidité est déjà assurée par un outil moderne et pourra faire l'objet d'une rénovation ultérieure. Les reporting et états financiers seront quant à eux améliorés au fil des besoins. Enfin, l'archivage électronique et la possibilité de générer des analyses transversales pourront être fournis ultérieurement.

Services de la Ville

Pour les autres services, l'essentiel est de pouvoir fournir de façon efficiente les prestations demandées par les parties prenantes de la Ville au premier titre desquelles figurent les habitants. Le programme doit donc impérativement préserver et améliorer la capacité de gérer ces prestations, de les facturer au cas échéant, de gérer le budget et les dépenses liées à l'exécution de ces prestations au service des bénéficiaires. De la même façon que pour le Service des finances, les indicateurs de gestion et les éléments de contrôle de gestion devront être fournis rapidement dans le programme. Ultérieurement, la gestion des stocks et des inventaires ainsi que la gestion du temps de travail pourront améliorer encore l'efficience des processus de gestion.

Comptabilités de direction

Les capacités qui devront être fournies aux comptabilités de direction concernent le contrôle de gestion de l'activité, les processus de mesure de la performance ainsi que la gestion économique des projets. Ces capacités permettront aux comptabilités de direction de soutenir les services qui leur sont rattachés.

Contrôle des finances

Enfin, une des capacités essentielle que devra livrer le programme est l'amélioration de la traçabilité des opérations financières, la gestion des risques, l'audit des processus et le contrôle interne. Toutes ces capacités sont nécessaires pour établir un système de contrôle interne performant.

Service d'organisation et d'informatique

Le Service d'organisation et d'informatique (SOI), responsable d'assurer la fiabilité, l'intégrité et la cohérence du système d'information global, prend en charge la maîtrise d'œuvre du système, la coordination des sous-projets et la conception de l'architecture de la solution, la mise en œuvre de référentiels modernes, la mise en conformité, voire dans certains cas la modernisation des solutions interfacées avec le système financier cœur (Abacus), et la conception et la réalisation des outils d'exploitation des données financières (tableaux de bord, analyses, ...). Il est en outre le garant de la sécurité de l'information et de la disponibilité du système.

Accompagnement du changement

Ces évolutions ne pourront se faire sans un précieux soutien des collaborateurs issus des métiers de la comptabilité de la Ville, et nécessitera un accompagnement du changement soigné, une campagne de formation importante des collaborateurs aux nouveaux outils couplée à une refonte de certains processus de gestion.

Cet accompagnement est clairement un des objectifs prioritaires du programme. L'organisation de projet prévue à cet effet prend en considération cet élément majeur.

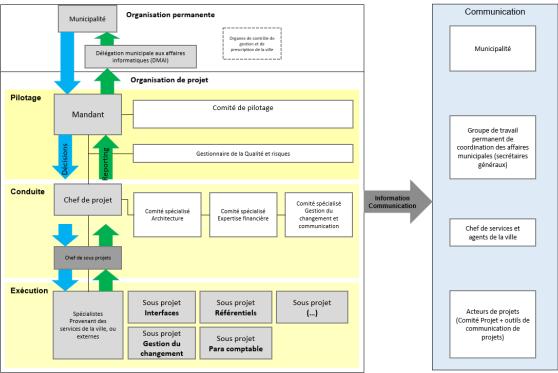
5.2 Organisation du projet

Afin de permettre la mise en œuvre de cet important programme, la conduite du projet est assurée selon la méthodologie standard Hermes 5.1 appliquée par le SOI et s'articule sur une structure hiérarchique constituée de trois niveaux :

- pilotage : réalisé par le mandant, le comité de pilotage (COPIL) dont le rôle est de piloter le projet dans son ensemble et de garantir l'atteinte des objectifs fixés en intégrant le gestionnaire de la qualité et des risques ;
- conduite : effectuée par le chef de projet qui assure la conduite du projet, son suivi ainsi en accord avec le comité spécialisé ;
- exécution : réalisée essentiellement par les spécialistes de la Ville et des prestataires, qui garantissent les livrables et leur qualité. Les ressources internes valideront les livrables et leurs intégrations dans le système d'information de la Ville de Lausanne ;
- communication : s'agissant d'un projet transversal, il est essentiel qu'un plan de communication soit défini et que les acteurs concernés soient régulièrement informés de son évolution ;
- gestion du changement : l'évolution du système d'information financier de la Ville représente un changement majeur dans l'organisation de ses processus. C'est pourquoi, un comité spécialisé en gestion du changement est mis sur pied afin de d'intégrer pleinement l'aspect humain, minimiser les risques liés à cette évolution et améliorer les résultats et la valeur ajoutée du projet.

L'organisation déployée pour ce projet est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Organisation programme



En fonction de l'évolution et de la maturité du projet, différentes compétences supplémentaires seront associées à cet organigramme. L'organisation telle que présentée en préambule se verra ainsi adaptée de manière dynamique en fonction des besoins et des thématiques étudiées.

La transformation et l'adaptation du système d'information financier entraîne un ensemble de projets de mise en œuvre qui sont particulièrement dépendants les uns des autres. Dans ce cadre, un programme de projets a été identifié dans le cadre de l'étude.

5.3 Mise en œuvre du programme SIF – implémentation d'Abacus

Les logiciels financiers Abacus sont développés par la société Abacus. Avec 41'000 clients, elle est le fournisseur suisse de logiciels de gestion d'entreprise le plus représenté au niveau du secteur des petites et moyennes entreprises. Le siège principal se trouve à Wittenbach (St-Gall). D'autres succursales sont situées à Bienne et Thalwil. Ses logiciels de comptabilité financière et la comptabilité analytique sont largement utilisés au sein des collectivités publiques suisses, et plus particulièrement les communes vaudoises, depuis de nombreuses années. Ainsi, des collectivités publiques vaudoises (Yverdon, Morges, Pully, etc.), la ville de Neuchâtel, ainsi que l'ensemble des communes neuchâteloises ont choisi de l'implémenter au sein de leur administration.

Le module financier est à considérer comme un élément central d'une solution ERP sur laquelle peuvent venir se greffer d'autres modules :



Le logiciel offre aux processus de comptabilité des modules flexibles et performant pouvant être combinés entre eux (comptabilité des débiteurs, des créanciers, comptabilité analytique, ...).

Le périmètre retenu dans le cadre du présent projet vise à implémenter les modules suivants :

- Abacus données de base ;
- comptabilité financière et analytique ;
- comptabilité des immobilisations ;
- electronic banking;
- comptabilité des débiteurs ;
- comptabilité des créanciers ;
- gestion des projets et des prestations ;
- gestion des commandes, facturation ;
- e-business.

Ces modules couvrent les capacités qui doivent être fournies aux services de la Ville.

Ils permettent également d'utiliser les technologies modernes afin de favoriser l'émergence du tout numérique, comme le support des pdf, l'envoi d'e-mails, l'archivage, la numérisation des factures des fournisseurs avec attribution automatique à la transaction comptable ainsi que le traitement automatique des factures électroniques. En outre, un soutien au moyen du Workflow de la procédure visa avec documents originaux numériques permet de simplifier et rationaliser les processus de validation des factures. Cette solution doit également nous permettre de mettre en avant l'e-facture auprès de nos clients afin de développer son utilisation et limiter les impressions papier.

La refonte du système d'information financier doit être l'occasion pour la Ville d'uniformiser les traitements comptables et les processus de gestion et assurer le déploiement des futurs changements normatifs, tels que les MCH2. En effet, l'ERP alloue la flexibilité nécessaire permettant de structure l'information comptable selon des plans comptables différents (MCH1 et MCH2). Cela permettra dès lors d'anticiper le changement normatif à l'horizon 2022 au niveau de l'ensemble des communes vaudoises.

5.4 Calendrier d'implémentation d'ABACUS

L'implémentation du projet est prévue selon le calendrier suivant :

	Jalons	Date
J0	Adoption du préavis par le Conseil communal	mi-2019
J1	Appel d'offres Recrutements, établissement des plannings et constitution des équipes	été 2019 début 2020
J2	Fin de la phase de conception	01.09.2020
J3	Fin de la phase de réalisation gestion budgétaire	01.03.2021
J4	Premier budget saisi dans le système, fin de la réalisation	31.12.2021
J5	Premier exercice clôturé dans le système	31.03.2023
J6	Premier bouclement produit avec ABACUS	01.06.2023
J7	Début de la phase de maintenance	30.06.2023

De J0 à J1, fin de la phase d'initialisation

Cette phase permettra de réaliser un appel d'offres afin de désigner un intégrateur Abacus. En effet, après avoir choisi le logiciel, il est essentiel de pouvoir identifier un intégrateur compétent afin d'accompagner la Ville lors de l'implémentation du projet. En outre, il s'agira d'affiner les plannings, de recruter les personnes, et ainsi d'organiser les équipes nécessaires à la phase de conception.

De J1 à J2, phase de conception

La conception générale de la solution ABACUS et de ses satellites permettra de définir correctement le mode opératoire et les processus à mettre en place pour assurer les fonctions clés de la Ville. Une analyse des écarts au fonctionnement actuel sera notamment produite ainsi qu'un plan de gestion du changement.

De J2 à J3, réalisation de la gestion du budget 2022

La phase de réalisation du budget 2022 permettra de saisir dans le système l'ensemble des éléments servant au processus budgétaire de la Ville pour l'exercice en question.

De J3 à J4, mise en œuvre du processus budgétaire 2022 et fin de réalisation

Le premier processus budgétaire, pour le budget 2022 sera réalisé dans la solution Abacus. En parallèle, la finalisation de la réalisation pour la mise en œuvre de la comptabilité générale et des comptabilités auxiliaires sera réalisée.

De J4 à J5, réalisation du premier exercice comptable

Le premier exercice comptable sera donc l'exercice 2022, qui devra permettre l'exécution des processus essentiel au bon fonctionnement de la Ville : encaissement des débiteurs, règlement des créanciers, comptabilisation des salaires et charges sociales, suivi budgétaire et gestion des engagements. Cet exercice permettra de mettre en production le système. Cet exercice permettra également à mettre en œuvre les modules complémentaires comme la gestion des stocks, la gestion de projet ou encore la BI.

De J5 à J6, premier bouclement des comptes dans ABACUS

Pour assister le Service des finances dans le premier bouclement, l'équipe projet et les consultants extérieures resteront mobilisés fortement pour garantir une présentation des comptes dans les délais requis par la gouvernance de la Ville.

De J6 à J7, support rapproché du projet et préparation de la phase de maintenance du système

Dès lors, le système passera dans un cycle de maintenance et d'amélioration continue. Les fonctionnalités supplémentaires telles que l'e-banking ou la gestion e-business seront alors livrés.

L'implémentation d'ABACUS peut être considérée comme le cœur du nouveau système d'information financier de la Ville. Afin d'assurer sa mise en œuvre il s'agit également de prendre en considération d'autres projets connexes. Ces derniers sont présentés ci-après.

5.5 Mise en œuvre du programme SIF – projets connexes

Afin d'accompagner le déploiement de la solution ABACUS au sein de la Ville, il a également été l'occasion de mener des ateliers parallèles. Ceci afin d'améliorer la connaissance de l'environnement actuel afin de faciliter la transition dans le nouveau système (référentiels informatiques, processus comptables et opérationnels). D'autres programmes devront être également déployés pendant le déploiement du SIF afin d'assurer sa compatibilité technique future (QR-Code) ou normative (MCH2).

Les principaux ateliers menés ou à mener en parallèle sont synthétisés ci-dessous :

- référentiels tiers et comptables. La mise en place du système d'information financier repose sur une bonne maîtrise des référentiels de données. Ces référentiels de données sont les habitants, les autres débiteurs, les créanciers mais aussi les adresses, le plan de compte, les éléments de gestion partagés entre les différentes applications. Il n'est pas possible de mettre en place un système de gestion sans processus garantissant la gestion des doublons dans les bases de données, la mise à jour des informations et une bonne maîtrise des mutations. L'ensemble de ces objectifs constitue la cible du projet Référentiels de la Ville;
- interfaces paracomptables. Une des caractéristiques essentielles de la Ville est la variété des métiers et des prestations qui sont fournies aux habitants. Cela va de la gestion de l'espace communal à la sécurité en passant par l'éducation, la culture, l'économie, les infrastructures, les sports et le statut tout particulier de Lausanne dans ce domaine. La variété de ces métiers entraîne une variété de prestations qui sont pour la plupart gérées dans des systèmes « spécifiques », le para comptable. Pour assurer une évolution du système de gestion financier et pouvoir continuer à comptabiliser correctement les prestations fournies aux habitants, une adaptation de ces systèmes est nécessaire.

De façon symétrique, la gestion du parc immobilier de la Ville, son Service du logement et des gérances, son Service social utilisent une application spécifique permettant de gérer correctement les opérations de régie immobilière. Ces opérations doivent également être intégrées dans le système de gestion financier, tout comme la paie des agents de la Ville, la gestion des poursuites, la gestion des amendes d'ordre, la gestion des grands travaux.

Il est donc indispensable de piloter un projet transverse d'adaptations du paracomptable et interfaces qui sont nécessaires pour la mise en conformité du système d'information financier ;

- BVR QR Code. La place financière suisse fait évoluer le BVR en intégrant un nouveau procédé d'identification des BVR, le QR Code. Ce procédé permettra notamment de nouveaux moyens de règlements de ces BVR (Smartphone) et de simplifier la production des BVR. Les avantages de ce BVR sont les suivants :
 - plus simple : il est possible d'imprimer les factures QR, sur toute imprimante et tout papier à lettre :
 - plus clair : toutes les informations de paiement sont intégrées dans le code QR et se traitent automatiquement ;
 - plus efficace: la facture QR est moins sujette aux erreurs, elle fait gagner du temps et demande moins de travail.

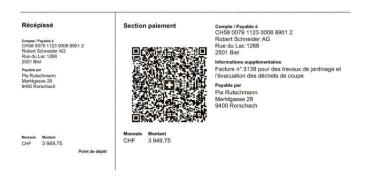


Figure 1Exemple de BVR QR Code

A l'horizon mi-2020, la Ville recevra des BVR QR Code et devra être capable également d'en émettre pour facturer ses prestations lors de la mise en œuvre d'Abacus.

Dématérialisation des factures fournisseurs. La transformation digitale du processus de facturation fournisseurs est aujourd'hui en œuvre dans de nombreux cantons, communes et au niveau de la confédération. La mise en œuvre de la digitalisation des échanges de factures au niveau de la confédération, y compris la validation via signature électronique, a conduit celle-ci à de grands gains en termes de coût de traitement et de rapidité de traitement pour les factures fournisseurs. Une analyse est déjà en cours dans ce sens à la Ville depuis l'année 2018. La direction FIM, implémentera cette solution, en tant que direction pilote. Une fois testé et optimisé, la dématérialisation sera appliquée à l'ensemble des directions et services de la Ville.

La réduction des coûts administratifs et la réduction des temps de traitement apporteront des gains à la Ville et à ses fournisseurs.

- Gestion du changement. L'évolution du système d'information financier s'accompagne d'une évolution des modes d'organisation de la Ville. Il est dès lors nécessaire de bien gérer le changement des organisations de la Ville et de permettre aux acteurs de celle-ci de s'adapter. La gestion du changement est composée de 5 thématiques incontournables, qui doivent être prises en considération et planifiées :
 - le plan de communication ;
 - le plan d'action et feuille de route pour les acteurs principaux au changement ;
 - le plan de coaching afin d'accompagner les managers et superviseurs tout au long du projet ;
 - le plan de gestion des facteurs de résistances ;
 - le plan de formation.

Pour mener à bien le projet d'adaptation de la Ville de Lausanne en prenant également en considération les impacts organisationnels, un accompagnement significatif doit être consacré à cette gestion du changement qui est la clé du succès du programme.

En outre, il faut noter qu'en marge du programme SIF des projets d'envergure sont également en cours avec des impacts sur le système financier. Parmi ceux-ci, les plus importants sont les projets de modernisation de la solution de gestion des places de port.

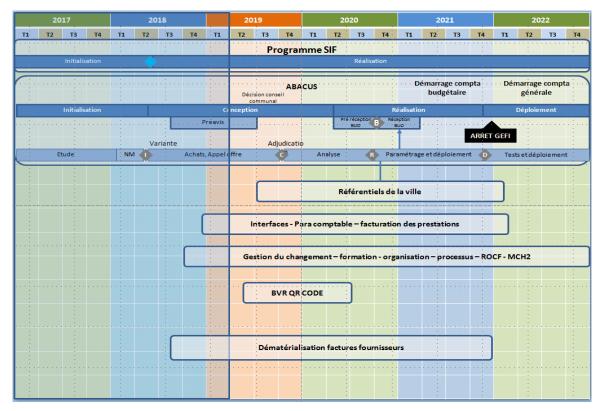
Enfin comme évoqué, la partie liée à la gestion immobilière est actuellement en cours d'implémentation au sein de la Ville par l'intermédiaire du projet GIMMO¹.

Ces projets sont connectés au programme principal et les dépendances sont importantes entre les différents travaux.

¹ Préavis N° 2016/69 du 15 décembre 2016 « Remplacement de l'application de gestion immobilière OFIGER ».

5.6 Mise en œuvre du programme SIF - vue d'ensemble

De manière globale, la mise en œuvre du projet ABACUS et de ses projets connexes peut dès lors être schématisée de la manière suivante :



Tel que présenté ci-dessous, l'implémentation du nouveau progiciel comptable de la Ville, s'accompagne de plusieurs projets menés parallèlement afin d'assurer une cohérence globale du programme.

5.7 Cohérence avec le développement durable

La mise en place de cette solution informatique répond aux préoccupations de développement durable, à des impératifs de modernisation de l'administration, mais, surtout, doit permettre au Service des finances et à tous les acteurs du système financier de la Ville de Lausanne communal d'assumer de manière efficace les diverses demandes d'amélioration qui leur sont faites régulièrement.

La dématérialisation des flux financiers et la vision d'une gouvernance sans papier s'inscrit dans une volonté de développement durable. Elle limite au maximum l'utilisation de papier, d'encre et des machines d'impression ou de reproduction, limite les trajets physiques afin de faire circuler les documents. Ceci va compenser l'énergie utilisée pour la mise en œuvre et la gestion du système servant à dématérialiser et gérer les documents électroniques.

Cette dématérialisation, ainsi que la modernisation et fiabilisation des référentiels comptables, vont conduire à une diminution des volumes de stockage physique et une limitation de l'augmentation des volumes de stockage informatique (limitation des doublons papiers et numériques). La durée d'utilisation des postes de travail lors des ressaisies des documents ou recherche d'information sera également réduite.

6. Incidences sur le budget d'investissement

Ce projet figure au plan des investissements (PI) des objets multi direction 2019-2022 pour un montant de CHF 6'000'000.- au titre de « Renouvellement du logiciel de gestion financière ».

(en milliers de CHF)	2019	2020	2021	2022	Total
Dépenses d'investissements	1'000	1'500	2'700	800	6'000
Recettes d'investissements					0
Total net	1'000	1'500	2'700	800	6'000

Les dépenses y relatives sont à mettre en relation, d'une part, avec le déploiement de la solution et, d'autre part, avec les coûts liés à l'étude qui a fait l'objet d'un compte d'attente.

6.1 Compte d'attente

Le compte d'attente intitulé « Introduction d'un nouvel ERP – SIF 2020 » en vue du remplacement du programme comptable actuel a été adopté par la Commission des finances (COFIN) en date du 23 mai 2016 pour un montant de CHF 340'000.-. Ce montant a été alloué afin de couvrir les différents frais induits par l'étude de ce projet ainsi que la réalisation d'un cahier des charges décrivant les besoins et la sélection de l'adjudicataire de la nouvelle solution. Il a également été l'occasion de mener des ateliers parallèles afin d'améliorer la connaissance de l'environnement actuel afin de faciliter la transition dans le nouveau système (référentiels informatiques, processus comptables et opérationnels). A ce jour l'utilisation du compte d'attente peut être synthétisée de la manière suivante :

Situation compte d'attente	CHF
Budget	340'000
Montant factures	250'136
Montant commandes 2019	49'864
Solde disponible	40'000

Environ CHF 50'000.- devraient encore être consommés en 2019. Un solde disponible de CHF 40'000.- est dès lors mis en évidence.

6.2 Présentation des besoins nécessaires à l'implémentation du SIF

Tel qu'évoqué préalablement, le coût du projet a été planifié dans le plan des investissements de la Ville pour un montant de CHF 6 millions. Ce montant se décompose de la manière suivante :

N°	Libellé	Montant (en CHF)
1	Etude, préavis, et appel d'offre (Compte d'attente)	300'000
2	Intégration de la solution Abacus	3'474'200
3	Développement informatique pour les interfaces et para comptables	785'000
4	Matériel informatique (serveurs, postes formation, tablettes, etc.)	60'000
5	Développement système de contrôle interne et analytique	400'000
6	Gestion du changement, formation, accompagnement de la ville	880'000
7	Gestion de la qualité et des risques	100'800
Tota	al TTC	6'000'000

7. Incidences sur le budget de fonctionnement

7.1 Charges d'amortissements et d'intérêts

Les dépenses d'investissement seront amortis en 5 ans ce qui correspond à un montant de CHF 1'200'000.- par année.

Quant aux charges d'intérêts, elles représentent un montant annuel de CHF 82'500.- (CHF 6 millions x 2.5% x 0.55).

7.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation intègrent un montant forfaitaire annuel de CHF 15'000.- concernant le serveur d'application et infrastructures et un montant annuel à terme de CHF 300'000.- pour les licences du progiciel de gestion financière ainsi que la maintenance évolutive. En 2021, les coûts sont calculés au prorata de la mise en œuvre de la solution (CHF 225'000.-). Ce coût est déterminé par la taille de la Ville (nombre d'habitants) et non pas le nombre de licences qui seront déployées (qui sont illimités).

Les coûts supplémentaires seront intégralement financés dans le cadre du budget du Services des finances, essentiellement par réallocation des montants en lien avec la maintenance et le développement du logiciel GEFI.

7.3 Ressources humaines

L'implémentation de ce projet au sein de la Ville, nécessitera des soutiens externes à mettre en lien avec les compétences dont la Ville aura besoin afin d'implémenter la solution. Ils seront financés dans le cadre des montants alloués par le biais du préavis. En parallèle, la Ville nécessitera également le soutien de collaborateurs essentiellement issus des métiers de la comptabilité et de l'informatique qui seront sollicités dans les différents ateliers afin d'accompagner, implémenter et tester le nouveau système d'information financier.

Selon les étapes du projet, une mobilisation équivalente estimée à environ une quinzaine d'ept œuvrera en parallèle aux tâches habituelles, afin de pouvoir accompagner le projet, procéder aux vérifications de la bonne marche du système, organiser et réaliser les formations, définir et rédiger les nouveaux manuels de procédures comptables tout en structurant et développant les thématiques lien avec le Masterdata, le reporting et la comptabilité analytique.

Compte tenu de ce qui précède, et afin d'accompagner la transition dans le nouveau système, une enveloppe de 4 ept en CDD durant 3 ans sera intégrée au budget afin permettre l'accompagnement de la démarche au sein de la Ville. Les charges y relatives, seront refacturée au préavis.

7.4 Tableau récapitulatif des conséquences financières

	2019	2020	2021	2022	2022	Total
Personnel suppl. (en EPT)		4.0	4.0	4.0		4.0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel		420	570	420		1'410
Charges d'exploitation			240	315	315	870
Charges d'intérêts		83	83	83	83	330
Amortissements		1'200	1'200	1'200	1'200	4'800
Total charges suppl.	0	1'703	2'093	2'018	1'598	7'410
Diminution de charges		0	-240	-315	-315	-870
Revenus (refacturation au préavis)		-420	-570	-420	0	-1'410
Total net	0	1'283	1'283	1'283	1'283	5'130

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2019 / 22 de la Municipalité, du 2 mai 2019 ; ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ; considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'000'000.- destiné au remplacement de la solution informatique GEFI et à l'adaptation des autres logiciels de gestion financière ;
- 2. de balancer le compte d'attente 6900.581.683 ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus ;
- 3. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 1 ci-dessus par la rubrique 6900.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget du Service des finances ;
- 4. de faire figurer sous la rubrique 6900.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ci-dessus.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Grégoire Junod Le secrétaire Simon Affolter

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission des finances

Préavis N° 2019/22 du 2 mai 2019 « Implémentation d'un nouveau système d'information financier au sein de la Ville (SIF) »

Présidence : M. Vincent Brayer Rapporteur : M. Philippe Miauton

Membres de la commission : Mme Aude Billard, M. Daniel Dubas, M. Jean-François Cachin, M. Valentin Christe, M. Johann Dupuis, Mme Latha Heiniger, Alain Hubler, M. Fabrice Moscheni, M.

Benjamin Rudaz, M. Joël Teuscher, M. Stéphane Wyssa.

Membres excusés : M. Romain Felli, M. Axel Marion.

Membres de la Municipalité et de l'administration communale : Mme Florence Germond, M. Emmanuel Bourquin, Mme Myriam Jorio, Service des finances, M. Christophe Zehnder, Service d'organisation et d'informatique

Notes de séance : Mme Elisabeth Huber, Service des finances

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions

Date: 16 mai 2019

1. Développement de la Municipalité

Le contenu de ce préavis étant en adéquation avec les activités de la Cofin, cette dernière a été sollicités pour traiter ce préavis. Pour rappel, la Municipalité sollicite un montant de CHF 6 millions pour implémenter le remplacement du nouveau système comptable financier. En effet, le logiciel actuel ne répond plus aux besoins de la Ville en matière de gestion financière. C'est après différentes études que le choix du logiciel s'est porté sur Abacus. Elle relève que ce logiciel est déjà utilisé dans plusieurs communes et villes suisses (dans le canton de Vaud : Morges, Yverdon et Pully notamment). Dès lors, il sera plus facile de migrer sur ce logiciel en profitant des compétences acquises par les intégrateurs et le développeur. Le logiciel actuellement utilisé (GEFI) a atteint ses limites au niveau fonctionnel. Il n'est, par exemple, plus possible, de l'adapter afin de mettre en place le nouveau référentiel de paiement Swiss QR Code. Pour la Ville, ce changement doit permettre non seulement d'uniformiser les traitements comptables et les processus de gestion, mais aussi de mettre en place un système de contrôle interne (SCI) et de prévoir la mise en place des nouvelles normes comptables suisses.

2. Discussion générale

Les commissaires posent un certain nombre de questions qui peuvent être regroupée dans les thèmes suivants :

- Pourquoi ne pas utiliser la solution SAP ?
- Comment le budget a-t-il été élaboré, pour avoir des garanties de non-dépassement ?
- Les mesures supplémentaires prises pour accompagner le changement de logiciel ?
- La cohérence de ce projet avec le développement durable ?
- Incidences sur le budget de fonctionnement ?

La commission a reçu les réponses suivantes. Bien que le logiciel SAP est déjà utilisé par les SIL, les comparaisons effectuées ont fait ressortir que de nombreuses fonctionnalités utiles pour les SIL, qui sont un service commercialisé, ne le sont pas pour le reste de la Ville. Par ailleurs, ce logiciel est plus cher et impliquerait des coûts de licence et maintenance plus importants. Enfin, Abacus est une entreprise suisse, ce qui assure un service de proximité, plus difficile à obtenir d'une entreprise internationale.

Conseil communal de Lausanne

Concernant le budget, il a bien entendu fait l'objet d'une attention particulière, dont les calculs ont été facilités grâce au concours de communes déjà sur Abacus. Ainsi la véracité des chiffres avancés sur la base des expériences de ces communes. Il est ajouté que le coût des licences d'Abacus est convenu en fonction du nombre d'habitants, à raison de CHF 2.- par habitant.

L'accompagnement du projet a d'ores et déjà nécessité l'engagement de deux auxiliaires, pour une période de six mois, pour aider le service à inventorier et décrire tous les processus en vue de leur refonte. Par la suite, il est prévu, conformément à ce qui est demandé dans le préavis, d'engager 4 personnes pour accompagner le projet et renforcer l'équipe en place. Pour éviter toutes surprises, GEFI sera maintenue jusqu'à la mise en place du nouveau logiciel.

Pour répondre au développement durable, l'hébergement des infrastructures sera au SOI par le biais du Data Center qui vient d'être renouvelé. Ce dernier répond à la politique de la Ville en vue de minimiser l'impact écologique notamment par une consommation d'énergie moindre.

Décision: La commission accepte à l'unanimité les conclusions 1 à 4.

Lausanne, le 21 mai 2019 Philippe Miauton, rapporteur



Municipalité

Culture et développement urbain Logement, environnement et architecture

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 544'000.- pour l'acquisition d'un outil de gestion des séances de Municipalité et des séances du Conseil communal

Préavis Nº 2019 / 11

Lausanne, le 21 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Par le présent préavis, la Municipalité et le secrétariat du Conseil communal sollicitent l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 544'000.- afin de se doter d'une solution informatique intégrée pour la gestion de leurs séances. La mise en place d'un tel projet s'inscrit dans une volonté d'obtenir une gouvernance sans papier et d'optimiser la préparation, le suivi et la recherche des décisions des autorités communales.

2. Objet du préavis

Pour affronter les défis liés à la modernisation, l'administration doit se doter d'outils performants, efficaces et simples d'utilisation, cela est également le cas pour la Municipalité et le Conseil communal.

La dématérialisation des séances de la Municipalité et du Conseil communal permettra tant aux services administratifs, aux directions, au secrétariat du Conseil communal, au Secrétariat municipal (SMUN) et aux instances politiques de travailler d'une manière efficace et fiable et de simplifier les processus, tout en garantissant un degré de confidentialité fort.

Le projet comprend la mise en place d'une solution informatique de gestion assistée par ordinateur des séances de la Municipalité et du Conseil communal, de leur préparation, leur exécution puis leur clôture, incluant les suivis et diffusions des décisions.

La majorité des grandes villes suisses utilisent d'ores et déjà une telle solution informatique. Le Canton, quant à lui, utilise une application programmée par son administration pour ses propres besoins et qui sera prochainement remplacée par une nouvelle solution baptisée « Bleu SIEL » et dont le crédit a été adopté par le Grand Conseil en date du 1er novembre 2016.

Le périmètre du projet inclut la reprise d'une petite partie du périmètre fonctionnel de Goéland, dont celui de l'extranet du Conseil communal. La plateforme Goéland reste opérationnelle pour la gestion de nombreux processus administratifs, en lien généralement avec le territoire.

3. Préambule

3.1 Organisation et préparation des séances de Municipalité

Le schéma directeur 2015-2018 du SMUN, réalisé conjointement avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI), a révélé le besoin de moderniser, de rationaliser et de sécuriser le processus de gestion des séances de Municipalité.

En effet, le fonctionnement général des séances de Municipalité se déroule aujourd'hui ainsi :

- les services préparent les notes et les documents des points qui doivent être abordés et décidés durant les séances de la Municipalité, puis les transmettent à leur direction respective afin de porter ces points à l'ordre du jour;
- les assistant es de direction préparent l'ordre du jour de leur direction et le diffusent après validation par leur directrice ou directeur, de même que les documents qui en découlent (par papier principalement);

- chaque assistant·e·s se charge de réunir tous les ordres du jour et les documents pour préparer le dossier de leur directrice ou directeur;
- le SMUN, qui reçoit tous les documents, se charge de préparer la séance et de réunir également toutes les demandes de représentations, les invitations et les courriers qui devront être traités lors de la séance ;
- la Municipalité traite chaque point durant la séance hebdomadaire, selon un ordre des affaires préétabli;
- une fois la séance terminée, le SMUN se charge de transmettre les décisions, cas échéant amendées, de la Municipalité aux directions, de les mettre en signature, ainsi que de rédiger le procèsverbal de la séance;
- les directions sont en charge de transmettre les décisions aux différents services.

Constats:

- la rédaction des procès-verbaux des séances de la Municipalité implique une ressaisie de textes rédigés sur ordinateur. Le risque d'erreur est réel et nécessite des relectures multiples;
- le suivi, la traçabilité, la confidentialité sont assurés par des processus organisationnels ne correspondant plus aux exigences en la matière;
- la circulation et la diffusion d'un grand nombre de documents par différents canaux, sous différents formats impliquent des déplacements physiques de plusieurs acteurs, des processus de gouvernance, et conduit à la production annuelle de quelques 120'000 impressions;
- même s'ils sont rares, des pertes de documents, ou des retards dans leurs traitements sont constatés :
- le traitement des dossiers lors de déplacements est rendu ardu et réduit l'efficacité des magistrats ;
- l'accès à l'information, par exemple en cas de recherche ultérieure d'une décision, est extrêmement compliqué pour peu que la date de la décision ne soit pas connue. Il est également impossible de retrouver un ensemble de décisions ayant trait à un objet identique, une entité interne ou externe, éventuellement un usager de l'administration.

3.2 Organisation et préparation des séances du Conseil communal

Le secrétariat du Conseil a fait le même constat que celui exposé ci-dessus : des saisies multiples de la même information dans différents documents et systèmes informatiques, qui augmentent le risque d'erreur et font perdre du temps.

Cela vaut aussi pour les listes de présence en commissions, le traitement des jetons de présence et le paiement des indemnités.

L'analyse des processus et des pratiques a permis de relever que de nouveaux outils pourraient être mis à disposition des membres du Conseil afin de faciliter la rédaction, la mise en consultation et la récolte de signatures des initiatives (postulats, motions, etc.) et des interpellations.

4. Besoins et objectifs

4.1 Pour la Municipalité

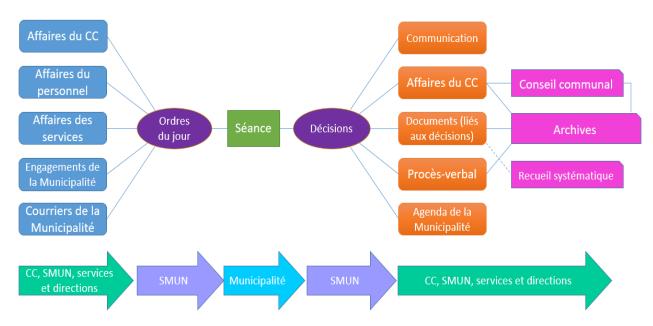
Au vu des problèmes et des risques répertoriés ci-dessus, l'administration a impérativement besoin d'une solution lui permettant d'automatiser et systématiser les processus et procédures.

Pour cela, la solution doit notamment permettre :

- la préparation d'un seul et unique ordre du jour (à la place des sept ordres du jour des directions et de l'ordre du jour général pour les séances de Municipalité);
- la diffusion électronique de l'ordre du jour et des documents qui y sont liés à toutes les parties prenantes en fonction de leurs attributions;
- le suivi et la communication individuelle des décisions ;

- le lien avec les services transversaux (Unité communication, Service du personnel, huissiers, Conseil juridique, etc.);
- une aide pour éviter la double saisie du procès-verbal;
- l'archivage et la recherche efficiente des décisions et des documents y relatifs.

Cycle de vie de l'information



4.2 Pour le Conseil communal

Au vu des besoins et des risques répertoriés ci-dessus, le secrétariat du Conseil communal préconise une solution permettant d'automatiser et systématiser les processus et procédures.

Pour cela, la solution doit notamment permettre :

- à partir des informations entrées une fois dans le système, la génération de l'ordre du jour du Conseil, des procès-verbaux décisionnels de séances, des décisions du Conseil et des documents de suivi des travaux du Conseil;
- la diffusion électronique de l'ordre du jour et des documents qui y sont liés à toutes les parties prenantes en fonction de leurs attributions;
- le suivi des travaux des commissions, la communication des convocations, la tenue d'un agenda des séances;
- la rédaction uniformisée des initiatives, la récolte de signatures, et la transmission au secrétariat des documents finalisés et comportant toutes les signatures;
- la rédaction uniformisée des rapports de commission, la récolte des avis des membres de la commission et la transmission au secrétariat des documents finalisés et signés;
- la mise à disposition d'espaces virtuels sécurisés d'échanges entre membres du Conseil, d'espaces personnels de classement et d'organisation des dossiers.

En ce qui concerne l'Extranet pour le Conseil communal lié à Goéland, il disparaîtra. Les documents s'y trouvant devront être repris dans la nouvelle application afin de pouvoir assurer le suivi des dossiers en cours et permettre une recherche efficace des archives.

4.3 Buts de l'outil

Le but de cet outil de gestion est de répondre aux principaux objectifs suivants :

- simplification de la diffusion des documents et des décisions ;
- facilitation de la communication entre les différents acteurs ;
- accessibilité aux documents et décisions via des terminaux mobiles ;
- amélioration de la qualité des processus ;
- automatisation des tâches dans le but d'en réduire le temps d'exécution et la marge d'erreur ;
- systématisation de la manière de travailler et de l'utilisation des documents ;
- sécurisation de la confidentialité ;
- mise en place d'un outil de recherche performant ;
- limitation de l'emploi de papier.

Bien entendu, il ne sera pas exclu de matérialiser certains documents afin d'en faciliter la lecture, mais les documents de référence seront électroniques.

Un rapport sur les besoins, faisant état des processus actuels, a été réalisé par un partenaire. Ce rapport a fait office de cahier des charges pour l'ouverture du marché public.

La solution devra, en outre, permettre un interfaçage aisé entre les affaires du Conseil communal et celles de la Municipalité.

Au niveau des instances politiques, il est impératif que cet outil soit facile d'utilisation et ergonomique. Les documents doivent pouvoir être accessibles facilement et lisibles sur tous les supports.

5. Gain sur l'organisation du travail au sein de l'administration

En ce qui concerne les séances de la Municipalité, actuellement, la gestion et la préparation des séances, ainsi que leur suivi, occupent environ 3 ept au niveau du secrétariat du SMUN (sans compter le travail du secrétaire municipal, de son adjointe et de la responsable du secrétariat). La seule rédaction des procès-verbaux des séances de la Municipalité représente environ 0.4 ept pour le secrétariat du SMUN.

La préparation et le suivi des ordres du jour demande, chaque semaine, aux secrétariats de direction une dizaine d'heures de travail afin de préparer l'ordre du jour et les dossiers distribués aux parties prenantes, les membres de la Municipalité en tête.

Des gains d'efficience au SMUN (principalement pour la rédaction des procès-verbaux), ainsi qu'aux secrétariats des directions, sont attendus. Ces gains d'efficience sont, en l'état, difficilement chiffrables. Une évaluation devra être entreprise une fois la mise en œuvre du projet réalisée.

Des personnes de référence pour la gestion du logiciel devront toutefois être nommées tant au SMUN qu'au SOI. Ces personnes feront office de répondants métier et technique. Les compétences de qualité et de précision attendues pour ces personnes au SMUN seront importantes afin d'assurer une utilisation optimale de ce logiciel. Le SOI devra quant à lui augmenter sa disponibilité en matière de support informatique et de gestion technique de la solution.

Pour ce qui est du Conseil communal et de son secrétariat, le temps économisé par la suppression des opérations répétitives (voir point 3.2) sera réaffecté à d'autres tâches, notamment celles liées à la rédaction et à la publication du Bulletin du Conseil, mais aussi celles relatives à la réintégration au sein du secrétariat du Conseil communal de la gestion de la Commission de recours en matière d'impôt.

6. Mise en œuvre

6.1 Marché public

Afin de pouvoir déterminer le montant nécessaire à ce projet, un appel d'offres à un tour a été effectué, selon le cadre juridique fixé par la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP VD) et à son règlement d'application (RLMP VD). Cinq offres ont été reçues et jugées sur une série de critères définis par le comité de pilotage du projet composé de représentants du secrétariat du Conseil communal, du SMUN et du SOI. Deux offres restaient en concurrence et, afin de les départager, un prototype a été demandé aux deux soumissionnaires. Le comité de pilotage a ainsi pu tester les deux prototypes et noter ces derniers sur la base de cinq critères. La Municipalité a adjugé le marché, en date du 29 novembre 2018 à une société, pour un montant de CHF 118'500.- TTC pour l'acquisition de la solution, sous réserve de l'acceptation de cette demande de crédit par votre Conseil.

Les coûts de maintenance se montent à CHF 10'700.- TTC pour la première année et à CHF 19'000.- TTC pour les années suivantes.

Le contrat d'achat, base de l'offre décrite ci-dessus, n'a pas été conclu, en attente de la décision du Conseil.

La solution doit être utilisée dans le cadre de l'exercice de la démocratie. L'outil ne doit pas être un obstacle ou un perturbateur du débat démocratique ou de la gouvernance de la Ville. Ainsi, l'ajustement des interfaces utilisateurs pour une ergonomie (appelée aujourd'hui expérience utilisateur) est considérée comme cruciale et le budget est complété en conséquence.

6.2 Offre retenue

La société retenue a d'ores et déjà travaillé pour la Ville de Lausanne pour la dématérialisation des dossiers du personnel et a également créé le bureau virtuel du Grand Conseil pour le Canton du Valais.

La solution est construite sur le moteur d'application RAPv4 qui est une plateforme permettant de mettre en œuvre des solutions informatiques en se basant sur des descriptions de processus, des interfaces et des interactions plutôt qu'en effectuant de la programmation standard.

La solution choisie a pour avantage d'être créée à l'image de la Ville de Lausanne et à ses besoins. Toutefois, celle-ci étant créée de A à Z, elle nécessitera une implication importante de ressources à l'interne et donc une disponibilité moindre pour les affaires courantes.

6.3 Mesures d'accompagnement

Comme expliqué dans le paragraphe ci-dessus, il s'agit de compenser les ressources internes qui seront mobilisées à la création de l'outil, ainsi que prévoir un accompagnement au changement. En effet, au vu du nombre important des personnes touchées par cet outil et de l'impact que ce changement aura sur leur travail, il est important de pouvoir accompagner tous les utilisateurs et utilisatrices lors de la mise en œuvre du projet. Dans ce but, deux postes ont été identifiés comme primordiaux au développement et nécessitant une compensation :

- un-e chef-fe de projet, certifié Hermes, du SOI;
- la responsable du secrétariat de la Municipalité.

Le SOI prévoit l'engagement d'un-e chef-fe de projet (consultant externe) pour mener le projet, à 60% (0.6 ept), pour une durée de 14 mois et pour un montant de CHF 165'000.- TTC.

Le Secrétariat municipal prévoit l'engagement d'un-e auxiliaire pour le secrétariat de la Municipalité, à 80% (0.8 ept), pour une durée de 14 mois et pour un montant de CHF 100'000.- TTC.

Au vu de l'importance du projet et de son impact sur les pratiques de travail pour un grand nombre de personnes (instances politiques et personnel administratif), le développement et la mise en œuvre du projet sera accompagné par un groupe de suivi composé notamment de secrétaires généraux, de chef-fe-s de service, d'assistant-e-s de direction et de service, ainsi que de membres du secrétariat du

Conseil communal et du Secrétariat municipal. L'accompagnement au changement se verra renforcé selon les besoins et l'avancement de la mise en œuvre du projet.

Afin d'assurer le succès du projet, une priorisation des fonctionnalités du programme sera effectuée, elle permettra ainsi de tenir compte de la valeur créée et devra être convenue par le groupe d'accompagnement.

6.4 Mesures de maintenance

Après la finalisation du projet, le SOI sera responsable de maintenir la solution et de coordonner les évolutions avec le fournisseur. En fonction de l'importance de la solution pour la Ville, un chef de projet solutions du SOI sera dédié à 10% (0.1 ept) à la solution, pour un montant de CHF 22'000.-/an.

6.5 Calendrier du projet

Le calendrier du projet s'étendra sur un an environ à partir de l'approbation de cette demande de crédit par votre Conseil.

Le calendrier se base sur l'hypothèse d'une décision du Conseil Communal d'ici au printemps 2019 :

- conception et réalisation : d'ici mars 2020 ;
- déploiement : avril juin 2020 ;
- clôture du projet : juillet 2020.

7. Cohérence avec le développement durable

La mise en place de cette solution informatique répond aux préoccupations de développement durable, à des impératifs de modernisation de l'administration, mais, surtout, doit permettre au SMUN et au Secrétariat du Conseil communal d'assumer de manière efficace les diverses demandes d'amélioration qui lui sont faites régulièrement.

La solution de gouvernance sans papier s'inscrit dans une volonté de développement durable. Elle limite au maximum l'utilisation de papier, d'encre et des machines d'impression ou de reproduction, limite les trajets physiques afin de faire circuler les documents, et paradoxalement va conduire à une réduction des volumes de stockage (limitation des doublons) ou de durée d'utilisation des postes de travail lors des ressaisies de textes.

8. Aspects financiers

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépenses d'investissements	395	149					544
Recettes d'investissements							0
Total net	395	149	0	0	0	0	544

Un montant de CHF 600'000.- avait été planifié au plan des investissements 2019–2022 pour le projet de dématérialisation des séances de la Municipalité. Un compte d'attente de CHF 50'000.- a été ouvert le 24 mai 2018 pour le lancement du projet, et CHF 16'000.- ont d'ores et déjà été dépensés.

Le coût d'acquisition étant de CHF 118'500.- TTC, le solde de cette prévision peut prendre en charge les besoins d'accompagnement qui se montent à CHF 265'000.- TTC.

De plus, il est prévu un montant de CHF 20'000.- pour l'appui d'un ergonome (spécialiste de l'expérience utilisateurs), CHF 40'000.- pour les développements supplémentaires relatifs à l'expérience utilisateur, CHF 40'500.- pour des interfaçages à faire avec d'autres solutions de la Ville (GED, annuaire, Goéland, GEFI, éditique, etc.) et qui n'avaient pas été envisagés dans l'appel d'offres, et CHF 10'000.- pour l'accompagnement et le support au Conseil communal lors de la mise en service de la solution.

Les coûts sont répartis selon le tableau ci-dessous.

	2019	2020	2021	Total
Compte d'attente	CHF 50'000			CHF 50'000
Acquisition logiciel	CHF 85'500	CHF 33'000		CHF 118'500
Frais autres (ergonome, inter- façages, support)	CHF 70'000	CHF 40'500		CHF 110'500
Mesures d'accompagnement	CHF 189'300	CHF 75'700		CHF 265'000
Total	CHF 394'800	CHF 149'200	CHF 0	CHF 544'000

Il est à noter que le montant prévu au plan des investissements ne concernait que le projet pour la Municipalité et l'administration communale. La partie relative aux séances du Conseil communal a pu être intégrée au projet de base sans en augmenter le coût prévu.

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Personnel suppl. (en EPT)	1.0	0.4					1.4
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	189.3	75.7					265
Charges d'exploitation							
Charges d'intérêts		7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	37.5
Amortissements		108.8	108.8	108.8	108.8	108.8	544
Total charges suppl.	189.3	192	116.3	116.3	116.3	116.3	846.5
Diminution de charges							
Revenus	-189.3	-75.7					-265
Total net	0	116.3	116.3	116.3	116.3	116.3	581.5

Les charges de personnel correspondent aux 1.4 ept demandés par le SMUN et le SOI en tant que mesure d'accompagnement dans le cadre du développement du projet AGIR.

Les frais de maintenance se montent à CHF 10'700.- TTC la première année, puis à CHF 19'000.- TTC les années suivantes et seront pris en charge par le budget de fonctionnement actuel.

En fonction de la durée retenue de cinq ans, les charges annuelles d'amortissement s'élèvent ainsi à CHF 108'800.- dès 2020.

Calculés sur la base d'un taux moyen de 2.5%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 7'500.- par année à compter de l'année 2020.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2019 /11 de la Municipalité, du 21 mars 2019 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'adopter le projet d'acquisition d'un outil de gestion des séances de Municipalité et des séances du Conseil communal;
- d'allouer, à cet effet, à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 544'000.- destiné à l'acquisition et aux mesures d'accompagnement nécessaires pour le développement et la mise en service du logiciel;
- 3. d'amortir annuellement, sur une durée de cinq ans, le montant indiqué sous chiffre 2 par la rubrique 1103.331 du budget de fonctionnement du Secrétariat municipal;
- 4. de faire figurer sous la rubrique 1103.390 du budget de fonctionnement du Secrétariat municipal les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus. ;
- 5. de balancer le compte d'attente n° 1103.581.144 ouvert pour couvrir les frais d'appel d'offres, par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 2.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Grégoire Junod Le secrétaire Simon Affolter

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission n° 32 chargée d'examiner du préavis N° 2019/11 « Demande d'un crédit d'investissement de CHF 544'000.- pour l'acquisition d'un outil de gestion des séances de Municipalité et des séances du Conseil communal »

La séance s'est tenue à l'Hôtel de Ville, mardi 14 mai 2019, de 16h02 à 16h52. Les notes de séance ont été prises par Mme E. Cirillo, qui est remerciée pour leur qualité.

Participants

Rapporteur	M. Jacques-Etienne Rastorfer, Socialiste				
Membres	M. Pedro Martin, Socialiste (remplaçant Mme Thanh-My Tran-Nhu)				
	Mme Caroline Alvarez, Socialiste				
	M. Yvan Salzmann, Socialiste				
	M. Stéphane Wyssa, Libéral-radical				
	M. Nicolas Tripet, Libéral-radical				
	M. Vincent Rossi, Les Verts				
	Mme Sara Soto, Les Verts				
	M. Jean-Marie Fürbringer, Le Centre				
	Mme Marlène Voutat, Ensemble à gauche				
	M. Georges-André Clerc, Libéral-conservateur				
	Mme Anita Messere, UDC (remplaçant M. Fabrice Moscheni)				
Représentants de l'administration	M. Grégoire Junod, syndic				
	M. Simon Affolter, secrétaire municipal				
	M. Georges Renaudet, chef du SOI				
	Mme Céline Elsig, responsable du bureau du SMUN M. Frédéric Tétaz, secrétaire du Conseil communal (jusqu'à 16h30)				
Notes de séance	Mme Elena Cirillo, secrétaire				

Dans le cadre de la discussion sur le fond du préavis, il ressort que l'avis général des membres est positif sur la volonté de mettre en place un nouvel outil de gestion des séances pour la Municipalité et le Conseil communal.

Plusieurs points ont suscité des questions ou des remarques, notamment les points suivants :

- la sécurité de l'outil qui sera assurée par une authentification forte ;
- l'utilisation de l'outil sur différents supports (ordinateur, tablette et téléphone) ;
- l'ergonomie du programme afin qu'il soit accessible à l'ensemble des utilisateurs, quel que soit leur niveau en informatique ;
- la nécessité de revoir les processus de l'administration pour l'élaboration de l'outil ;

- la prise en compte des besoins des présidents de groupe du Conseil communal, afin de faciliter également leur travail, suggérée par un membre, qui sera l'objet d'un vœu en fin de rapport ;
- l'accompagnement au changement et la création de groupes de suivi afin de prendre en compte les besoins des utilisateurs ;
- les gains et les incidences sur l'organisation du travail au sein de l'administration ;
- la nécessité de faire le lien entre l'outil et le projet de gouvernance documentaire qui est actuellement en cours ;
- la reprise des affaires du Conseil communal de Goéland dans l'outil ainsi que l'interfaçage de l'outil avec Goéland pour les affaires autres que celles du Conseil communal ;
- des informations sur l'appel d'offre et les critères d'attribution, ainsi que la garantie que le contrat règle les questions de transmission du code source au SOI en cas de défaillance de la société retenue.

De plus, il est précisé par deux ancien-ne-s président-e-s que le bureau du Conseil communal avait été, il y a quelques années, voir l'outil que la société retenue a réalisé pour le Grand Conseil valaisan. Le bureau avait été convaincu par l'outil.

Après avoir entendu les réponses des membres de l'administration aux questions posées, les membres de la commission ont **adopté**, à **11 voix pour et une abstention**, le vœu suivant : « La Commission forme le vœu que le chef de projet organise une séance de travail avec les présidents de groupe (ou leur suppléant) afin de déterminer les fonctionnalités à inclure dans l'outil pour aider à la gestion des groupes politiques et que les conclusions de ce groupe de travail soient intégrées, dans la mesure du possible, à l'outil ».

Conclusions:

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Le rapporteur :

Lausanne, le 25 mai 2019

Jacques-Etienne Rastorfer

Rash



Municipalité

Logement, environnement et architecture

Organisation, compétences et actions communales relatives à la problématique de l'amiante

Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Amiante – danger mortel » Rapport-préavis Nº 2019 / 10

Lausanne, le 21 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

En réponse au postulat de M. Guy Gaudard, la Municipalité précise comment la Commune est organisée face à la problématique de l'amiante.

Dans le but de protéger la population, la Municipalité a une volonté claire de contribuer à l'amélioration de la prise en compte de l'amiante dans ses procédures internes, dans l'application des procédures légales et dans le renforcement des contrôles. Des mesures pour améliorer le suivi et la gestion des diagnostics amiante lors de travaux dans les bâtiments propriétés de la Commune ont été mises en place. Pour les travaux ne nécessitant pas de permis de construire, une information sera transmise aux propriétaires, les informant des risques et obligations liés aux travaux dans des locaux potentiellement amiantés et des moyens de se protéger.

Les procédures cantonales ont été mises à jour suite à la modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. La qualité des diagnostics amiante est aujourd'hui systématiquement contrôlée par le Canton dans le cadre de la procédure de permis de construire, ce qui répartit clairement les compétences entre Canton et communes.

Après la démarche de détection systématique de l'amiante dans les bâtiments communaux, réalisée entre 2004 et 2013, une réévaluation du degré d'urgence d'intervention va être effectuée pour les bâtiments ayant déjà fait l'objet d'une analyse.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis expose la façon dont la Commune de Lausanne prend aujourd'hui en compte la problématique de l'amiante. Largement utilisée dans la construction jusqu'au début des années 1990, l'amiante est une roche naturelle fibreuse interdite d'utilisation en Suisse à cause de sa toxicité pour le système respiratoire. Les responsabilités liées à l'assainissement des bâtiments sont réparties entre divers acteurs publics (cantons, communes, Suva) ou privés (associations professionnelles, propriétaires, entreprises).

Le traitement de la problématique de l'amiante dans le cadre de ce rapport-préavis a permis de mettre en place ou de planifier des améliorations des procédures cantonales et communales.

Par ailleurs, après la démarche de détection systématique de l'amiante dans les bâtiments communaux, réalisée entre 2004 et 2013, une réévaluation du degré d'urgence d'intervention doit être effectuée pour les bâtiments ayant déjà fait l'objet d'une analyse.

Le financement de ces travaux de réévaluation ainsi que d'éventuels nouveaux mandats de repérage sera réalisé avec le solde disponible sur le crédit cadre 2° étape (préavis N° 2011/15 « Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante »). Par ce rapport-préavis, la Municipalité répond également au postulat « Amiante – danger mortel » déposé le 23 août 2016 par M. Guy Gaudard et renvoyé à la Municipalité le 3 octobre 2017 pour étude et rapport. Le postulat demande d'étudier l'opportunité de revoir la politique de diagnostic amiante, notamment lors de chaque rénovation d'immeuble appartenant à la Commune.

3. Table des matières

1.	Résumé				
2.	Objet du rapport-préavis				
3.	Table des matières				
4.	éralités	2			
	4.1	Bases légales	3		
5.	Répartition des compétences entre les différents acteurs				
	5.1	Niveau fédéral	4		
	5.2	Niveau cantonal	5		
	5.3	Niveau communal	5		
	5.4		5		
6.	Organisation et compétences communales				
	6.1		5		
	6.2	Groupe amiante de la Commune	6		
		Procédures administratives en vigueur			
7.	Actions communales réalisées, en cours et planifiées concernant l'amiante				
		Action 1 : Gouvernance nouvelle			
		Action 2 : Réévaluation du degré d'urgence			
		Action 3 : Projet pilote information et communication			
	7.4	Action 4 : La Commission de salubrité devient organe de contrôle	10		
		Action 5 : Base de données communale			
		Action 6 : Mesures pour les chantiers de moindre importance			
		Action 7 : Contrôle par la Commune de la mesure d'air en fin de désamiantage			
8.	Actions de lobbying				
		Action 8 : Mesures pour les grands chantiers complexes			
	8.2	Action 9 : Modification des bases légales			
	8.3				
9.		umé des actions communales et cantonales			
10.		onse au postulat de M. Guy Gaudard « Amiante – danger mortel »			
11.	Cohérence avec le développement durable1				
12.	Aspects financiers				
	12.1 Incidences sur le budget d'investissement				
	12.2	2 Incidences sur le budget de fonctionnement	15		
13	Con	clusions	15		

4. Généralités

L'amiante est une roche fibreuse connue depuis l'Antiquité pour ses propriétés de résistances mécanique et thermique. Il a été massivement utilisé dans la construction dès le début du 20° siècle en Suisse, jusqu'à son interdiction en 1989.

Ses principaux domaines d'utilisation étaient :

- le fibrociment (plaques, conduites, meubles de jardin, bacs à fleurs, etc.);
- les joints d'étanchéité ;
- les mastics ;
- les colles de carrelage / moquette / parquet ;
- les peintures ;
- les bétons bitumineux ;
- les flocages / calorifugeages ;
- les panneaux légers (cartons amiantés) ;
- les faux-plafonds ;
- les tresses et coussins isolants, les gants d'amiante.

Sous l'effet de chocs, du frottement ou lors du travail de l'amiante ou des matériaux amiantés, les fibres se divisent dans leur longueur jusqu'à devenir extrêmement fines. Elles forment alors des nuages de poussière souvent invisibles à l'œil nu. Les plus petites peuvent ainsi être inspirées jusque dans les alvéoles pulmonaires et sont très difficilement éliminées par l'organisme. Elles provoquent alors l'apparition de plusieurs types de maladies pulmonaires cancéreuses (cancer broncho-pulmonaire, mésothéliome pleural) ou non cancéreuses (plaques pleurales, épaississement de la plèvre, asbestose ou fibrose pulmonaire interstitielle diffuse).

Une asbestose se déclare en général plus de 15 ans après les premières expositions à l'amiante, un mésothéliome peut se déclarer après une période de latence de 20 à 40 ans. Ces maladies sont caractéristiques d'une exposition à des fibres d'amiante.

Le risque individuel est directement lié à la dose cumulative de fibres d'amiantes respirées au cours du temps, c'est-à-dire qu'il dépend conjointement de la concentration en fibres d'amiante dans l'air inhalé et de la durée d'exposition.

La toxicité de l'amiante est connue depuis la fin du 19e siècle. L'asbestose a été reconnue par la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva) comme maladie professionnelle en 1939 et a été ajoutée à liste des maladies professionnelles donnant droit à une indemnisation en 1953. En 1975, les travaux d'isolation à l'amiante floqué sont arrêtés.

L'amiante est interdit en Suisse depuis le 1^{er} mars 1989 par l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnent (Osubst), abrogée et remplacée en 2005 par l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim). Des exceptions transitoires ont été accordées jusqu'au 1^{er} janvier 1991 pour les grandes plaques de fibrociment et les conduits d'évacuation des eaux domestiques et jusqu'au 1^{er} janvier 1995 pour les canalisations et certaines garnitures de freins (ascenseurs).

Sur la base d'études épidémiologiques concernant la relation entre le niveau d'exposition à des fibres d'amiante respirables et le développement de cancers, la valeur limite moyenne d'exposition (VME) pour l'amiante a été fixée par la Suva à 0.01 fibre d'amiante respirable par millilitre (FAR/ml), soit 10'000 FAR/m³ d'air. Comme il n'existe pas de concentration pouvant être considérée comme inoffensive pour les substances cancérigènes, l'exposition devrait toujours être la plus basse possible en vertu du principe de précaution. Ce principe est réputé respecté si la concentration aux postes de travail est inférieure à 10% de la VME (1'000 FAR/m³).

4.1 Bases légales

Lois et ordonnances fédérales					
Osubst 9 juin 1986	Ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement (abrogée)	Interdiction d'employer, de vendre ou d'ex- porter de l'amiante ou des produits conte- nant de l'amiante (annexe 1.6)			
ORRChim 18 mai 2005	Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques				
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accident	Protection des travailleurs			
СО	Code des obligations	Obligation du propriétaire d'éviter tout risque ou dommage à quiconque se trouvant dans son bâtiment (art. 58)			
OPair 16 déc. 1985	Ordonnance sur la protection de l'air	Limitation préventive des émissions, substances cancérigènes (annexe 1, ch. 8)			
OLED 4 déc. 2015	Ordonnance sur la limitation et l'élimination des dé- chets	Elimination des déchets			
OTConst 29 juin 2005	Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé dans les travaux de construction	Protection des travailleurs			

Règlementation cantonale						
LATC 4 déc. 1985	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions	Obligation de fournir un diagnostic amiante (art. 103a)				
RLATC 16 sept. 1986	Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions	Contrôle de la qualité des diagnostics amiante (art. 26b)				
LSP 29 mai 1985	Loi sur la santé publique	Compétences de la commission de salubrité				
Directive amiante 9 décembre 2010	Directives d'application de la LATC – Diagnostic amiante (mise à jour prévue à l'automne 2018)	Application de l'art. 103a LATC				
Autres directives						
CFST n° 6503	Amiante (Commission fédérale de coordination pour la santé au travail)	Protection des travailleurs				
Suva	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail	VME pour l'amiante				
ASCA 29 juin 2018	Cahier des charges du diagnostic des polluants du bâti (Association suisse des consultants amiante)	Qualité du travail des diagnostiqueurs				

5. Répartition des compétences entre les différents acteurs

5.1 Niveau fédéral

Au niveau de la Confédération, ce sont principalement l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (Suva) qui s'occupent de la question de l'amiante. Les cantons et les communes sont les organes d'exécution en matière d'assainissement des bâtiments. Les propriétaires, bailleur/euse-s et employeur/euse-s ont également des responsabilités en vertu de la législation sur les bâtiments, le droit du bail, du travail ou l'assurance-accident.

La Suva est l'organe d'exécution pour la protection des travailleur/euse-s. Plus précisément, elle a notamment pour mandat la prévention des maladies professionnelles, le contrôle des postes de travail et la définition des valeurs limites moyennes d'exposition (VME). En ce qui concerne l'amiante, la Suva est compétente pour le contrôle et l'accréditation des entreprises de désamiantage. Elle n'a par contre aucune compétence en ce qui concerne la protection du public.

Après avoir principalement œuvré à la mise en place du contrôle des grands chantiers de désamiantage, la Suva se concentre aujourd'hui plutôt sur l'information et la prévention auprès des artisans du bâtiment qui travaillent le plus souvent directement avec les propriétaires sur des petits chantiers.

L'OFSP, l'OFEV et la Suva font partie du Forum Amiante Suisse (FACH). Il s'agit d'une plateforme d'information qui définit les normes et critères de qualité applicables aux diagnostiqueur/euse-s amiante (formation, expérience, indépendance, sécurité, qualité) et tient à jour la liste des diagnostiqueur/euse-s répondant à ces critères.

En Suisse romande, les diagnostiqueur/euse-s sont représentés par l'Association suisse des consultants amiante (ASCA), qui a notamment pour but la définition de standards de qualité pour les diagnostics amiante. Elle a rédigé le « Cahier des charges du diagnostic des polluants du bâti», dont le respect de la version 1.3.1 est exigé par le Canton pour tous les diagnostics amiante liés aux demandes de permis de construire. Ce cahier des charges est généralisé depuis 2018 à tous les polluants du bâtiment.

5.2 Niveau cantonal

La Cellule amiante du Canton a été créée en 2003 sous l'égide du Département des infrastructures lors de la découverte d'amiante dans certaines écoles. Ses membres et ses missions sont aujourd'hui intégrés en tant que groupe de travail permanent dans la nouvelle « Cellule environnement et santé publique », au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Cette dernière se réunit une fois par an et est notamment constituée de membres permanents de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), du CHUV, du Service de la santé publique (SSP), de l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) et de la Suva. Trois « Conférences amiante » ont été organisées par le DSAS au CHUV, en 2011 et 2014 avec les partenaires impliqués dans la gestion du risque amiante, et la dernière en date le 6 mars 2017 au cours de laquelle la nouvelle Cellule environnement et santé publique a notamment été présentée.

En application de l'article 26b du règlement d'application de la LATC (RLATC) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, le Canton a mis en place depuis le 3 juillet 2017 une procédure de contrôle de la qualité des diagnostics amiante (DA) qui lui sont transmis dans le cadre de la procédure de demande de permis de construire (voir processus au chapitre 6.3.1). Avec l'accord du propriétaire, le Canton pourra publier les DA après travaux sur une page internet dédiée¹.

Dans les premiers mois après l'introduction des contrôles par le Canton, une grande partie des préavis de la DGIP étaient négatifs, ce qui aurait pu geler tous les projets. Pour ne pas bloquer tout le processus, des mesures dérogatoires ont été introduites pour une durée d'un an, afin de permettre aux acteurs de se mettre en règle par rapport aux exigences professionnelles et figurer sur la liste des diagnostiqueurs amiante du FACH. Ce délai est aujourd'hui échu. Les DA rédigés par des auteurs ne figurant pas sur la liste du FACH ne sont plus acceptés.

5.3 Niveau communal

La Commune garde son rôle administratif de contrôle de la présence des justificatifs dans le cadre de la procédure de demande de permis de construire et de délivrance des permis d'habiter et d'utiliser. L'organisation et les compétences communales sont développées au chapitre 6.

5.4 Responsabilités des privés

La plupart des petits travaux d'entretien et de rénovation dans les bâtiments ne nécessitent pas d'autorisation. Ces travaux n'entrant pas dans un processus de validation légale, l'existence d'un DA ne peut pas être vérifiée. Les entreprises et les propriétaires ou bailleurs restent cependant responsables de ne pas mettre en danger leurs collaborateur/trice-s ou les habitant-e-s de leurs locaux. Ainsi, dans le but de protéger leurs collaborateur/trice-s, c'est aux professionnels du bâtiment (électriciens, sanitaires, etc.) d'exiger un DA avant d'accepter un mandat dans un bâtiment datant d'avant 1991. De même, les propriétaires doivent s'assurer, pendant et après les travaux, que tout risque de contamination à l'amiante est écarté pour les utilisateurs des locaux.

6. Organisation et compétences communales

Suite au postulat de M. Gaudard, une description des processus du traitement de l'amiante a été formalisée et les rôles des différents acteurs ont été clarifiés.

6.1 Rôles de la Commune

Les différents rôles de la Commune en matière d'amiante sont :

- autorité compétente pour la délivrance des permis de construire (démolition, transformation et nouvelle construction);
- autorité compétente pour le suivi sur les chantiers de l'exécution des charges au permis² de construire et pour la délivrance des permis d'habiter et d'utiliser;

¹ www.amiante.vd.ch.

² Une « charge » est une clause accessoire dont est assorti le permis de construire qui impose une obligation au bénéficiaire du permis. Le respect de l'exécution des charges est vérifié par la Commune.

- propriétaire de bâtiments administratifs, de logements et d'activités ;
- maître d'ouvrage de bâtiments administratifs, de logements et d'activités propriétés de la Commune :
- autorité sanitaire, la Municipalité nommant la Commission de salubrité.

Au stade du permis de construire, le rôle de la Commune en matière d'amiante se limite à la vérification de la présence d'un rapport de diagnostic amiante lorsque celui-ci est exigé.

6.2 Groupe amiante de la Commune

Suite à la découverte d'amiante au collège d'Entrebois en 2004, le Groupe amiante de la Commune, créé en 1985, a été réactivé. Ce groupe est présidé par la cheffe du Service d'architecture et est composé de collaboratrices et collaborateurs des différents services maîtres d'ouvrages avec des compétences dans les métiers du bâtiment : le Service des sports, le Secrétariat général et cadastre, le Service du logement et des gérances, le Service d'architecture et le Service des écoles primaires et secondaires. Le Service d'architecture y apporte également le support administratif et l'Unité environnement y est représentée comme support scientifique. Ses membres sont aujourd'hui au nombre de huit.

Il a été officialisé en 2004 par la Municipalité comme seul répondant au sein de l'administration pour toutes les questions concernant l'amiante dans le parc immobilier de la Ville.

Entre 2004 et 2013, le Groupe amiante a piloté le recensement des bâtiments propriété de la Commune susceptibles de contenir de l'amiante. Cette étude a mené à l'établissement d'une liste de 203 objets et à effectuer les travaux d'assainissement nécessaires (cf. préavis N° 2006/07 « Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante – Demande d'un crédit-cadre (1^{re} étape) » et N° 2011/15 « Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante – Demande d'un crédit-cadre (2^e étape) »).

Dans le cadre de ce recensement, les services qui gèrent des bâtiments ont chacun désigné un/e délégué/e amiante chargé/e du suivi et de la mise à jour des diagnostics amiante et, en particulier, du degré d'urgence lié à la présence d'amiante dans les bâtiments recensés. La liste des délégué/e-s amiante des services maîtres d'ouvrage est tenue à jour par le Service d'architecture.

Aucune présence d'amiante floqué n'a été détectée au cours de ce recensement. Le désamiantage des bâtiments communaux, notamment des écoles, a été effectué selon les degrés d'urgence établis. S'il subsiste aujourd'hui quelques éléments contenant de l'amiante dans des bâtiments communaux, il ne s'agit que d'amiante fortement aggloméré qui ne peut pas spontanément être libéré sous forme de fibres respirables. Il ne présente en principe pas de risque particulier pour les utilisateur/trice-s des bâtiments. Ces éléments seront assainis dans le cadre de futurs travaux d'entretien ou de rénovation des bâtiments communaux.

6.3 Procédures administratives en vigueur

6.3.1 L'amiante dans les procédures de permis de construire et permis d'habiter ou d'utiliser

Dans le cadre d'une demande de permis de construire (PC) pour une transformation ou une démolition, un diagnostic amiante « avant travaux » (DA) est exigé si la construction du bâtiment date d'avant 1991 (art. 103a LATC).

Le cahier des charges du diagnostic des polluants du bâti de l'ASCA daté du 29 juin 2018 définit le diagnostic amiante avant travaux comme un « diagnostic permettant au donneur d'ordre d'informer les entreprises devant procéder à des travaux de rénovation ou de démolition dans le bâtiment, des risques liés à la présence des polluants du bâti. Il lui permet également de déterminer s'il doit faire appel à une entreprise spécialisée pour assainir certaines parties de son bâtiment. Le diagnostic porte sur tous les matériaux et installations fixes susceptibles d'être pollués, en procédant à des sondages destructifs si nécessaire ».

Depuis le 6 juillet 2017 et la mise en vigueur des modalités d'application de l'art. 26b RLATC entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, les DA qui concernent des travaux soumis à PC sont transmis à la DGIP via le formulaire CAMAC pour le contrôle qualité. Cependant, les travaux de moindre importance peuvent être dispensés d'enquête publique ou ne pas nécessiter d'autorisation spéciale cantonale, et ne font à ce titre pas l'objet d'un processus CAMAC. Dans ce cas, le Bureau des permis de construire (BPC) transmet directement les DA à la DGIP pour contrôle.

Les conclusions de la DGIP concernant la qualité des DA qui lui sont soumis sont transmis au BPC, directement ou au travers de la synthèse CAMAC.

En cas de préavis positif de la DGIP, le BPC délivre le permis de construire. Le préavis de la DGIP est annexé au PC, et, en conséquence, les éventuelles demandes exprimées dans le préavis par le Canton prennent valeur de charges au permis. Dans le cas où le DA n'est pas considéré comme conforme, une demande de complément est signifiée au maître d'ouvrage par la DGIP.

En fin de travaux de désamiantage, après nettoyage de la zone de confinement, une mesure du nombre de fibres d'amiante respirable (FAR) dans l'air doit démontrer la présence de moins de 1'000 FAR/m³ pour permettre la libération de la zone. Cette mesure est effectuée par un mandataire indépendant de l'entreprise de désamiantage. Il s'agit en général, en fonction de l'organisation du chantier, du bureau responsable du suivi du chantier de désamiantage, de celui mandaté pour la mise à jour du DA après les travaux, ou d'une autre entreprise spécialisée dans la mesure libératoire des chantiers de désamiantage.

A la fin de travaux soumis à PC, dans le cas où un désamiantage a été effectué, l'art. 26b RLTAC demande qu'une « mise à jour du diagnostic avant-travaux après travaux d'assainissement » tenant compte de la situation après désamiantage soit remise à la DGIP par le maître d'ouvrage pour contrôle. Ce document doit correspondre aux exigences du complément au cahier des charges de l'ASCA figurant sur la foire aux questions (FAQ) amiante du Canton³: « La mise à jour du diagnostic amiante avant-travaux a lieu une fois que les travaux d'assainissement ont été réalisés. Elle doit permettre d'indiquer le ou les éléments ayant fait l'objet de travaux d'assainissement. Ces éléments peuvent avoir été assainis ou recouverts (encapsulés). Ils ne doivent en aucun cas disparaître du rapport mais la nature des travaux réalisés doit être indiquée dans le tableau des MSCA [matériaux susceptibles de contenir de l'amiante] et dans les fiches d'identification. Les éléments qui n'ont pas fait l'objet de travaux doivent également rester dans le rapport, l'évaluation de l'urgence devra être mise à jour ». Une déclaration de conformité est émise par la DGIP qui permet à la Municipalité de délivrer le permis d'habiter (PH) ou le permis d'utiliser (PU).

6.3.2 Traitement de l'amiante pour les bâtiments propriétés de la Ville de Lausanne

Le recensement systématique de présence d'amiante effectué par la Ville entre 2004 et 2013 a pris en compte tous les bâtiments propriétés de la Commune construits ou ayant fait l'objet de rénovation entre 1950 et 1990 (écoles, logements, bâtiments administratifs, installations sportives, etc.). Des repérages en utilisation normale⁴ ont ainsi été réalisés dans 203 bâtiments. Pour ce type de repérage, des échantillons sont prélevés pour analyse sur les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, mais aucun sondage destructif n'a été effectué. Le repérage en utilisation normale indique si de l'amiante est présent dans le bâtiment ainsi que le degré d'urgence des mesures à prendre.

En cas de risque élevé de contamination (degré d'urgence I, voir l'annexe 1 « Explications concernant les différents degrés d'urgence »), l'assainissement a été effectué immédiatement, comme l'exige le cahier des charges. En cas de présence d'amiante, sans risque direct de contamination (degrés d'urgence II et III), aucune action immédiate n'est nécessaire. Une réévaluation de la situation est cependant à effectuer en cas d'incident ou de modification de l'utilisation des locaux.

³ Mise à jour des rapports de diagnostic amiante après travaux, complément au Cahier des charges polluants du bâtiment ASCA, Cellule amiante VD, 11 décembre 2017.

^{4 «} Repérage permettant [...] de déterminer la présence ou l'absence de MP [matériau pollué] et d'évaluer les risques liés à la présence de ces matériaux pollués pour les usagers [...] lors d'une occupation normale des locaux. Le repérage porte sur tous les matériaux et installations fixes susceptibles d'être pollués, visibles directement ou suite à un simple démontage » (Cahier des charges du diagnostic des polluants du bâti, ASCA, 29 juin 2018.)

Le degré d'urgence II est affecté aux situations dans lesquelles une usure des matériaux est susceptible d'augmenter le risque. Dans ce cas, une réévaluation du degré d'urgence est à réaliser au plus tard après cinq ans.

Pour tous les travaux sur les bâtiments dont elle est propriétaire, la Commune est maître d'ouvrage au même titre qu'un maître d'ouvrage privé. La procédure à respecter en présence d'amiante est donc la même quel que soit le statut du maître d'ouvrage.

6.3.3 Amiante dans les chantiers privés – rôle de la Commune

Formellement, la Commune n'a pas la compétence du contrôle du traitement de l'amiante dans les chantiers. Cette responsabilité revient à la Suva et aux entreprises pour la protection des travailleur/euse-s et au/à la propriétaire pour la protection des utilisateur/trice-s normaux du bâtiment (locataires, habitant-e-s, etc.).

Le Service d'architecture effectue par contre des visites de contrôle dans le cadre de la prévention des accidents sur le domaine public (échafaudages, sécurité, etc.) et vérifie que les travaux sont réalisés conformément au permis de construire et à ses charges.

En présence d'amiante, le préavis de la DGIP basé sur le DA est intégralement repris comme annexe au PC. Le plan de désamiantage, intégré au DA, en fait notamment partie. Lors d'un chantier en présence d'amiante, le Service d'architecture exige donc, avant la délivrance du permis d'habiter ou d'utiliser, la déclaration de conformité de la mise à jour du DA, démontrant que la réalisation du désamiantage est conforme aux exigences du Canton.

6.3.4 Commission de salubrité

La salubrité des constructions est traitée dans la section II du RLATC (art. 25 et ss), en application des articles 90, 91 et 93 LATC. L'article 16 de la loi sur la santé publique (LSP) déclare la Municipalité comme autorité sanitaire communale, pour ce qui touche à la salubrité locale, l'hygiène des constructions, des habitations, de la voirie, des plages et des piscines accessibles au public. La Municipalité procède à l'inspection des bâtiments quand elle le juge nécessaire ou sur demande motivée des propriétaires, des locataires, des médecins ou d'un/e magistrat/e. Elle peut ordonner l'évacuation et retirer le permis d'habiter d'un bâtiment reconnu insalubre ou dangereux (art. 93 LATC).

La Commission de salubrité est définie à l'article 17 alinéa 1 LSP comme organe de préavis pour ce qui concerne l'article 16. Elle est nommée par la Municipalité, comprend trois membres au moins, dont un médecin et une personne compétente en matière de construction (art. 17 al. 2 LSP).

Pour la législature 2016-2021, la Commission de salubrité, nommée par la Municipalité le 7 juillet 2016, est présidée par le syndic. La vice-présidence est assurée par la cheffe du Service santé et prévention et ses membres sont deux adjoints techniques hygiène de l'habitat du BPC, un architecte – analyse et inspection du Service d'architecture, et un représentant du Service de protection et sauvetage.

Depuis le 1^{er} novembre 2012, l'exécution des tâches de salubrité des constructions et de l'hygiène de l'habitat est de la responsabilité du BPC, au Service de l'urbanisme. Pour l'hygiène en général, le BPC agit sur plainte en première instance et préconise des mesures d'assainissement. Pour la salubrité des constructions, il préavise les demandes de permis de construire.

6.3.5 Relations avec l'Etat de Vaud

Après la mise en place par le Canton des procédures de vérification des DA en juillet 2017, la Commune a mis en évidence quelques difficultés d'application. Un dialogue constructif a été établi entre les services de la Commune (urbanisme et architecture) et la DGIP, qui avait exprimé sa volonté de simplifier les démarches, dans le but d'optimiser les processus de traitement des DA (adaptation des directives, nouvelles procédures, etc.). Aujourd'hui, ces procédures fonctionnent bien.

L'ASCA, en collaboration avec le Canton, a modifié son cahier des charges pour y inclure une définition de la « mise à jour du rapport de diagnostic après travaux ». Ce nouveau cahier des charges, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2018, porte de façon générale sur les polluants du bâtiment et non plus uniquement sur l'amiante. Afin de clarifier ce qui est demandé après le désamiantage, les exigences du Canton sont publiées dans un complément au cahier des charges de l'ASCA figurant dans la FAQ amiante sur le site du Canton (complément validé par la Cellule amiante du Canton le 11 décembre 2017).

7. Actions communales réalisées, en cours et planifiées concernant l'amiante

Dans le but de protéger la population, la Municipalité a une volonté claire de contribuer à l'amélioration de la prise en compte de l'amiante dans ses procédures internes, dans l'application des procédures légales et dans le renforcement des contrôles, notamment par :

- a) l'augmentation des compétences au sein de l'administration ;
- b) la mise en place d'un plan d'actions.

7.1 Action 1: Gouvernance nouvelle

Un rôle d'appui transversal aux services sur la question de l'amiante est donné à l'Unité environnement. Un de ses collaborateurs a passé avec succès l'examen d'expert en diagnostic amiante et participe dorénavant aux séances du Groupe amiante. L'Unité environnement a ainsi acquis les connaissances théoriques de base nécessaires pour faire le lien entre les différents services concernés par l'amiante.

Dès 2019, le Groupe amiante est appelé à assumer la veille en ce qui concerne l'amiante. Il se réunira plus souvent et de façon régulière. Il aura également la mission de suivre régulièrement les grands chantiers complexes.

Le Groupe amiante mettra en œuvre le plan d'action en assurera le suivi.

7.2 Action 2 : Réévaluation du degré d'urgence

Le Groupe amiante de la Commune a entamé la tâche de réévaluation du degré d'urgence des bâtiments propriétés de la Ville ayant fait l'objet d'un repérage en utilisation normale dans le cadre de la démarche d'analyse de 2004-2013. Les bâtiments dont l'expertise en utilisation normale concluait à un degré d'urgence II doivent donc faire l'objet d'une nouvelle visite afin de mettre à jour le rapport amiante. En cas de dégradation d'un élément amianté, des travaux d'assainissement devront être ordonnés. Les délégués amiante dans les services maîtres d'ouvrage ont été réunis début 2018 pour qu'ils passent en revue leurs bâtiments et mettent à jour les DA. Cette opération se déroulera entre 2019 et 2020.

7.3 Action 3: Projet pilote information et communication

En collaboration particulière avec le Service du logement et des gérances, le Groupe amiante doit mettre sur pied un projet pilote de chantier exemplaire en termes de communication au sujet de l'amiante. Le but est d'élaborer un système d'affichage des informations à destination des entreprises et des ouvrier/ère-s qui interviennent sur le chantier. Le panneau pourra présenter les locaux encore amiantés, les locaux désamiantés, le calendrier de désamiantage, etc. Ces informations seront affichées avant le chantier et mises à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Au besoin, une information pourrait rester en fin de chantier de désamiantage.

Le projet pilote permettra la validation de ce moyen d'information et de communication, après quoi il pourra être utilisé systématiquement dans les chantiers de la Ville.

7.4 Action 4 : La Commission de salubrité devient organe de contrôle

Dans son fonctionnement actuel, la Commission de salubrité n'est pas impliquée dans les questions liées à l'amiante. Cependant, l'article 26b RLATC place l'amiante dans le chapitre sur la salubrité des constructions et comme la salubrité locale et l'hygiène des constructions et des habitations figurent parmi les attributions de la commission de salubrité fixées à l'article 16 LSP, à l'évidence, l'amiante devrait entrer dans ses missions. À ce titre, la Commission de salubrité est amenée à devenir l'organe de préavis de la Municipalité pour ce qui concerne l'amiante.

7.5 Action 5 : Base de données communale

Pour garantir un meilleur suivi des diagnostics amiante dans le temps, la base de données dans laquelle sont stockés les DA des bâtiments communaux a été adaptée pour permettre une meilleure efficacité de la recherche des informations pertinentes et, au besoin, pour gérer également les autres polluants du bâtiment.

L'initialisation de la base de données est un travail conséquent. Le délai pour finaliser cette opération est ainsi fixé au 31 décembre 2020. Une fois initialisée, la mise à jour des informations se fera dans le cadre du suivi des travaux par les gérants d'immeubles.

7.6 Action 6: Mesures pour les chantiers de moindre importance

Si les procédures de contrôle du désamiantage sont bien définies pour des travaux soumis à permis de construire, il n'en est pas de même pour les chantiers de moindre importance non soumis à autorisation. Même s'ils sont censés être annoncés à la Commune, la LATC ne prévoit pas de contrôle de présence de DA pour ces travaux. Il en va bien sûr de même pour les « bricolages » qui, eux, ne sont de toutes façons pas annoncés.

Dans ces cas, les entreprises sont seules responsables de la protection de leurs collaborateur/trice-s et sont censées exiger un diagnostic amiante avant travaux et le désamiantage des locaux avant d'accepter une commande. Vu les montants en jeu quand il s'agit de désamiantage, il existe donc un risque important qu'à des fins d'économie, des maîtres d'ouvrage peu scrupuleux adjugent des travaux à une entreprise moins regardante plutôt qu'à celle qui exige, avec raison, que l'absence d'amiante soit démontrée.

7.6.1 Dénonciation

La loi ne prévoit pas de contrôle systématique en ce qui concerne les chantiers non soumis à autorisation. Toutefois, en cas de pratiques irrégulières constatées par la Commune, cette dernière peut les dénoncer au Préfet.

7.6.2 Incitation / information

La Municipalité va développer des mesures incitatives de promotion de bonnes pratiques, de prévention (comment se protéger), d'information des acteurs (propriétaires et entreprises) ou de formation (savoir reconnaître les situations à risque). Le but n'est pas de se substituer aux autres niveaux institutionnels, mais bien de se positionner en complément des mesures existantes par des actions volontaires. Des mesures à court, moyen ou long terme seront mises en place en se concentrant si possible sur les personnes les moins informées ou les plus vulnérables.

Communication

Les mesures à développer par la Ville (communication, information) devront mettre en valeur les bons exemples plutôt que stigmatiser les mauvais. Les acteurs non valorisés auront ainsi intérêt à améliorer leurs pratiques.

Par exemple, une page internet dédiée sur le site de la Ville pourra présenter les chantiers exemplaires dans leur gestion de l'amiante. Une explication des processus mis en œuvre permettra aux maîtres d'ouvrage de s'en inspirer pour leurs futurs chantiers.

Collaboration avec les acteurs de l'amiante

En fonction des différents types de mesures à développer, des collaborations sont à trouver avec divers acteurs locaux potentiellement touchés, directement ou indirectement, par la problématique de l'amiante. La Municipalité a ainsi l'intention d'organiser en 2019 un « Forum amiante » avec les acteurs locaux liés au bâtiment (au sens large : entrepreneur/euse-s, ingénieur-e-s et architectes, milieu immobilier, locataires, etc.) et à la santé publique.

Information aux maîtres d'ouvrage

Dans le cadre des procédures de permis de construire, des informations contenant toutes les prescriptions, lois et règlements à prendre en compte dans le cadre des travaux non soumis à autorisation seront données.

En l'occurrence, ces informations intégreront les questions de l'amiante et présenteront les risques encourus par les artisans du bâtiment (électricien-ne-s, sanitaires, etc.) travaillant sur les chantiers, les moyens de s'en protéger et les obligations légales du maître d'ouvrage et de ses mandataires sur la protection des personnes et des travailleur/euse-s pour les travaux dans des bâtiments construits ou rénovés avant 1991.

7.7 Action 7 : Contrôle par la Commune de la mesure d'air en fin de désamiantage

A l'exception de cas particuliers, par exemple où l'amiante n'est présente qu'en très petites quantités, les travaux de désamiantage se font dans une zone confinée maintenue en dépression. La libération de la zone est subordonnée à la démonstration que la concentration en fibres d'amiante respirables dans l'air dans la zone est inférieure à 1'000 FAR/m³. Cette mesure, faite selon la norme allemande VDI 3492, est exigée par la Suva, mais n'est actuellement pas communiquée à la Commune. La Municipalité a décidé d'exiger que lui soit remis le résultat de la mesure de l'air, dès la libération de la zone de désamiantage.

8. Actions de lobbying

8.1 Action 8: Mesures pour les grands chantiers complexes

Pour les chantiers complexes, les maîtres d'ouvrage s'adjoignent en général les services d'un bureau spécialisé en planification et suivi de travaux de désamiantage. Un tel mandat est particulièrement nécessaire dans les grands chantiers où plusieurs phases de travaux peuvent se chevaucher. Dans le but de garantir un bon déroulement des travaux de désamiantage, il sera proposé au Canton d'exiger, sous certaines conditions encore à définir, la présence d'un mandataire spécialisé en planification et suivi des travaux de désamiantage. Cette exigence pourra être transmise aux communes au travers de l'analyse de la qualité des DA et/ou de la synthèse CAMAC et relayée au maître d'ouvrage en tant que charge au permis de construire.

La demande de la Commune que lui soient transmis les résultats des mesures d'air en fin de désamiantage sera également formulée sous forme de charge au permis de construire (voir paragraphe 7.7).

8.2 Action 9 : Modification des bases légales

Si de nouvelles mesures peuvent être prises dans le cadre légal actuel, il pourra également être nécessaire de réfléchir à l'adaptation des bases légales et/ou des normes dans le but, par exemple d'avoir le moyen de contrôler également les travaux non soumis à permis de construire ou de disposer d'instruments de coercition. Ces démarches pourront être engagées par voie politique à tous les niveaux institutionnels.

En prenant des mesures au niveau communal et en proposant des mesures aux niveaux cantonal et fédéral, la Municipalité a comme but de mener une démarche de clarification de la problématique au niveau national.

Leviers d'action :

- échanges avec le Canton et la Confédération ;
- approche politique avec l'Union des villes suisses, recherche de synergies, groupe de travail.

8.3 Suppression des risques de conflits d'intérêts

L'analyse actuelle des rôles des différents acteurs fait apparaître de potentiels dysfonctionnements qui devraient être traités au niveau cantonal. Par exemple :

— la formation professionnelle des diagnostiqueur/euse-s est remise en cause, notamment le manque d'indépendance tant que les cours et les examens sont donnés par les mêmes personnes ou qu'aucune réelle expérience pratique n'est nécessaire pour suivre le cours et passer l'examen. Ceci est cependant en cours de modification. L'ASCA met en place actuellement un examen indépendant des cours qui aura lieu dans un environnement neutre. De plus, une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le domaine est exigée pour l'inscription sur la liste du FACH, en plus d'avoir suivi avec succès la formation.

9. Résumé des actions communales et cantonales

Depuis l'entrée en vigueur de l'article 103a LATC et le dépôt du postulat de M. Gaudard en 2016, plusieurs actions ont été entreprises par le Canton et la Commune pour améliorer la prise en compte de l'amiante dans les processus administratifs. Un résumé de ces actions, ainsi que celles proposées par le présent préavis sont listées ci-dessous.

Actions entreprises par le Canton :

- entrée en vigueur de l'article 26b RLATC et mise en place de procédures de contrôle des DA;
- clarification des rôles respectifs du Canton et des communes ;
- modification, en collaboration avec l'ASCA, du cahier des charges du diagnostic amiante (en cahier des charges du diagnostic des polluants du bâti) et ajout de la définition de la mise à jour du DA après les travaux de désamiantage.

Actions entreprises par la Commune :

- formation d'un collaborateur qui servira d'expert technique interne ;
- dialogue avec le Canton pour optimiser les procédures ;
- amélioration de la base de données communale pour la gestion de l'amiante des bâtiments propriétés de la Ville.

Actions à mettre en place par la Commune :

- formation interne des gérants d'immeubles au sein de l'administration dans le but d'améliorer leurs connaissances sur l'amiante en général, ses dangers, l'identification des risques qui lui sont liés, les personnes à protéger, les obligations légales, les responsabilités, etc.;
- ajout d'une charge au permis de construire exigeant la transmission au Service d'architecture du résultat de la mesure d'air lors de chaque libération de zone;
- suivi des rapports de repérage en utilisation normale effectués sur les bâtiments propriétés de la Ville et mise à jour du degré d'urgence;
- propositions d'adaptation des bases légales et/ou normes en matière d'amiante par voie politique à tous les niveaux institutionnels.

10. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Amiante – danger mortel »

M. Guy Gaudard présente le problème de l'amiante dans les bâtiments avec les exemples de la Tour Bel-Air et de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Lausanne, ainsi que du collège des Dents-du-Midi à Aigle. Des doutes sont exprimés au sujet de la qualité des diagnostics amiante réalisés, avec l'exemple du chantier de la Tour Bel-Air pour lequel le diagnostiqueur mandaté aurait offert moins d'échantillons que ses concurrents dans son calcul du prix du mandat et qui, au nom de son expérience, déclare non amianté des échantillons sans les analyser.

Suite aux actions de M. Gaudard au Grand Conseil et au Conseil communal, plusieurs mesures ont été mises en place au niveau cantonal ou communal ces deux dernières années. Dans son postulat, M. Gaudard fait un certain nombre de propositions qui concernent la politique de la Municipalité en matière d'amiante.

Les propositions du postulat sont reprises séparément ci-dessous afin de donner à chacune une réponse.

« [...] la Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de revoir sa politique de diagnostic de présence d'amiante, notamment lors de chaque rénovation d'immeuble locatif, commercial, administratif ou autre appartenant à la Ville, la présence d'amiante ou non soit diagnostiquée. Pour résoudre les problèmes évoqués ci-dessus il serait souhaitable que ce diagnostic soit exhaustif et non aléatoire. »

Indépendamment de la démarche de repérage systématique menée par la Commune entre 2004 et 2013, un DA exécuté en respect du cahier des charges de l'ASCA est aujourd'hui exigé pour tous les travaux sur des bâtiments construits ou rénovés avant 1991. Les bâtiments propriétés de la Ville n'y font pas exception, ainsi un DA est établi systématiquement.

Selon le point 2.7 du cahier des charges de l'ASCA, « le/la diagnostiqueur/euse a l'obligation de lever le doute sur la présence d'amiante pour tous les matériaux et installations susceptibles d'en contenir ». Le cahier des charges donne également le nombre d'échantillons à prélever en fonction du type de matériau susceptible de contenir de l'amiante. Pour les grandes surfaces inhomogènes (plaques, dalles, carrelage, etc.) dont on peut soupçonner qu'une partie seulement peut être amiantée, il existe un risque de ne pas détecter la présence d'amiante si le nombre d'échantillon est insuffisant. Le nombre d'échantillons à prélever selon le cahier des charges est calculé de façon statistique de manière à garantir un résultat positif avec une probabilité de 75%, même si seulement 5% des éléments sont amiantés.

Ainsi, pour tous les travaux faisant l'objet d'une demande d'autorisation, la procédure actuelle mise en place par le Canton assure le contrôle de la qualité des DA selon le cahier des charges de l'ASCA qui a pour but de garantir la qualité des prestations des diagnostiqueur/euse-s. Il n'y a pas lieu de procéder différemment pour les bâtiments appartenant à la Commune.

« - cibler en premier lieu tous les bâtiments communaux construits avant 1995 »

L'amiante pure est interdite en Suisse depuis 1^{er} mars 1989 (ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement, abrogée depuis et remplacée par l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques). L'interdiction d'utilisation de produits amiantés entre en vigueur le 1^{er} mars 1990, avec quelques exceptions jusqu'au 1^{er} janvier 1995 pour certaines utilisations spéciales qui ne concernent en principe pas le bâtiment (garnitures de freins, filtres spéciaux, joints de culasse, conduites de pression).

La LATC retient donc la date du 1^{er} janvier 1991 pour l'obligation de joindre un diagnostic amiante aux demandes de permis de construire :

Art. 103a Diagnostic amiante

¹En cas de travaux de démolition ou de transformation soumis à autorisation et portant sur des immeubles construits **avant 1991**, le requérant joint à sa demande un diagnostic de présence d'amiante pour l'ensemble du bâtiment, accompagné, si cette substance est présente et en fonction de sa quantité, de la localisation et de sa forme, d'un programme d'assainissement.

C'est ainsi que la démarche de diagnostic de la Ville a ciblé les bâtiments construits ou rénovés entre 1950 et 1990 (voir chapitre 6.3.2).

« - les résultats des diagnostics pourraient figurer dans un dossier respectif pour chaque bâtiment et archivés dans chaque service administratif susceptible d'être concerné lors d'une intervention du personnel communal ou de tiers dans ces bâtiments. »

Les diagnostics amiante effectués dans le cadre des demandes de permis de construire sont attachés aux bâtiments dans la base de données interne accessible par toute l'administration. Cette base de données a été améliorée pour en permettre une meilleure utilisation (voir chapitre 7.5). Elle permettra également de suivre les autres polluants des bâtiments.

« - les collèges lausannois appartenant à la Ville devraient être inspectés en priorité. En particulier les faux-plafonds, les colles de carrelage, de moquette ou de linoléum, les embrasures des fenêtres et menuiseries, les isolations des diverses tuyauteries, etc. Chaque élément résiduel douteux faisant partie intégrante des collèges devrait également être diagnostiqué. »

Les écoles ont été prises en compte dans le cadre de la démarche de repérage d'amiante en utilisation normale effectuée par la Commune de Lausanne dans tous les bâtiments dont elle est propriétaires entre 2004 et 2013. Les travaux de désamiantage urgents (notamment dans les écoles) ont été effectués dès identification.

« - un affichage à l'entrée du collège pourrait certifier qu'aucune trace d'amiante n'est présente dans une quelconque partie du bâtiment. Il mentionnerait le nom du diagnostiqueur/euse, la date exacte de la mesure et les parties du bâtiment éventuellement encore contaminées. »

Les travaux de désamiantage effectués à la suite de la démarche de repérage de l'amiante dans les bâtiments communaux, et notamment dans les écoles, ont permis de supprimer tout risque de contamination par des fibres d'amiante respirables en utilisation normale (voir chapitre 6.3.2). La Municipalité n'est pas en capacité, d'un point de vue scientifique et technique de certifier qu'aucune trace d'amiante n'est présente dans les bâtiments communaux, même après travaux de désamiantage. En effet, malgré tout le soin apporté aux DA, il est possible que des éléments cachés ou inaccessibles passent inaperçus. C'est pourquoi les spécialistes de l'amiante estiment aujourd'hui qu'il vaut mieux considérer les bâtiments construits avant 1990 comme potentiellement amiantés, quelque soient les travaux effectués. De ce point de vue, certifier qu'aucune trace d'amiante n'est présente serait donc une fausse sécurité.

Une information par voie d'affiche sera par contre à l'essai pour les chantiers communaux en présence d'amiante. Le panneau pourra présenter les locaux encore amiantés, les locaux désamiantés, le calendrier de désamiantage, etc. Ces informations sont destinées aux entreprises et à leurs ouvrier/ères. Elles seront mises à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

11. Cohérence avec le développement durable

La protection de la santé est un des objectifs du développement durable. Parmi les 17 « Objectifs de développement durable » de l'Organisation des Nations Unies adoptés en 2015, le troisième objectif concerne directement la santé et le bien-être. La meilleure protection des personnes dans le cadre de l'assainissement de l'amiante dans les bâtiments est donc en pleine cohérence avec les principes du développement durable.

12. Aspects financiers

12.1 Incidences sur le budget d'investissement

Le crédit cadre 2° étape (préavis N° 2011/15 « Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante » – objet 4489) présente un solde disponible de CHF 590'000.- qui, après engagement des dernières dépenses liées aux travaux de désamiantage du collège de la Rouvraie, estimées à CHF 140'000.-, sera ramené à CHF 450'000.-.

Ce montant permettra de réaliser, pour un coût moyen de CHF 2'500.- par bâtiment, les mises à jour des repérages de 180 bâtiments nécessitant une nouvelle analyse.

Ce rapport-préavis n'a donc pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

12.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu du chapitre précédent, ce rapport-préavis n'a pas d'impact sur le budget de fonctionnement de la Ville.

13. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2019/10 de la Municipalité, du 21 mars 2019 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- de prendre acte de l'organisation de l'administration et des améliorations des processus mise en place en ce qui concerne l'amiante, ainsi que des compétences communales relatives à la problématique de l'amiante;
- 2. d'utiliser le solde disponible de CHF 450'000.- sur le crédit cadre 2º étape (préavis N° 2011/15 « Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante » objet 4489) afin de financer les travaux de réévaluation du diagnostic amiante des bâtiments ayant déjà fait l'objet d'une analyse ainsi que d'éventuels nouveaux mandats de repérage ;
- d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Guy Gaudard « Amiante danger mortel ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic Grégoire Junod Le secrétaire Simon Affolter

Annexes: Explications concernant les différents degrés d'urgence

Liste des abréviations utilisées

Annexe 1

Explications concernant les différents degrés d'urgence

Extraits de « Amiante dans les locaux ; détermination de l'urgence des mesures à prendre », Forum Amiante Suisse (FACH), juillet 2008.

Degré d'urgence I

La situation requiert en principe un assainissement immédiat. Tant que l'assainissement n'est pas terminé, il faut, le cas échéant, prendre des mesures temporaires afin d'éviter toute contamination par de l'amiante. Par ailleurs, il peut s'avérer judicieux d'effectuer des mesures de qualité de l'air (par exemple lorsque l'on suspecte que des travaux effectués de manière inappropriée sur des matériaux contenant de l'amiante ont entraîné une forte libération de fibres de ce minéral). Lorsque l'on constate une concentration supérieure à 1000 FAR/m³ d'air, il faut procéder sans délai à un assainissement et prendre des mesures d'urgence.

Degré d'urgence II

Un assainissement immédiat n'est pas absolument nécessaire, mais il doit avoir lieu avant d'entreprendre des travaux qui affecteraient le matériau contenant de l'amiante.

Il est par ailleurs nécessaire de procéder à une réévaluation régulière tous les 2 à 5 ans et en cas de modification de l'utilisation des locaux ou lors d'incidents particuliers.

Par «incident particulier», on entend tout dommage (causé par exemple par l'eau ou le feu) et toute atteinte ou action incontrôlée qui affecte le matériau contenant de l'amiante.

Lorsqu'un tel incident particulier se produit, il faut déterminer à l'aide de mesures de qualité de l'air si l'atmosphère des locaux concernés a été contaminée en procédant comme cela a été décrit pour le degré d'urgence I.

Degré d'urgence III

Les mesures à prendre sont identiques à celles recommandées pour le degré d'urgence II, à la différence que les réévaluations périodiques ne sont pas nécessaires.

Toutefois, la situation doit également être réévaluée en cas de modification de l'utilisation des locaux ou d'incident particulier (sinistre, atteinte involontaire) comme cela a été décrit pour les degrés d'urgence I et II.

Annexe 2 Liste des abréviations utilisées

ARCH	Service d'architecture
ASCA	Association suisse des consultants amiante
BPC	Bureau des permis de construire
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (VD)
CFST	Commission fédérale de coordination pour la santé au travail
CHUV	Centre hospitalier universitaires vaudois
СО	Code des obligations
DA	Diagnostic amiante
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine (VD), anciennement SIPaL
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale (VD)
FACH	Forum Amiante Suisse
FAQ	Foire aux questions
FAR	Fibre d'amiante respirable
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
IST	Institut universitaire romand de santé au travail
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accident
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LSP	Loi sur la santé publique
MCA	Matériau contenant de l'amiante
MSCA	Matériau susceptible de contenir de l'amiante
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OLED	Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets
OPair	Ordonnance sur la protection de l'air
ORRChim	Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques
Osubst	Ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement (abrogée)
OTConst	Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé dans les travaux de construction
PC	Permis de construire
PCB	Polychlorobiphényles
PH	Permis d'habiter
PU	Permis d'utiliser
RLATC	Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
SSP	Service de la santé publique (VD)
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
URB	Service de l'urbanisme
VDI	Verein Deutscher Ingenieure
VME	Valeur limite moyenne d'exposition

Rapport de la commission Nº 31

Chargée de l'examen du préavis N° 2019/10 : Organisation, compétences et actions communales relatives à la problématique de l'amiante.

Réponse au postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel »

Présidence: Mme Diane WILD

Membres présents: Mme Alix AUBERT, M. Louis DANA (r. Mme DECOLLOGNY), M. Guy

GAUDARD, Mme Sophie MICHAUD GIGON, M. Pierre OBERSON, M. Roland PHILIPPOZ, M. Jacques-Etienne RASTORFER, Mme Graziella SCHALLER (r.

M. VOUILLAMOZ), M. Roger VAGNIERES

Excusé-e-s: Mme Nicole CHRISTE Cheffe du Service d'architecture, Mme Anne-Françoise

DECOLLOGNY, M. Musa KAMENICA, M. David RAEDLER, M. Vincent

VOUILLAMOZ

Pour la Municipalité: Mme Natacha LITZISTORF directrice du logement, de l'environnement et de

l'architecture

Pour l'administration : M. Yves DEILLON Secrétaire général de la Direction du logement, de

l'environnement et de l'architecture

M. Martin JUNIER Adjoint au délégué à l'environnement,

Notes de séances : Mme Claudia BRAILLARD Assistante, Service d'architecture que nous

remercions pour ses notes

Lieu : rue du Port-Franc 18, 3^{ème} étage, salle 368

Date: le 10 mai 2019

Début et fin de la séance : 17h00 - 18h40

La présidente ouvre la séance et passe la parole à Mme Litzistorf.

1. Objet du préavis

Après les présentations d'usage Mme Litzistorf mentionne que bien que la Municipalité soit au courant de la problématique de l'amiante et de son effet néfaste sur la santé et l'environnement, elle remercie le postulant de sa démarche politique qui a permis d'accélérer et d'avancer sur le sujet. Ceci a permis de mieux cerner les enjeux, de mieux appréhender le jeu de tous les acteurs du domaine, de clarifier les procédures et d'établir un plan d'actions.

2. Discussion générale

Le postulant remercie la Municipalité d'avoir été sensible au problème de l'amiante et relève qu'en ce moment on se trouve dans des phases importantes de rénovations d'immeubles des années 70-80 qui étaient souvent construits avec des éléments à base d'amiante. Beaucoup de travaux ne sont pas soumis à autorisation (par exemple changement d'une cuisine) et souvent le diagnostic amiante n'a pas été fait. Il précise qu'il existe des mesures de protection basiques comme des masques spécialement pour l'amiante et des combinaisons légères pour protéger les habits.

Il insiste sur le fait que l'amiante est un matériau très vicieux, qui s'infiltre dans les poumons et se développe sous forme de plaque pleurale, asbestose qui peut se transformer en mésothéliome qui est un cancer du poumon dont on ne guérit pas. L'amiante peut rester entre la plèvre et le poumon pendant 30 ans sans bouger, mais quand la fibre se réveille on meurt en quelques mois. Il raconte que son patron d'apprentissage en est décédé ainsi qu'un de ses collaborateurs en 2011. Il insiste sur le fait que ce problème n'appartient pas au passé. Récemment encore, on a pu lire dans les journaux qu'au 5e étage du

CHUV, les travaux ont été stoppés car des joints à base d'amiante ont été repérés dans les placo-plâtres. Pourtant une première expertise amiante n'avait rien décelé. C'est pourquoi, il incite toujours à la plus grande prudence lorsqu'il y a des travaux de meulage dans un appartement.

Le préavis répond à 90% à ses préoccupations, mais il a 10% de réserve sur les toits en Eternit qui n'y sont pas traités ainsi que quelques doutes quant à la traçabilité des déchets.

Le postulant note avec satisfaction que sa demande de mettre des panneaux de chantier sur lesquels figure l'information qu'un désamiantage avait eu lieu a été prise en considération.

Il a rencontré Mme Solange Peters, oncologue au CHUV, qui lui a fait part d'une recrudescence de cancers dus à l'amiante chez les sanitaires, et parfois leurs épouses. L'explication serait que lorsque le sanitaire rentre chez lui avec ses habits couverts de poussières d'amiante, l'épouse les secoue avant de les laver ; elle se trouve alors en contact avec les poussières. Pour le moment, le CHUV ne comprend pas pourquoi cette corporation est particulièrement touchée. L'amiante est très vicieux et même si la probabilité que l'on respire de l'amiante reste faible, elle existe.

Il rappelle le fameux procès de l'amiante en Italie où le responsable Schmidheiny a tout fait pour le retarder, gagnant ainsi du temps pendant lequel les victimes mouraient évitant le procès. Cela a incité le Conseil fédéral à prendre deux mesures : donner CHF 130'000.-- pour tort moral aux personnes atteintes d'un mésothéliome, et reconnues par la SUVA, et leur donner CHF 100'000.-- pour renoncer à faire un procès. Il trouve que cette démarche est bien, car elle permet d'éviter un procès. Il est vrai que la Suva demande quand et où la personne a été intoxiquée ; après 30-40 ans il est impossible de savoir précisément où on travaillait.

Un commissaire trouve qu'il manque un point concernant l'impact sur la santé publique, sait-on aujourd'hui quel est l'impact sur les collaborateurs de la Ville ? Il lui est répondu qu'il est difficile de répondre à une question pour laquelle on dispose de très peu voire pas de données. Il n'est pas possible de dire si des collaborateurs ont été atteints dans leur santé à cause de l'amiante.

Un commissaire est satisfait de constater que dans ce préavis il y a des avancées et des modifications nouvelles notamment dans les dispositions cantonales. Il constate qu'il y a une nécessité d'approfondir cette question, de rester vigilant et d'affiner un certain nombre de procédures. Le descriptif de la situation il y a deux ans était catastrophique, alors que le préavis semble à l'inverse extrêmement optimiste. Il ajoute qu'il est certain qu'il y a de l'inégalité entre les entrepreneurs très précautionneux par rapport à leurs employés et les autres qui préfèrent prendre les marchés sans se préoccuper du danger. Il est donc utile que les contrôles soient faits lors de travaux soumis à autorisation.

Le postulant ajoute qu'il y a souvent une concurrence accrue sur les désamiantages avec des expertises plus ou moins strictes. Il cite l'exemple de la tour Bel-Air qui a fait polémique sur le nombre de prélèvements réalisés. Il relève que souvent la personne à la Ville qui traite les permis de construire n'est pas formée pour interpréter les rapports amiante. Le canton s'est aperçu de cette lacune et apporte maintenant une aide pour leur lecture. Il y a aussi une autre catégorie de personnes qui effectuent des travaux, ce sont les bricoleurs qui changent eux-mêmes leurs fenêtres ou autres, sans se préoccuper de l'amiante. Une hotline pourrait être utile pour obtenir des informations.

Il revient également sur l'Eternit et émet une réserve sur le fait de dire que si on n'y touche pas, on ne risque rien. Il donne l'exemple du bassin rameurs du rowing club du Lausanne-Sports où se trouve une trentaine de pare-soleils en Eternit. Ils sont là depuis l'Expo 64. On ne peut pas garantir qu'ils ne se soient pas désagrégés.

Mme Litzistorf relève que la démarche politique en cours n'est pas due uniquement à ce postulat. Elle explique que dans le cadre de discussions avec les différents acteurs du domaine, elle a été choquée de constater que certains d'entre eux ne se sentent pas concernés. Cette attitude a poussé la Municipalité à jeter un regard sur le jeu des acteurs. On voit bien qu'au niveau de l'organisation et des règles à respecter lorsque l'on fait un diagnostic amiante, il y a un souci. Ce sont ceux qui font les diagnostics qui posent les règles. La Suva qui est censé protéger les travailleurs n'a pas de réponse. Il est vrai que l'on manque de recul dans ce domaine. Un autre point concerne les entreprises qui sont dans ce marché. Au début des

diagnostics amiante, beaucoup de petits bureaux en mal de reconversion, ont vu là un marché juteux à prendre, sans beaucoup de formation. Il y a donc eu une période où les documents produits manquaient de qualité. La qualité de la formation donnée maintenant peut être améliorée, mais il s'agit là encore d'un autre acteur. Tout cela montre le nombre d'acteurs différents concernés par le sujet. Ce postulat a permis, au niveau institutionnel Ville-Canton, de se poser les bonnes questions et de prendre plus vite et mieux en mains cette problématique amiante.

Plusieurs commissaires sont frappés par le scepticisme général, le manque d'information et le manque de message clair de prévention. Est-ce que la Suva a défini que le port des masques est obligatoire sur les chantiers? Ne pourrait-on pas mettre devant les enseignes de bricolage des masques à vendre avec une information aux bricoleurs. Est-ce qu'un particulier qui refait sa salle de bains risque quelque chose? Dans quelle mesure est-ce que l'on peut informer les particuliers du risque qu'ils encourent en bricolant? Doit-on sensibiliser toute la population?

Le postulant pense que la réaction de la Ville et du canton a conduit l'ASCA (Association Suisse des Consultants Amiante) à augmenter ses exigences dans les cours de diagnostiqueur amiante et à renforcer la matière durant les examens. En outre, le fait que certaines entreprises de désamiantage aient été exclues par la Ville, a permis à la profession de prendre conscience qu'il y avait un problème de compétences et des standards demandés dans ces cours. Ils ont restructuré et des membres ont même été exclus de l'ASCA. Ceci montre que ce thème n'est pas pris à la légère. C'est vrai aussi, qu'il y a un sacré scepticisme de la part de la population et du politique sur le problème de l'amiante.

Il précise que depuis 1991 l'amiante est interdit en Suisse et ajoute que si un carrelage avec colle d'amiante n'est pas touché, en principe il n'y a pas de risque. Par contre, l'amiante a aussi souvent été utilisé dans les embrasures de fenêtre et c'est vrai que lorsqu'on démonte sa fenêtre on court éventuellement un risque. Il ne faut pas penser non plus qu'à chaque trou percé, de l'amiante sort du mur, il ne faut pas dramatiser.

Au sujet de l'information il est rappelé que l'année passée il y avait eu au Palais de Rumine une exposition sur le sujet où une maquette d'une maison était exposée et montrait où on risquait de trouver de l'amiante.

Une autre commissaire est de l'avis que la population a bien conscience du danger que provoque l'amiante mais qu'il est toujours difficile de savoir ce qui crée le problème de santé qui est souvent dû à un cumul : exposition répétée et durée qui sont des risques que l'on retrouve d'ailleurs dans d'autres substances que l'amiante. En tant que propriétaire on est démuni et il serait utile d'avoir des pistes, des conseils pratiques sur ce qui peut être fait ou pas. Faire peur ne sert à rien, en revanche donner des solutions et mieux informer le citoyen est essentiel.

Pour un commissaire le plus délicat est l'entreposage des déchets.

3. Discussion point par point

Seuls les points ayant suscité des interventions sont mentionnés.

Point 1 – Résumé - Dernier §

Pour répondre à la question d'un commissaire, M. Deillon précise que tous les bâtiments de la Ville ont fait l'objet d'un diagnostic amiante, avec 3 catégories : les 1 et 2 (où il y avait un risque pour les habitants ou les utilisateurs des locaux) ont été traités. On trouve dans les bâtiments en catégorie 3 de l'amiante aggloméré qui ne peut s'échapper en usage normal. De plus, il est préconisé de refaire les diagnostics amiante qui ont été faits il y a plus de 5 ans. Les analyses et les méthodes de travail ont évolué et c'est pour cela que ce préavis propose qu'un nouveau diagnostic soit fait pour les bâtiments Ville contenant encore de l'amiante. Cela permet de vérifier qu'il n'y a pas eu de dégradations et de profiter des nouvelles méthodes de travail.

Point 4 – Généralités

Le postulant rappelle que les personnes qui sont reconnues malades de l'amiante par la Suva doivent signer un document comme quoi elle renonce à tout dédommagement financier et s'astreindre chaque année à un

scanner et à une visite chez le pneumologue. Elles sont considérées comme « malades professionnelles ». Tant qu'elles font ces examens, la Suva couvre les frais.

Un commissaire note que le préavis se réfère essentiellement au domaine de la construction mais au point 4 il est mentionné un certain nombre d'éléments tels les bacs à fleurs, les gants d'amiante...Il y a déjà eu des campagnes pour récolter ces objets potentiellement dangereux, mais ils existent encore dans le quotidien. Il pense qu'il y a un vrai intérêt à susciter périodiquement la dépose de ces objets.

Point 5.2 et 5.3 – Niveau cantonal et Niveau communal

Un commissaire précise qu'un diagnostiqueur amiante devrait être totalement indépendant d'une entreprise de maçonnerie. Mme Litzistorf abonde dans ce sens et M. Deillon ajoute que suite aux interventions du postulant à la Commune ou au Canton, l'Etat a commencé à vérifier systématiquement les diagnostics amiante. Au début, env. 70 % des rapports n'étaient pas conformes aux directives. Le canton a dû prendre des mesures pour mettre de l'ordre et éviter les conflits d'intérêts et maintenant c'est le canton qui publie la liste des entreprises agréées. Cependant, pour les sociétés d'actionnariat, il est difficile de savoir s'il y a un conflit d'intérêt.

Point 5.4 – Responsabilités des privés

Le postulant précise que beaucoup de gens ne font pas de DA (diagnostic amiante) pour des questions d'économie et si les professionnels du bâtiment le demande ils n'obtiennent pas le travail. S'agissant d'un problème de santé publique, il se demande dans quelle mesure le canton ne pourrait pas intervenir sur ce point en proposant par exemple de participer à hauteur de 40 % au coût du diagnostic amiante pour inciter les entreprises à le faire.

Point 6.2 – Groupe amiante de la commune

Quelle est la formation suivie par les personnes du Groupe amiante?

M. Junier précise qu'il a suivi la formation de diagnostiqueur amiante qui dure 5 jours. Il est à même de reconnaître des éléments amiantés et de prélever des échantillons. Il n'a pas eu l'occasion d'exercer mais a un œil critique sur les rapports-diagnostics amiante et peut voir si ceux-ci sont de bonne qualité.

Est-ce que tous les travaux d'assainissement nécessaires ont été effectués ?

M. Deillon répond par l'affirmative et précise que tous les bâtiments avec risque de libération d'amiante en usage (catégories 1 et 2) ont été assainis. Il reste les bâtiments en catégorie 3 qui ont de l'amiante aggloméré. Pas encore de travaux, mais avec ce préavis on propose de refaire systématiquement un complément de diagnostic amiante pour être sûr qu'il n'y a pas eu d'évolution. Ce qui signifie que tous les bâtiments qui ont encore de l'amiante seront analysés.

Suite à une demande d'un commissaire, M. Deillon précise qu'un système d'information doit être mis en place pour tous les bâtiments avec un work-flow qui rappelle que tel bâtiment doit être réexaminé et s'il y a une intervention, elle sera parfaitement documentée. Ce n'est pas le cas pour les bâtiments privés.

Point 6.3.3 – Amiante dans les chantiers privés – rôle de la Commune

Une affiche a été élaborée pour les chantiers. Il s'agit d'un tableau qui contient une colonne avec les éléments amiantés et une colonne avec la date du désamiantage. Une personne qui entre sur le chantier sait ainsi exactement ce qu'il en est.

Point 7.2 – Action 2 : Réévaluation du degré d'urgence

Un commissaire demande si l'opération de réévaluation a déjà commencé.

Il lui est répondu que l'on attend puisqu'il y a un mécanisme financier qui doit être voté par le Conseil communal avant de pouvoir engager l'argent et attribuer des mandats.

Point 7.3 – Action 3 : Projet pilote information et communication

Un commissaire se réjouit de ce projet pilote et demande quand aura lieu son application. Il est répondu que des tests sont déjà en cours.

Point 7.6.1 – Dénonciation

M. Deillon précise que dans le cadre de l'examen de tout le processus des permis de construire mené par la cour des comptes, il y a une volonté que les petits travaux ne soient plus soumis à autorisation, même à autorisation administrative. Pour compenser cela, il est prévu que ces travaux soient quand même annoncés à la Commune, qui enverra systématiquement une documentation avec les principaux éléments auxquels il faut faire attention et avec un chapitre traitant en particulier de l'amiante.

Point 7.6.2 – Incitation / information

Une commissaire demande qui sont les personnes les moins informées ou les plus vulnérables citées au premier paragraphe. Mme Litzistorf répond qu'il s'agit des personnes qui n'ont pas les ressources pour comprendre la thématique ou qui ne savent pas où aller chercher l'information.

Une commissaire demande s'il y aurait des personnes, autres que les entreprises et les propriétaires, qui devraient être informées, par exemple les locataires qui peuvent se trouver dans des situations « à risque» sans le savoir.

M. Deillon relève que dans certains baux commerciaux, de locaux bruts par exemple, les locataires font eux-mêmes leurs travaux. Bien que conscients du problème de l'amiante, les gens se ferment les yeux pour des raisons économiques. On doit travailler avec les agences de location et les associations pour les rendre attentifs à la procédure de demandes de permis de construire, à la procédure de l'amiante et aux risques inhérents à ce polluant.

Une commissaire ajoute que l'on pourrait voir quel serait le soutien « expertise » que l'on pourrait facilement obtenir sans devoir engager des montants exorbitants qui sont rédhibitoires.

M. Deillon précise que c'est pour cela que M. Junier de l'unité environnement a été formé pour pouvoir au moins dialoguer avec les gens et répondre à leurs questions.

Mme Litzistorf ajoute que le but n'est pas de faire peur à tout le monde, mais de mieux informer.

Un commissaire considère que si l'on informe, il faut également offrir des solutions.

Mme Litzistorf précise qu'il y a aussi des questions juridiques. Si on fait appel au BPA (bureau de prévention des accidents) pour faire un diagnostic de sécurité sur un objet, par exemple une balustrade, cela n'aura pas force exécutoire. Par contre, en cas d'accident, le juridique s'en mêle. On ne peut pas tout normer et il ne s'agit pas de faire peur, mais de prendre des mesures à un moment donné.

Point 9 – Résumé des actions communales et cantonales

Actions à mettre en place par la Commune - 2e tiret ajout d'une charge au permis de construire...est déjà appliqué.

Point 12.1 – Incidences sur le budget d'investissement

Il est expliqué que sur les 203 bâtiments mentionnés précédemment, certains ont été désamiantés. Il reste donc 180 bâtiments pour lesquels des compléments de diagnostic doivent être réalisés. Le collège de la Rouvraie a été assaini par étape durant les vacances scolaires. Il est assaini à 90%, le solde étant prévu pour 2019.

4. Conclusions

Les trois conclusions sont votées ensemble et acceptées à l'unanimité.

Lausanne, le 1^{er} juin 2019 La rapportrice : Diane Wild